



LACS DE CHAMPAGNE
Communauté de Communes

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

 - Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE (avec bilan écologique)
 - COHÉSION territoriale et coopérations (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)

et 2 sujets transversaux :

 - le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales , voire transfrontalières
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

Liste des annexes :

ANNEXE_1_DELIBERATION_2021_60_20211214_D_2021_60_APPROBATION_PTRTE

ANNEXE_2_PROJET_DE_TERRITOIRE_PTRTE_CCLC_VF

ANNEXE_3_PORTRAIT_ECOLOGIQUE_CCLC_DDT

ANNEXE_4_CONV_ADHESION_PVD_BRIENNE 16_09_2021

ANNEXE_5_SYNTHÈSE_PTRTE_CCLC

ANNEXE_6_FICHES_PROJETS_PTRTE

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne (CCLC)

Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre la Communauté de Communes des Lacs de Champagne

Ce périmètre regroupe 43 communes pour une population de 9344 habitants.



LACS DE CHAMPAGNE
Communauté de Communes

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Petite Ville de Demain	28/09/2021	Brienne-le-Château

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

ANNEXE_4_CONV_ADHESION_PVD_BRIENNE 16_09_2021

- **Diagnostic synthétique de territoire de type AFOM**

- **Une déprise démographique du territoire des Lacs de Champagne :**

- Un solde démographique négatif lié au solde naturel et migratoire : -0.9% par an sur la période 2013- 2018 (-90 habitants par an) versus le département (+0,2% par an) et la Région Grand Est (0%)
- CSP – cadres, retraités, sans profession
- Une population structurellement où la part des +60 ans représentent plus de 30% de la population. 45% des plus de 75 ans et plus vivent seuls au sein de la CCLC (contre 42.5% en France).
- Une précarisation de la population habitante : taux de pauvreté de 16,4% dans le territoire, le nombre de personnes au chômage a augmenté de 10,1 % à 15.6% entre 2007 et 2017
- Une population jeune peu formée : 15% de diplômés du supérieur versus une moyenne nationale de 30% ; 23% jeunes ayant des difficultés d'insertion versus une moyenne nationale de 17%

- **Des services à la population qui se structurent pour répondre aux besoins prioritaires des habitants :**

- La voiture premier moyen de transports, avec une offre de mobilité alternative à renforcer : service à la demande notamment pour des personnes âgées souhaitant accéder à des services ; des enjeux de mobilité interterritoriales notamment vis-à-vis des gares.
- Enfance : enjeu de maillage territoriale (Dienville, Chavanges et Brienne le Château) de l'offre et de renforcement de l'offre extrascolaire
- Santé (2 maisons de santé, 3^{ème} en projet) : une sous-dotation en chirurgiens-dentistes, orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes ; une bonne dotation en infirmiers et des sage-femmes ; une densité fragile en médecins généralistes en raison de deux départs à la retraite. La question de leur succession et de l'attractivité du territoire est une préoccupation de long terme.

- **Une réduction de l'emploi au sein d'un tissu économique de TPE principalement composés de services publics, foresterie, agriculture et meunerie :**
 - Entre 2013 et 2018, le territoire connaît une réduction de l'emploi (-1,6% / an) plus marquée qu'à l'échelle régionale (-0,4% / an). La concentration de l'emploi reste élevée : 93,2 emplois pour 100 actifs en 2018.
 - La CC Lacs de Champagne représente 3139 emplois au lieu de travail en 2018, dont 2557 emplois salariés.
 - Un tissu économique principalement composé d'établissements de petite taille (moins de 10 salariés) avec 3 entreprises de plus de 50 salariés
 - 60% d'activités résidentielles (santé, services, transports, commerces, etc.) avec une part importante de services parapublics : l'administration, la santé, l'éducation et le social (978 emplois).
 - 40% d'emplois productifs liés principalement à la foresterie, travail du bois, menuiserie (214 emplois), l'agriculture (193 emplois) et les activités agroalimentaires notamment de meunerie (171 emplois).
 - Une destination touristique nature locale/régionale, qui manque aujourd'hui des infrastructures nécessaires à son développement : restauration, modes doux & offre d'hébergement.
 - Avec 35 créations d'entreprise pour un stock de 502 établissements, la dynamique entrepreneuriale est de 7% en 2019 versus une moyenne nationale de 16%.

Pour plus de détails, voir les annexes suivantes :

[ANNEXE_2_PROJET_DE_TERRITOIRE_PTRTE_CCLC_VF](#)

[ANNEXE_3_PORTRAIT_ECOLOGIQUE_CCLC_DDT](#)

- **Stratégie de développement du territoire**

La stratégie de développement du territoire se base tout d'abord autour de quatre axes propres à celui-ci. Tout d'abord la volonté de préserver et de renforcer les capacités d'accueil de la CCLC de nouvelles populations et d'activités économiques. Également le fait d'inscrire les actions du territoire dans une démarche de résilience globale. Ensuite le fait d'adapter qualitativement l'offre territoriale aux besoins des acteurs locaux en termes de services et d'équipements. Enfin, permettre de rendre utile et lisible les actions de la Communauté de Communes.

Le territoire base ainsi sa stratégie de développement autour de quatre axes : l'attractivité, la résilience, le cadre de vie, et l'organisation.

Améliorer l'attractivité du territoire permettra d'apporter une réponse aux difficultés liées à l'économie et à l'emploi local. Le fait d'attirer des entreprises et des habitants aura pour avantage de palier à la décroissance démographique du territoire, tout en le dynamisant. Pour ce faire la Communauté de Communes souhaite intervenir afin d'améliorer les services proposés dans le cadre de sa compétence Enfance jeunesse notamment au niveau de l'extra et du périscolaire. Également la recherche de développement économique, avec la valorisation de l'entrepreneuriat, de la production et de l'achat local, et l'amélioration de l'offre touristique seront de réels atouts d'attractivité.

L'objectif global de l'axe stratégique lié à la résilience du territoire est de l'adapter aux enjeux de santé publique et de changement climatique. La Communauté de Communes cherche ainsi à pouvoir faciliter l'adaptation du territoire à la population vieillissante, notamment avec la création de guichets de proximité, l'amélioration de l'offre de santé, et la mise en place d'actions facilitant l'adaptation au changement climatique notamment vis-à-vis de l'énergie et de la mobilité.

L'amélioration du cadre de vie a pour objectif de valoriser et de préserver l'environnement du territoire, tout en mettant en avant le patrimoine naturel et bâti et en valorisant et diversifiant l'offre de loisirs. Pour ce faire, la Communauté de Communes va chercher à améliorer sa communication, notamment vis-à-vis de l'offre touristique et des activités sportives, culturelles et de loisirs présentes sur le territoire.

Enfin l'organisation, qui vise à définir les moyens nécessaires pour la CCLC afin de mettre en œuvre ces projets. Cet axe cherche à estimer et développer les capacités d'ingénierie de la Communauté de Communes, tout en définissant des axes de mutualisation.

- Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Deux catégories de projets sont identifiées dans le présent pacte :

- *Ceux financés par le plan de relance, en mesure de démarrer rapidement (réalisation en 2021 ou 2022)*
- *Ceux « à faire mûrir » s'inscrivant à plus long terme d'ici 2026.*

A noter que des projets portés par des maîtres d'ouvrage du secteur privé situés dans le périmètre de l'intercommunalité figurent le tableau ci-après.

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « Relance » (réalisé en 2021/2022) Ou « À faire mûrir »	Projets prioritaires <u>Choix à faire</u> <u>collectivement par</u> <u>les signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Création d'un accueil extrascolaire à Chavanges	CCLC	A faire mûrir	
Rédaction d'un Projet Alimentaire Territorial	CCLC	Relance	
Réalisation d'un Projet Educatif Territorial	CCLC	A faire mûrir	
S'inscrire dans le Plan Mercredi	CCLC	à faire mûrir	
Construire un Pôle Scolaire à Dienville	CCLC	Relance	
Rénover le centre de loisirs de Dienville	CCLC	Relance	

Réaliser le transfert des ZAE	CCLC	Relance	
Mise en place d'un magasin de produits locaux	CCLC	A faire murir	
Instauration d'un espace de coworking / tiers lieu / Fabrique de territoire sur l'école Danton	CCLC	A faire murir	
Mise en place de solution box	CCLC	A faire murir	
Rassemblement des acteurs économiques / plateformes d'échanges / Espace accueil entreprise	CCLC	A faire murir	
Se positionner en tant que facilitateur pour la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi	CCLC	A faire murir	
Incubateur d'entreprise / Ateliers Relais	CCLC	A faire murir	
Mise en place d'une marque de produits locaux	CCLC	A faire murir	
Développement d'une plateforme dédiée à l'achat local	CCLC	A faire murir	
ZAE de l'aérodrome	CCLC	A faire murir	
Piste équestre	Privé – Projet D'Artagnan	A faire murir	
Théâtre équestre	Privé – M. Bertin	Relance	
Réaliser un pacte de gouvernance	CCLC	A faire murir	
Elaborer un schéma de mutualisation	CCLC	A faire murir	
Réaliser un projet d'administration	CCLC	A faire murir	
Design de politique publique / consultation de la population, des partenaires, etc.	CCLC	A faire murir	
Agrandir le bâtiment administratif de la CCLC	CCLC	Relance	
Adapter la masse salariale de la CCLC à ses nouvelles missions	CCLC	A faire murir	
Créer un service communication au sein de la CCLC	CCLC	A faire murir	
S'inscrire dans le programme PVD	Brienne-le-Château	Relance	
Réaliser un CLS	CCLC	A faire murir	
Créer une maison pluriprofessionnelle sur le bourg centre	Brienne-le-Château	Relance	
Rénover l'école primaire et le périscolaire de Chavanges	CCLC	Relance	
Développer le pacte fiscal et financier favorable au	CCLC	Relance	

développement des énergies renouvelables			
Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs de la CCLC	CCLC	Relance	
Instaurer d'une monnaie locale / Favoriser la consommation locale / Chèques locaux etc	CCLC	A faire murir	
Favoriser le réemploi et la seconde vie des objets	CCLC	A faire murir	
Création d'une OPAH	CCLC	A faire murir	

Pour les projets communaux, se référer à l'annexe « Projet de territoire – PTRTE »

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une « **fiche projet** » - (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement prévisionnel, calendrier prévisionnel de réalisation...).

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets fera l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs en vigueur à la date de dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Cette partie 2 « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

Toute modification du pacte (ajout d'une action, enrichissement du diagnostic et/ ou du projet de territoire...) sera retracée dans le PV du comité de pilotage élaboré par l'intercommunalité, qui sera validé par ses membres (intercommunalité, Etat, Conseil régional et Conseil départemental)

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
 - **Zoom sur la relance :** les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire régional (si mobilisation de fonds

européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

- **Zoom sur la transition écologique :** le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

4. Les engagements des partenaires

La signature du PTRTE par chacun des partenaires ne correspond pas à leur soutien financier pour tous les projets qui y sont listés. Les plans de financement qui y figurent le sont à titre indicatif et feront l'objet d'une instruction par les parties prenantes au regard de leurs possibilités d'interventions financières respectives.

Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

Les engagements du Département :

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs du Département.

Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.

- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'Etat.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique que mène la Communauté de Communes se consolide autour d'une volonté de rassembler les acteurs du territoire, à savoir la CCLC, les élus, les acteurs économiques, ainsi que les différents partenaires. Il y a ainsi une volonté de mettre en place un comité de pilotage commun entre le PTRTE et le projet PVD.

Un comité de pilotage est mis en place sous la présidence du Président de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne.

Le comité de pilotage définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le Comité de Pilotage pourra être amené à entendre un ensemble de partenaires au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du PTRTE (associations, entreprises, organismes consulaires, personnes qualifiées, habitants, etc.). Ces partenaires seront invités au comité de pilotage par le Président de la CCLC.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par l'EPCI.

Un comité technique chargé de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourra être créé.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du PTRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

6. Signataires du Pacte :

Bruno DEZOBRY

Président de la communauté de communes des Lacs de Champagne

Fait à :

Le :



Stéphane ROUVE

Préfet de l'Aube

Fait à :

Le :

14 JAN. 2022

Philippe PICHERY

Président du conseil départemental de l'Aube

Fait à : TROYES

Le :

12 JAN. 2022

Jean ROTTNER

Président du conseil régional du Grand-Est

Fait à : STRASBOURG

Le : 12 JAN. 2022

7. Annuaire et contacts techniques du PTRTE

	Référent 1	Référent 2
Territoire	Jérôme Commoyn DGS dgs@cclacsdechampagne.fr 0325279193	Guillaume Lizet Chargé de mission Guillaume.lizet@cclacsdechampagne.fr 0325926875
Département	Isabelle Darnel DG adjointe Pôle développement des territoires isabelle.darnel@aube.fr 0325425234	
Région	Isabelle Roux Chargé de mission contractualisation isabelle.roux@grandest.fr 0326708906	Jean-Joseph Philippon Chef du service Développement territorial Jean-joseph.philippon@grandest.fr 0608406210
État	Estelle Paleni Cheffe du pôle d'appui territorial Estelle.paleni@aube.gouv.fr 0325423770	David Dutheil David.dutheil@aube.gouv.fr

PTRTE Lacs de Champagne contrat signé.pdf

ANNEXE_5_SYNTHÈSE_PTRTE_CCLC.pdf

ANNEXE_2_PROJET_DE_TERRITOIRE_PTRTE_CCLC_VF.pdf

ANNEXE_3_PORTRAIT_ECOLOGIQUE_CCLC_DDT.pdf

ANNEXE_1_DELIBERATION_2021_60_20211214_D_2021_60_APPROBATION_PTRTE.pdf

LISTE_PROJETS_PTRTE_CCLC.xlsx

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aube
Arrondissement de Bar-sur-Aube
Communauté de Communes Lacs de Champagne
<p>Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 0</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 62</p>

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 08/12/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Bruno DEZOBRY, président.

Etaient présents :

AUBRY Christophe, BAUCHET Josette, BERGEON Jean-Marie, BERGERAT Gérard, BERTIN Jean-Baptiste, BERTIN Jean-François, BEUDOT Guillaume, BONFILS Christian, BROUILLARD Elisabeth, BURR Michel, CARTIER Isabelle, CEUNEBROUCKE Marcel, CHAMBON Hervé, CHARDRON Nicole, CHATELAIN Jean-Michel, CHAUCHEFOIN Daniel, CORNAERT Julien, DE ZUTTER Marie-Chantal, DEGRANCOURT Didier, DEZOBRY Bruno, DOIZELET Francis, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, GIRARD Brigitte, HUNIN Denis, JACQUARD Gilles, JOANOT Pascal, LARGE Claude, LENS Thérèse, LORPHELIN Claude, MASSON Alain, MATHIEU Bernard, MICHEL Alain, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, MINISINI William, PAILLEY Régis, PARTOUT Didier, PESME Joëlle, PETIT Catherine, PREVOST Francis, QUINET Nadine, RESIDORI Jean-Philippe, SIBOIS Laurent, SZATAPSKI Régine

Mandat de procuration : BOURGOIN Michel par SZATAPSKI Régine, BRUANT Pascal par MASSON Alain, DHUICQ Nicolas par JACQUARD Gilles, DOISELET Maurice par SIBOIS Laurent, PETIT Davy par BERTIN Jean-Baptiste, PLOYEZ Philippe par MATHIEU Bernard, TEIXEIRA Solenne par BAUCHET Josette

Absents : BLANCO Elodie, BONDROIT Jean-Pierre, CARTIER Jacky, CHARPENTIER Michele, CHOIFFE Francis, MARTIN Brice, PETIOT Pascal, ROBERT Roger, HERBIN Bernadette, LAURENT François, SCHMIDT Xavier

Secrétaire de séance : Monsieur MASSON Alain

Membres présents.....	44
Absents ayant donné mandat de procuration.....	7
Absents.....	11
Votants.....	51

Délibération 2021_60

DELIBERATION PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
44	51	51	0	0	0

Exposé préalable :

Le PTRTE est une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.

Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :

- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020. Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE (avec bilan écologique)
- COHÉSION territoriale et coopérations (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)

Et 2 sujets transversaux :

- Le déploiement des usages du numérique
- Les synergies inter-territoires et interrégionales, voire transfrontalières

Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

-Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvret.

-Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport.

-Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PTRTE de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne

La synthèse du PTRTE est annexée au présent procès-verbal

Compte rendu du débat :

M. Jacquard Gilles demande à ce que pour le projet d'OPAH inscrit dans le PTRTE, il ne soit pas fait référence à une OPAH énergétique mais bien à une OPAH d'ensemble comme cela avait été vu lors du conseil séminaire du 4 décembre 2021.

Les termes seront donc modifiés dans la synthèse et le projet global.

Délibération PTRTE

VU la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national ;

VU la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;

VU l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région ;

VU la présentation de la synthèse du PTRTE faisant également office de projet de territoire pour la CCLC.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE le processus de conclusion avec l'État, la région GRAND EST et le Département de l'Aube, d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) à l'échelle de la Communauté de communes ;

APPROUVE le diagnostic et les orientations stratégiques présentées de cette première version ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision ;

AUTORISE le Président à engager un processus de consultation des parties prenantes dès 2022 afin de compléter les éléments de cette 1^{ère} version du PTRTE ;

AUTORISE le Président à organiser la gouvernance du PTRTE (Comité de pilotage et comité technique) ;

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 15 décembre 2021
Bruno DEZOBRY, président.



BRUNO DEZOBRY
2021.12.16 11:23:09 +0100
Ref:20211215_162402_1-2-O
Signature numérique
le Président

Bruno DEZOBRY

PTRTE

Projet de territoire PTRTE



LACS DE CHAMPAGNE
Communauté de Communes

Communauté de Communes des Lacs de Champagne

TABLE DES MATIERES

1	L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCLC : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE	3
1.1	UNE DEMARCHE DE PROJET DE TERRITOIRE INITIEE DEPUIS 2020 PAR LA CREATION DU DISPOSITIF « BUREAU SEMINAIRE »	3
1.2	UNE DEMARCHE DE DEFINITION DE PROJET DE TERRITOIRE QUI SE POURSUIT EN 2021 DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PTRTE	4
1.3	LA MOBILISATION DES PARTENAIRES A PARTIR DE 2022 POUR VALIDER ET PRIORISER LA STRATEGIE D'ACTIONS DE LA CCLC	5
1.4	LES PARTENAIRES DE LA CCLC	6
2	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	8
2.1	LA CCLC, UN TERRITOIRE RURAL AUX ENJEUX MULTIPLES	8
2.1.1	<i>L'évolution démographique du territoire : un enjeu primordial pour son maintien</i>	8
2.2	L'EMPLOI DE LA CCLC : UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT ENDOGENE DU TISSU DE TPE ET D'ENTREPRENEURS	10
2.2.1	<i>Le tissu économique de la CCLC</i>	10
2.2.2	<i>La structure du marché de l'emploi sur le territoire</i>	11
2.2.3	<i>L'activité agricole sur un territoire rural</i>	12
2.3	LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE : LA PRATIQUE MAJORITAIRE DE L'AUTOSOLISME	13
2.3.1	<i>Le service de transport à la demande</i>	13
2.3.2	<i>Les transports en commun</i>	14
2.4	L'OFFRE ENFANCE ET JEUNESSE DU TERRITOIRE A RENFORCER	15
2.4.1	<i>La scolarité sur le territoire</i>	15
2.4.2	<i>Les services périscolaires et extrascolaires</i>	19
2.5	L'OFFRE DE SANTE DU TERRITOIRE A PRESERVER	21
2.5.1	<i>Les structures de santé et l'offre médico-sociale sur le territoire</i>	21
2.5.2	<i>Dotations en professionnels de santé</i>	23
2.5.3	<i>Le Contrat Local de Santé</i>	25
2.6	UNE DESTINATION TOURISTIQUE EN COURS DE STRUCTURATION	26
2.6.1	<i>Les Lacs de Champagne : un atout touristique du territoire</i>	26
2.6.2	<i>L'offre sur le territoire</i>	27
2.7	CULTURE (AUDIT CULTUREL EN COURS PAR LA DRAC)	29
2.7.1	<i>L'école intercommunale de musique</i>	29
2.7.2	<i>Culture historique</i>	31
2.8	RECAPITULATIF SYNTHETIQUE	32
3	DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANISATION DE LA CCLC	34
3.1	LES RESENTIS DES COMMUNES LORS DU « BUREAU SEMINAIRE » EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE STRUCTURATION	34
3.2	DIAGNOSTIC GOUVERNANCE ET PROJET INTERCOMMUNAL	36
3.3	FOCUS SUR LA LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITE ET FOCUS SUR L'ELABORATION DU PACTE DE GOUVERNANCE	38
3.4	L'ADMINISTRATION INTERCOMMUNALE GARANTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE	41
3.5	SYNTHESE DIAGNOSTIC STRUCTURATION ET GOUVERNANCE DE LA CCLC	43
4	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	44
4.1	MOBILITE	44
4.1.1	<i>La mobilité douce</i>	44
4.1.2	<i>Les moyens de transport bas carbone</i>	45
4.2	ENERGIE ET CLIMAT	46
4.2.1	<i>Les émissions de gaz à effet de serre du territoire</i>	46
4.2.2	<i>L'énergie sur le territoire</i>	49
4.2.3	<i>L'isolation thermique du parc immobilier de la CCLC</i>	59

4.3	TRAITEMENT DES DECHETS.....	62
4.3.1	<i>La gestion des déchets sur le territoire.....</i>	62
4.3.2	<i>Les taux de valorisation des déchets par filière.....</i>	64
4.4	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	65
4.4.1	<i>Le potentiel agricole de la CCLC</i>	65
4.4.2	<i>Les acteurs et pratiques agricoles</i>	67
4.5	ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE	68
4.5.1	<i>L'environnement de la CCLC</i>	68
4.6	LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	72
4.7	EAU ET ASSAINISSEMENT	74
4.7.1	<i>Les stations d'épuration des eaux usées</i>	74
4.8	RECAPITULATIF SYNTHETIQUE.....	76
5	DIAGNOSTIC DU « BUREAU SEMINAIRE »	79
5.1	LA DEMARCHE.....	79
5.2	LE BESOIN RESENTI DES HABITANTS ET DES COMMUNES.....	82
6	LA STRATEGIE DE TERRITOIRE DE LA CCLC.....	86
6.1	LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE	86
6.2	L'AMBITION DU TERRITOIRE	86
6.3	LES AXES STRATEGIQUES ET THEMATIQUES	87
6.3.1	<i>Attractivité</i>	87
6.3.2	<i>Résilience.....</i>	89
6.3.3	<i>Cadre de vie.....</i>	91
6.3.4	<i>Organisation.....</i>	92
6.4	RECAPITULATIF SYNTHETIQUE :	93
7	LES PROJETS DE LA CCLC	94
7.1	LA LISTE DES PROJETS.....	94
7.1.1	<i>Les projets de la CCLC.....</i>	94
7.1.2	<i>Les projets communaux.....</i>	96
7.1.3	<i>Les projets privés</i>	97

1 L'élaboration du projet de territoire de la CCLC : une démarche participative

1.1 Une démarche de projet de territoire initiée depuis 2020 par la création du dispositif « bureau séminaire »

L'origine du bureau séminaire mis en œuvre par la Communauté de Communes des Lacs de Champagne (CCLC) vient de la nécessité de réaliser un projet de territoire afin de rendre le **projet politique cohérent, lisible et visible**. Cette démarche n'a pu se faire ces dernières années du fait des transferts de compétences obligatoires issus de la loi Notré qui entraînaient des contraintes de gestion quotidienne lourdes. Il était donc difficile de prendre le temps de créer un espace de réflexion sur les enjeux du territoire.

Le nouveau mandat 2020-2026 a été l'occasion d'initier une démarche de « bureau séminaire » en appliquant une méthodologie s'articulant autour du lien entre « **Projet politique, projet d'administration et projet de territoire** ». L'objectif était de s'assurer que lorsque le projet politique allait être défini, l'administration allait être en mesure de mettre en œuvre les différentes orientations. La finalité étant la réalisation d'un projet de territoire.

Pour ce faire, la Communauté de Communes a été accompagnée par la Banque des Territoires pour mettre en place ce « bureau séminaire ». L'idée ici était d'accompagner un **premier dialogue approfondi entre élus du bureau communautaire dans le but d'établir les conditions d'un bon fonctionnement et d'une bonne dynamique de coopération intercommunale à l'occasion du prochain mandat**.

1.2 Une démarche de définition de projet de territoire qui se poursuit en 2021 dans le cadre de l'élaboration du PTRTE

Dans le cadre du plan de relance national (France Relance), la Communauté de Communes des Lacs de Champagne s'est engagée, conjointement avec l'Etat, la Région Grand-Est, le Département de l'Aube et ses communes membres, dans la réalisation d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE).

Instrument de rationalisation des politiques publiques locales, ce contrat a vocation à **compiler l'ensemble des dispositifs et financements** dont peut bénéficier le territoire et ainsi offrir une stratégie de développement collective et prospective aux multiples acteurs locaux impliqués.

Il inscrit pour la durée du mandat la **priorisation des axes de transition écologique et sociale, de même qu'une politique intégrée de relance**, répondant aux enjeux majeurs identifiés. Les actions et projets que mettront en place les collectivités, tout comme les programmes dont elles peuvent bénéficier, devront par la suite se conformer à la stratégie énoncée au sein du PTRTE.

Il s'agit donc de **construire une vision partagée, stratégique et transversale du territoire**, mettant en cohérence les différents projets portés par la collectivité et les partenaires publics, et faisant émerger les impératifs de la collectivité à venir.

Afin d'élaborer ce pacte territorial, la Communauté de Communes des Lacs de Champagne a bénéficié de l'accompagnement du bureau d'études SETEC, dans le cadre d'un financement de soutien en ingénierie proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Celui-ci a fourni un appui à la formalisation des enjeux et des orientations stratégiques, ainsi qu'à la **mobilisation des élus du territoire autour d'un projet commun**, par l'animation d'ateliers communautaires.

1.3 La mobilisation des partenaires à partir de 2022 pour valider et prioriser la stratégie d'actions de la CCLC

Au cours de l'année 2022, la CCLC s'engagera dans une nouvelle étape de construction du PTRTE. L'objectif de ce travail va être de **préciser la stratégie d'actions à conduire, mobiliser les acteurs locaux (économiques, associatifs, etc.), mettre en œuvre les projets réalisables à court terme et finaliser les fiches projets des actions à mener sur la fin du mandat.**

Cela va tout d'abord passer par la **mobilisation des acteurs économiques locaux** dans le cadre de l'étude de développement économique menée en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aube et le bureau d'études Utopies. Les objectifs de cette rencontre vont être de présenter le diagnostic réalisé au cours de l'année 2021, pour ensuite s'en servir de base pour animer 3 ateliers collaboratifs avec les différents types d'acteurs économiques (élus, entrepreneurs, têtes de réseaux, consulaires, etc.).

Un autre travail de mobilisation sera mené en collaboration avec le cabinet d'études SETEC, en lien avec la stratégie de territoire et le PTRTE. Cela sera l'occasion de préciser plus en détail la stratégie à mener. Il s'agira d'une mobilisation plus large, qui prendra en compte les acteurs associatifs, les parties prenantes, et tous les partenaires susceptibles d'accompagner la CCLC dans son PTRTE.

L'objectif de la démarche de la Communauté de Communes est ainsi de poursuivre celle qui a déjà été menée, **c'est-à-dire une démarche cherchant à impliquer les acteurs locaux**, afin que ce projet soit mené conjointement avec ces derniers.

1.4 Les partenaires de la CCLC

(Liste non exhaustive)

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- Région Grand Est
- Département de l'Aube
- Banque des Territoires
- Etablissement Public Foncier Grand Est (EPF Grand-Est)
- Syndicat Départ
- Commune de Brienne-le-Château

- o Développement économique :

- Business Sud Champagne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube
- Initiative Aube
- GAL du Pnr de la Forêt d'Orient
- Pôle Emploi

- o Agriculture :

- Chambre d'agriculture

- o Santé :

- Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS Grand-Est)
- Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de l'Aube

- o Tourisme :

- Syndicat du Der
- Office du tourisme des Grands Lacs de Champagne (OTGLC)
- Parc naturel Régional de la Forêt d'Orient (PnrFO)

- o Ressource en eau :

- Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV)

- o Transition énergétique :

- Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA)
- Agende de la transition énergétique (ADEME)

- Déchets

- Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA)
- Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO)

- Enfance-Jeunesse

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Jasseines (SIRP)
- Maison Pour Tous Centre Social de Brienne-le-Château (MPT-CS)
- Les Crossettes Dienville
- Caisse d'Allocation familiale de l'Aube (CAF 10)

- Culture :

- Direction Régionale des Affaires culturelles Grand-Est (DRAC Grand-Est)

- Autres :

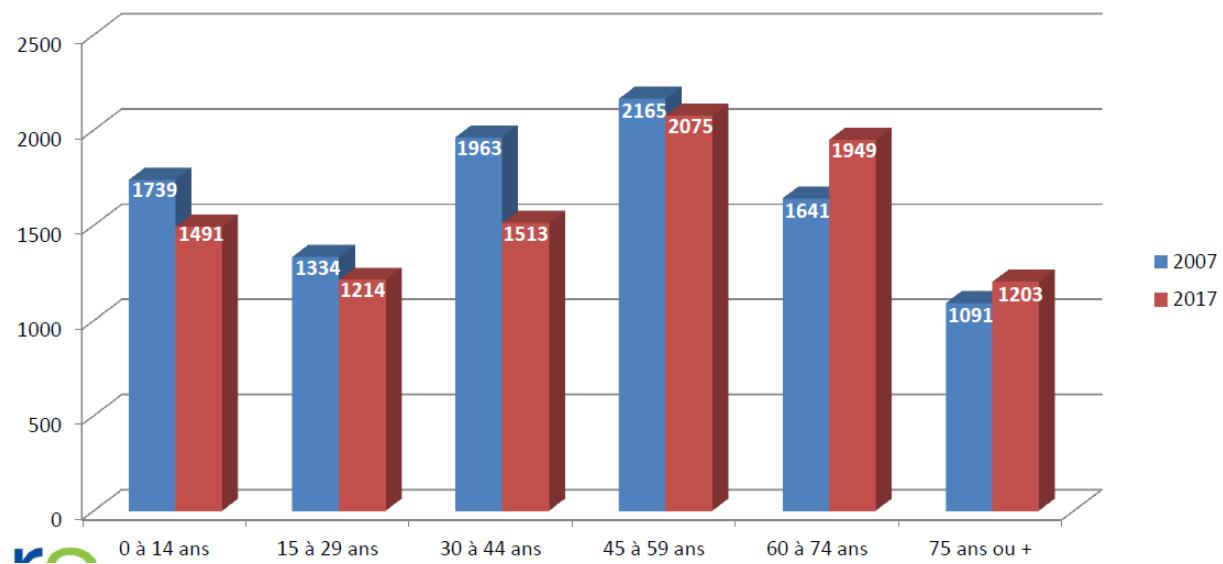
- SPL XDEMAT
- Centre de Gestion de l'Aube (CDG 10)

2 Diagnostic socio-économique du territoire

2.1 La CCLC, un territoire rural aux enjeux multiples

2.1.1 L'évolution démographique du territoire : un enjeu primordial pour son maintien

Le territoire des Lacs de Champagne connaît un **vieillissement de sa population**, qui se manifeste par un nombre grandissant de personnes âgées de plus de 60 ans et une diminution du nombre de jeunes et actifs y habitant. En effet, la part des plus de 60 ans de la CCLC augmente de 5 points, passant de 28% en 2007 à 33% en 2017, alors que l'évolution de la structure de la population française présente une augmentation de moins de 3 points de la part de ses plus de 60 ans (passant de 23% à 25% entre 2007 et 2017). Cela se traduit également par une augmentation de 6% de retraités dans la collectivité.



Source : Etat des lieux CCLC – CLS ARS

Par ailleurs, on note une forte proportion de **personnes âgées isolées**, ce constat étant encore davantage marqué chez les femmes. En effet, la part de 75 ans et plus vivant seuls au sein de la CCLC est de 45% (contre 42.5% en France), et seuls 6,4 % d'entre eux vivent dans un établissement pour personnes âgées, contre 9,4 % en moyenne en France (Source : Observatoire des Territoires. 2021). Cet isolement engendre, au

sein d'un tel territoire rural, une difficulté d'accès aux services et équipements, lesquels nécessitent souvent de recourir à un moyen de transports motorisé.

On note également une **précarisation de la population habitante de la CCLC**. Avec un taux de pauvreté de 16,4% dans le territoire (contre 14.1% de moyenne française en 2017), le nombre de personnes au chômage a augmenté de 10,1 % à 15.6% entre 2007 et 2017, et ce plus rapidement que l'évolution des moyennes départementales, régionales et nationales (le taux de chômage des 15-64 ans passant de 11.5% en 2007 à 13.9% en 2017 en France).

De même, on constate une **sous-représentation des cadres et professions supérieurs**, dont la part diminue encore, ainsi qu'une chute de la part des ouvriers au sein de la population active. A l'inverse, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, comme celle des professions intermédiaires et employés sont grandissantes.

Finalement, l'augmentation des personnes vivant seules et des familles monoparentales constitue un facteur supplémentaire de la précarisation de la population.

Ces constats amènent à soulever les enjeux suivants :

- *Développer des services et équipements spécifiques aux besoins de cette population, notamment en matière de structures de santé et d'accès aux soins*
- *Proposer une offre de services de santé à domicile*

2.2 L'emploi de la CCLC : un enjeu de développement endogène du tissu de TPE et d'entrepreneurs

2.2.1 Le tissu économique de la CCLC

Entre 2013 et 2018, le territoire connaît une réduction de l'emploi (-1,6%/an) plus marquée qu'à l'échelle régionale (-0.4% /an). La concentration de l'emploi reste élevée : 93,2 emplois pour 100 actifs en 2018. Néanmoins, la tendance de 2008 à 2018 est à la baisse : le nombre d'emplois se réduit plus rapidement (-14% entre 2008-2018) que le nombre d'actifs (-12.5% sur la même période).

Le taux de chômage est également élevé et en croissance : proche des 10% entre 1990 et 2007, le taux de chômage a bondi de 4 points entre 2007 et 2012 et continue de croître depuis : 15% versus 8% au niveau national et 13% au niveau régional et 33,7% pour les 15/25 ans versus 19,6% au niveau national.

La CC des Lacs de Champagne représente 3139 emplois au lieu de travail en 2018, dont 2557 emplois salariés.

L'emploi du territoire est composé pour :

- 60% d'activités résidentielles (santé, services, transports, commerces...). Avec une part importante de services parapublics : l'administration, la santé, l'éducation et le social (978 emplois).
- 40% d'emplois productifs liés principalement à la foresterie, travail du bois, menuiserie (214 emplois), l'agriculture (193 emplois) et les activités agroalimentaires notamment de meunerie (171 emplois).

Avec 35 créations d'entreprise pour un stock de 502 établissements, la dynamique entrepreneuriale n'était que de 7% en 2019 contre une moyenne nationale de 16%. C'est surtout dans les services de proximité, le commerce, l'hôtellerie et la restauration que ce manque de dynamique est le plus net.

La Communauté de Communes des Lacs de Champagne dispose d'un pôle commercial en Bourg-Centre à Brienne-le-Château et de 2 pôles ruraux à Dienville et Chavanges.

Le territoire a pour enjeu de renforcer son économie présente, de travailler sur sa diversification par une meilleure valorisation des ressources et d'accompagner la dynamique entrepreneuriale du territoire.

2.2.2 La structure du marché de l'emploi sur le territoire

D'après l'enquête en besoin de main-d'œuvre 2021 de Pôle Emploi, le territoire de la CC des Lacs de Champagne fait partie du bassin de Bar sur Aube. Le nombre de projets de recrutement est évalué à 2430 intentions pour 84% saisonnières et 32% jugées difficiles.

Les 10 métiers les plus recherchés concernent principalement l'agriculture (viticulteurs, arboriculteurs, conducteurs d'engins agricoles ou forestiers, agriculteurs), des employés de services divers et des ouvriers (emballage, agroalimentaire ou dans le travail du bois).

Il semble qu'il y ait une part importante d'emploi précaire saisonnier et une tension forte en matière d'activités agricoles.

2.2.3 L'activité agricole sur un territoire rural

L'agriculture sur le territoire représente environ 13% des emplois et 27% des entreprises (source : Chambre d'Agriculture), soit un volume plus important qu'à l'échelle départementale (7% des emplois et 17% des entreprises). On compte également la présence de 3 entreprises de l'industrie agroalimentaire.

Le nombre d'exploitations est en baisse : -80 en 10 ans sur les 257 exploitations en 2010. Le territoire compte 10 % des éleveurs du département et des exploitations de 114 ha en moyenne (hors viticulture) versus une moyenne départementale de 143 ha. Néanmoins, on note un agrandissement de la surface des exploitations : +13% (en 7 ans).

L'agriculture biologique se développe avec 17 exploitations, 1130 ha et 4 ateliers d'élevage sur le territoire. Au niveau du département, on compte 196 exploitations pour 11589 ha cultivés (+30,1% en 1 an) et des exploitations engagées dans des groupes innovants en agroécologie (HVE, Écophyto, GIEE, Groupes 30 000, ...).

Le territoire compte également 3 points de vente produits locaux (point Drive, atelier fermier, vente directe ferme, magasins de producteurs) et des signes d'identification de la qualité : Brie de Meaux AOP (26 communes), Champagne AOP (4), Côteaux Champenois AOP (4) et plusieurs établissements faisant de la restauration scolaire.

Le territoire a pour enjeu d'accompagner la transformation de son tissu agricole vers une agriculture plus durable, écologique et qui s'inscrit dans des circuits courts alimentaires.

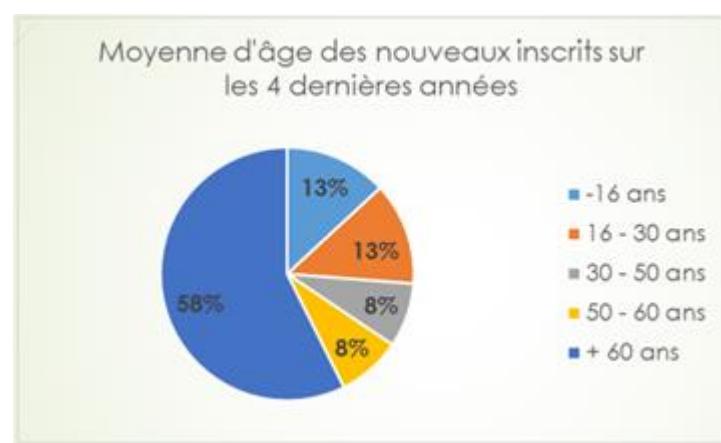
2.3 La mobilité sur le territoire : la pratique majoritaire de l'autosolisme

La Communauté de Communes des Lacs de Champagne s'étend sur 440,3 km² de superficie, dont 96% sont occupés par des surfaces naturelles, agricoles et forestières (dont surfaces en eau) ; les déplacements entre les 43 communes exigent donc un moyen de transport motorisé. Le secteur public doit pouvoir offrir un moyen de se déplacer aux ménages ne disposant pas d'un véhicule personnel, dont l'autonomie est considérablement réduite sur ce territoire rural, ainsi qu'une alternative à l'autosolisme et les externalités négatives générées.

2.3.1 Le service de transport à la demande

Ainsi depuis 2011, la CCLC a mis à disposition des habitants un service de transport à la demande, de 8h à 18h du lundi au samedi, pour les trajets au sein de l'intercommunalité. Ce service est tarifé à 5 euros par trajet (3 euros pour les jeunes de moins de 16 ans), le coût du service étant majoritairement pris en charge par la collectivité.

Les premières analyses de données de ce service ont recensé 152 adhérents depuis 2011, dont plus de la moitié est âgée de plus de 60 ans. Les trajets sont essentiellement à destination de Brienne-Le-Château, puis de Chavanges. Aujourd'hui, on estime que le service profite surtout à des usagers réguliers, qui y recourent plus souvent qu'auparavant.



Source : TINEA, CCLC, 2019

2.3.2 Les transports en commun

A l'échelle de la Communauté de Communes, il n'existe pas d'offre de transports en commun propre à celle-ci. Cependant, la Région a mis en place un service de transport nommé Fluo Grand Est.

Il existe deux lignes passant sur le territoire de la Communauté de Communes :

Tout d'abord, les lignes BAA 16 et 17 permettent de relier la commune de Brienne Le Château à celle de Bar sur Aube, en passant par d'autres communes du territoire telle que Radonvilliers, Dienville et Unienville à raison de 6 passages quotidiens.

Également, les lignes BRI 02, 12 et 13 permettent de relier les communes de Brienne Le Château à celle de Troyes, en passant par Lesmont, Radonvilliers, Dienville, à raison de 5 passages quotidiens.

2.4 L'offre Enfance et Jeunesse du territoire à renforcer

Cette section a été réalisée sur la base des données fournies par la CAF de l'Aube dans le cadre de la Convention territoriale globale de service aux familles.

2.4.1 La scolarité sur le territoire :

La Communauté de Communes des Lacs de Champagne détient la **compétence scolaire et périscolaire depuis 2010** et a même étendu son champ d'action depuis **le 1^{er} septembre 2017 en prenant la compétence extrascolaire**.

La petite enfance :

L'accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle est le premier mode d'accueil en dehors du domicile proposé aux jeunes enfants sur le territoire de la Communauté de Communes. Celui-ci permet d'apporter un complément au multi-accueil de Brienne-le-Château permettant d'assurer un **taux de couverture supérieur à la moyenne départementale**.

Offre d'accueil petite enfance	Brienne-le-Château		Communauté de Communes des Lacs de Champagne		Aube	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Capacité théorique assistants maternels	36	58,06%	127	80,89%	3 939	70,39%
Enfants 0-2ans CMG domicile	0	0,00%	0	0,00%	77	1,38%
Enfants 0-2 ans scolarisés	2	3,23%	6	3,82%	406	7,26%
Places EAJE PSU (2016)	24	38,71%	24	15,29%	1 174	20,98%
Dont multi-accueil	24	100,00%	24	100,00%	1 083	92,25%
Dont micro-crèche	0	0,00%	0	0,00%	30	2,56%
Dont accueil familial	0	0,00%	0	0,00%	61	5,20%
Nombre total de places	62	100,00%	157	100,00%	5 596	100,00%
Taux de couverture	89,90%		62,60%		54,80%	

Source : Caf data 2016

L'ensemble de l'offre proposée permet ainsi de répondre au mieux aux besoins du plus grand nombre de familles possibles sur le territoire. L'objectif est ainsi d'accueillir toutes les familles sur le territoire, sans exclusion monétaire, malgré la priorité pouvant être accordée aux familles ayant des besoins d'accueil liés à une contrainte professionnelle.

De plus, les indicateurs financiers sont satisfaisants et conformes à ce qui est observé au sein de structures similaires.

Caractéristiques de l'offre	2006	2015	2016	2017	2018
Nombre de places agréées PMI	24	24	24	24	24
Amplitude d'ouverture journalière (en heure)	10	11,5	11,5	11,5	11,5
Nombre de jours d'ouverture annuelle	227	222	224	225	224
Coût de fonctionnement annuel	305 262,28 €	351 065,73 €	308 189,05 €	355 284,20 €	354 934,71 €
Coût par place	12 719,26 €	14 627,14 €	12 841,21 €	14 803,51 €	14 788,95 €
Nombre d'enfants inscrits	N/A	77	73	65	66

La jeunesse :

	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	Evolution sur la période
Groupe T. Gauthier	283	-8,13%	260	6,15%	276	3,62%	286	-11,54%
Ecole de DIENVILLE	105	14,29%	120	-4,17%	115	-1,74%	113	-4,42%
RPI BLAINCOURT	74	-25,68%	55	3,64%	53	9,43%	58	-6,90%
Ecole de LESMONT	109	-9,17%	99	2,02%	101	2,97%	104	-2,88%
Ecole de MAIZIERES LES BRIENNE	58	-22,41%	45	0,00%	45	13,33%	51	-15,69%
Ecole de CHAVANGES	126	-6,35%	118	6,78%	126	-5,56%	119	-3,36%
Total	755	-7,68%	697	2,73%	716	2,09%	731	-7,80%
								-4,15%
								-6,50%
								604
								-20,00%

Comme nous pouvons l'observer, **l'ensemble des écoles et groupes scolaires du territoire ont perdu en effectif sur la période 2015-2022**. Celle la moins impactée étant celle de Lesmont, ce qui peut s'expliquer en raison du fait que celle-ci est la plus proche du Bassin Troyen et est ainsi plus pratique pour certains parents y travaillant.

L'ensemble de cette baisse peut s'expliquer partiellement en raison de **l'évolution démographique des jeunes sur le territoire**. En effet, si l'on associe le recensement démographique des jeunes aux zones d'influence de chaque école, on peut observer des évolutions similaires, particulièrement au niveau du groupe Théophile Gautier.

Evolution effectifs scolaires	2013	2018	Evolution
Groupe T. Gautier	338	286	-15,38%
Ecole de DIENVILLE	117	113	-3,42%
RPI BLAINCOURT	86	58	-32,56%
Ecole de LESMONT	102	104	1,96%
Ecole de MAIZIERES LES BRIENNE	59	51	-13,56%
Ecole de CHAVANGES	117	119	1,71%
Total	819	731	-10,74%

Evolution de la population des 0-14 ans	2013	2018	Evolution
Groupe T. Gautier	576	467	-18,92%
Ecole de DIENVILLE	206	185	-10,19%
RPI BLAINCOURT	156	155	-0,64%
Ecole de Lesmont	265	204	-23,02%
Ecole de MAIZIERES LES BRIENNE	144	116	-19,44%
Ecole de CHAVANGES	218	249	14,22%
Total	1565	1376	-12,08%

A l'inverse, certains écarts sont à noter, notamment concernant l'école de Chavanges, qui voit sa population des jeunes augmenter sur la période 2013-2018 de façon significative, tandis que la part d'élèves scolarisés reste stable. A contrario, la zone d'influence de l'école de Lesmont a vu sa population des 0-14 ans diminuer significativement sur la période, tandis que le nombre d'élèves reste stable. Cela confirme ainsi l'attractivité de l'école de Lesmont comparée à d'autres, notamment pour ses avantages géographiques. Il n'y a ainsi pas de réelle corrélation entre l'évolution de la population des jeunes et le nombre de scolarisés dans les zones d'influence liées à des écoles. Cependant peuvent être notées des similitudes concernant les zones d'influence des écoles de Brienne-le-Château et de Maizières-les-Brienne.

2.4.2 Les services périscolaires et extrascolaires

Les secteurs péri et extrascolaires font partie du domaine de compétences de la CCLC depuis le 1^{er} septembre 2017 avec la prise de la compétence jeunesse. C'est pourquoi, il s'agit d'un des objectifs de la Communauté de Communes de développer cet aspect-là, de sorte à proposer une offre satisfaisante et attractive pour la population.

Pour ces raisons, **trois Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont implantés sur le territoire**, afin de proposer une offre variée et disperse. Ces derniers sont situés sur les communes de Brienne-le-Château, Dienville et Jasseines. Cela permet d'assurer un accueil et une offre d'activités aux jeunes du territoire tout au long de l'année. Grâce à ces infrastructures, la jeunesse du territoire a ainsi accès à un ensemble de loisirs, d'environnement propice à l'éducation à la vie collective, ou simplement à des activités diverses.

2018	ACM de Brienne-le-Château	ACM 'Les Crossettes'	ACM de Jasseines
Tranches d'âges accueillies	3 - 17 ans	3 - 12 ans	3 - 12 ans
Amplitude d'ouverture journalière	> à 9h/j	> à 9h/j	> à 9h/j
Nombre de jours d'ouverture annuelle	229	229	N/A
Coût de fonctionnement annuel	229 214,30 €	64 185,00 €	67 800,00 €

Il y a également un écosystème associatif présent sur le territoire, particulièrement sur la commune de Brienne-le-Château. Celui-ci offre un grand nombre d'activités possibles pour les jeunes présents aux environs en plus de leurs activités scolaires. Les associations concernées sont :

- Ecole des enfants malades
 - o Accompagnement pour scolarité / activité d'enfants atteints de handicap ou de maladie
- Archers Brienois
- Brienne Cyclo-Sports
- Brienne Handball
- Chorale Les Chants du Parc
- Club Aéromodélisme Brienois

- Club Pongiste Briennois
- Gymnastique Loisirs Brienne
- Stade Briennois Football
- Tennis Club
- Samouraï Club
- AAPPMA
 - o Association auboise pour la pêche et la protection du milieu aquatique

En termes d'équipements, le territoire est également doté de certaines infrastructures permettant d'encadrer, entre autres, ces activités :

- Un gymnase à Brienne-le-Château (intégré au collège)
- Une salle multisports à Brienne-le-Château
- Un COSEC avec gymnase à Dienville
- Une médiathèque à Brienne-le-Château
- Une école intercommunale de musique à Brienne-le-Château

La Communauté de Communes cherche ainsi à relever différents enjeux sur son territoire concernant sa politique enfance-jeunesse. Tout d'abord avec la recherche d'une adéquation entre l'offre et les besoins du territoire, avec un **objectif premier d'identification des besoins pour adapter par la suite l'offre**. Cela passerait ainsi par la réalisation d'un diagnostic à mettre en œuvre de sorte à identifier les besoins. Également, il est important de souligner la nécessité de communiquer à propos de la présence des ACM sur le territoire, de sorte à les rendre visibles et accessibles à tous les enfants du territoire de la CCLC. Enfin, le fait d'établir une réelle **politique enfance-jeunesse, basée sur les enjeux relevés par le diagnostic de sorte à élaborer une stratégie adéquate**.

2.5 L'offre de santé du territoire à préserver

2.5.1 Les structures de santé et l'offre médico-sociale sur le territoire

Le territoire de la CC compte plusieurs structures de santé, à savoir les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) de Chavanges et de Dienville, ainsi que plusieurs cabinets de santé à Brienne-Le-Château qui projettent de se regrouper en une MSP prochainement.

La MSP de Chavanges, labellisée en 2010, offre les soins de 2 médecins généralistes, 4 infirmiers et 2 masseurs-kinésithérapeutes.

La MSP de Dienville, labellisée en 2012, offre les soins d'1 infirmier, 3 masseurs-kinésithérapeutes, 1 orthophoniste et 1 sage-femme.

Un projet de MSP sur Brienne-Le-Château, porté par un conglomérat de médecins, a été labellisé en 2020 et pourra permettre de structurer l'offre de soins existante aujourd'hui, éclatée en plusieurs cabinets médicaux distincts, à savoir les spécialistes suivants :

- 3 médecins généralistes
- 3 chirurgiens-dentistes
- 9 infirmières
- 3 masseurs-kinésithérapeutes
- 1 pédicure-podologue
- 4 pharmaciens
- 1 pharmacien biologiste
- 3 ostéopathes
- 1 psychologue

En terme de structures dédiées à la santé des personnes âgées, il existe également à Brienne-Le-Château un EHPAD, Cardinal de Loménie, qui comporte 90 places dont 3 places d'hébergement temporaire, 5 places dédiées aux Activités et Soins Adaptés, 6 places au sein de la plateforme d'accueil de jour, ainsi que des places pour les personnes âgées résidentes.

La Maison d'Accueil Spécialisé La Fontaine de L'Orme, située à Brienne également, offre 64 places.

On peut citer également la Résidence Autonomie Joseph Wagner de 41 logements.

Par ailleurs, on peut noter que l'EHPAD Cardinal de Loménie pourvoit un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). L'ADMR porte également un service de soins infirmiers à domicile.

Finalement, en cas d'urgence, les habitants se trouvent à 30 minutes du Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube, 50 minutes du CH de Saint-Dizier ou de Vitry-le-François, ou à 1h du CH de Troyes.

2.5.2 Dotations en professionnels de santé

Au total, sont donc implantés sur le territoire les professionnels de santé suivants :

- 7 médecins généralistes (âge : 2 : 40 – 49 ans, 1 : 50 – 54 ans, 3 : 55 – 59 ans, 1 > 60 ans)
- 16 infirmiers (âge : 4 < 40 ans, 7 : 40 – 49 ans, 1 : 50 – 54 ans, 2 : 55 – 59 ans, 2 : > 60 ans)
- 6 masseurs-kinésithérapeutes (âge : 1 < 40 ans, 2 : 40 – 49 ans, 3 : 50 – 54 ans)
- 2 chirurgiens-dentistes (âges : 40 – 49 ans et 50 – 54 ans)
- 1 orthophoniste (âge : 30 – 39 ans)
- 1 sage-femme (âge : 30 – 39 ans)

Si l'on ramène sous forme de ratios le nombre de professionnels de santé à la population, afin de comparer la dotation du territoire de la CCLC aux moyennes départementales et nationales, on obtient les densités de professionnels pour 10 000 habitants suivantes :

Densité pour 10 000 hab.	CCLC	Département	France
Médecins	7.4	6,6	8,8
Infirmiers	16,9	10,5	14,9
Chirurgiens-dentistes	2.1	4,4	5,3
Orthophonistes	1.06	1.87	3.07
Sage-femmes	2.1	1.9	1.9
Masseurs-kinésithérapeutes	6.4	7.8	10.7

Source : *répertoire des professionnels de santé de l'Assurance Maladie – INSEE 2019*

Il apparaît ainsi que le territoire présente une **sous-dotation en chirurgiens-dentistes, orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes**. Cependant, la densité en médecins se situe entre la moyenne départementale et nationale et la CCLC présente une très bonne dotation en infirmiers comme en sage-femmes. Notons également que la MSP de Dienville ne compte actuellement pas de médecin généraliste, ceux-ci étant implantés uniquement à Brienne-Le-Château et Chavanges.

Par ailleurs, on peut noter que, parmi ces professionnels de la santé, 4 médecins généralistes et 4 infirmiers cesseront leur activité au cours des 10 prochaines années.

De même, les témoignages recueillis auprès des professionnels existants font remonter une surcharge de travail conséquente, laissant à penser que les ratios de dotation territoriale en médecins sont insuffisants pour un territoire tel que la CCLC, où la part importante de personnes âgées requiert un accompagnement médical soutenu.

La question de l'attractivité du territoire et de la succession de ces spécialistes doit donc rester une préoccupation pour les élus et techniciens des collectivités.

2.5.3 Le Contrat Local de Santé

Le territoire des Lacs de Champagne présente donc un **enjeu fort en matière de santé et soins**, notamment du fait de sa large part de personnes âgées au sein de sa population et de l'offre en structures médico-sociales existante en conséquence.

La Communauté de Communes ne portant actuellement pas cette compétence, qui reste communale jusqu'au prochain mandat local, s'est néanmoins saisie de cette thématique et a fait valoir auprès des collectivités voisines sa volonté d'élaborer un Contrat Local de Santé (CLS). Le transfert de compétences advenant en 2026 permettra alors de renforcer la prise en charge des habitants tout au long de leur vie, en développant une action publique intégrée.

2.6 Une destination touristique en cours de structuration

2.6.1 Les Lacs de Champagne : un atout touristique du territoire

Les Grands Lacs de Champagne, constitués de 4 lacs-réservoirs, sont aujourd’hui bien plus que de simples outils techniques pour la régulation du débit de la Seine, ils sont devenus une **destination touristique riche d’une biodiversité remarquable et protégée.**

Le premier lac créé est le Lac d’Orient, mis en service en 1966. Aujourd’hui, il est entièrement consacré à la baignade et à la voile. Les activités à moteur se pratiquent sur le Lac Amance, présent sur la CCLC, qui est l’un des deux plans d’eau formant les lacs-réservoirs Aube avec le Lac du Temple. Un canal de jonction existe entre ces deux lacs, mais pour autant le Lac du Temple est dédié à la découverte de la nature. Le lac le plus important des Grands Lacs de Champagne en terme de superficie est le Lac du Der, inauguré en 1974 et qui est alimenté par la Marne.

Au sein des Grands Lacs de Champagne, la faune et la flore y sont remarquables. On peut y observer plus de 250 espèces d’oiseaux déjà recensées dont 130 espèces se reproduisant au sein du territoire. Ce patrimoine naturel est reconnu au niveau national avec la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d’Orient (créée en 2002), à l’échelle européenne grâce au réseau Natura 2000, mais également à l’international grâce notamment à la convention Ramsar.

L’enjeu du territoire consiste à identifier les leviers pour renforcer ou diversifier cette destination nature de tourisme au niveau régional : quels projets, quelles infrastructures (restauration, hôtellerie, sport, culture...) ?

2.6.2 L'offre sur le territoire

Au sein de l'office de tourisme (OT) de la CC des Lacs de Champagne, il a été accueilli 6000 personnes dont 1300 personnes en visites guidées et 1500 personnes étrangères en 2019. Il a été développé également une boutique de produits locaux.

Le patrimoine culturel de la CCLC se compose de :

- Dix églises et une chapelle sont à découvrir dans l'Aube, construites entre la fin du XVe et le XVIIIe siècle.
- Musée Napoléon : nombre d'entrées ?
- Autres ?
- Le château de Brienne est actuellement utilisé en centre psychothérapique avec 4 visites par an. Quid d'une valorisation touristique et dans quel objectif ?

A Dienville, il y a un certain nombre d'activités touristiques sportives autour du Lac d'Amance. Cette section est majoritairement liée aux loisirs nautiques motorisés et propose aussi des services à proximité de restauration saisonnière. Cependant, cette offre tend à s'appauvrir au fil des années, laissant peu à peu ces activités décliner. L'association, La Flam, a été créée, afin de revaloriser l'attrait touristique du Lac d'Amance et par extension de Dienville, en proposant un certain nombre de services et d'évènements autour du lac.

Concernant la mobilité, l'OT note une demande importante émanant de la population et des touristes à propos des pistes cyclables et des pistes équestres. Ce manque de mobilité douce sur le territoire porte ainsi préjudice à la population et aux touristes, qui voient soit leur mobilité réduite, soit sont contraints de prendre des risques inconsidérés pour se déplacer (ex : déplacement en vélo sur les routes départementales d'une commune à l'autre). Il y a ainsi un réel besoin de fléchage et d'infrastructure, afin d'encadrer et sécuriser ce type de mobilité demandé par la population.

En matière de restauration, l'offre ne permet pas de capter toute la demande, particulièrement au niveau de la cuisine dite « notée ». Il y a ainsi un déficit sur la qualité d'après l'OT, n'arrivant pas à capter la demande d'une clientèle cherchant des restaurants qualitatifs à proximité des lacs.

En matière d'évènementiel, le plus marquant du territoire est celui de la foire de la choucroute. Celui-ci est appuyé par des navettes vers les campings environnants.

Cependant cela ne suffit pas à combler le besoin en terme de mobilité afin de couvrir l'évènement. Il n'y a ainsi pas réellement d'autre évènement fédérateur à l'heure actuelle sur le territoire.

Les touristes en campings cars représentent une cible à capter sur le territoire d'après l'office du tourisme. Or l'offre territoriale est peu adaptée : peu d'espaces et un espace de stationnement peu attractif sur Brienne en dehors de la ville, ainsi qu'un système vieillissant de bornes et infrastructures dédiées.

2.7 Culture (audit culturel en cours par la DRAC)

2.7.1 L'école intercommunale de musique

Créée en 1983 afin de former les jeunes musiciens de l'Harmonie Municipale Brienoise, l'Ecole Municipale de Musique de Brienne-le-Château devient, après transfert de compétence en 2007, Ecole Intercommunale de Musique du Brienois, puis Ecole de Musique de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne dès 2014.

Ses locaux, situés rue Louis-Brice Chavance à Brienne-le-Château se composent d'un vaste espace pédagogique d'environ 550 m² comprenant 9 salles de cours et un auditorium en amphithéâtre, le tout équipé de matériel récent et de qualité.

Elle accueille les enfants à partir de 5 ans (grande section maternelle), mais également les adultes sans limite d'âge. 120 élèves environ fréquentent l'établissement chaque année.

L'école de musique entre dans la catégorie des « établissements d'enseignement artistique ».

L'équipe pédagogique, composée d'un directeur et 8 professeurs qualifiés, propose un enseignement instrumental spécialisé ainsi qu'un apprentissage musical théorique. Afin de développer chez l'élève des capacités d'écoute, le sens du relationnel et le plaisir de jouer en groupe, les pratiques collectives sont aussi particulièrement mises en avant. Six niveaux d'orchestre sont ainsi proposés dès la première année d'apprentissage et durant toute la scolarité. Le répertoire abordé est varié, attrayant et adapté au niveau de chacun. Des auditions publiques ont lieu tout au long de l'année. Elles placent l'élève en situation d'acteur et permettent d'apprécier sa progression au fil des mois.

Le cursus proposé couvre les deux premiers cycles de l'enseignement musical spécialisé, soit entre 7 et 10 années de formation selon l'âge de début et la progression de l'élève. Cette dernière est d'ailleurs évaluée chaque année par la mise en place de contrôles de connaissances. Le troisième cycle peut également être abordé en formation instrumentale uniquement.

L'établissement fonctionne tous les jours en dehors du temps scolaire. La plus forte activité a cependant lieu le mercredi, principalement pour les élèves scolarisés en primaire et le samedi afin d'accueillir les lycéens internes et les étudiants. Le calendrier scolaire est celui de l'Education Nationale.

Au total, onze disciplines y sont enseignées :

- Eveil musical : à partir de 5 ans
- Initiation musicale : à partir de 6 ans
- Formation musicale : à partir de 7 ans
- Orchestre : dès la première année de pratique instrumentale
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba
- Batterie
- Percussion
- Piano

2.7.2 Culture historique

En attente du diagnostic mené par la DRAC – attendu pour 2022.

2.8 Récapitulatif synthétique

- **Une déprise démographique du territoire des Lacs de Champagne :**
 - Un solde démographique négatif lié au solde naturel et migratoire : -0.9% par an sur la période 2013- 2018 (-90 habitants par an) versus le département (+0,2% par an) et la Région Grand Est (0%)
 - CSP – cadres, retraités, sans profession
 - Une population structurellement où la part des +60 ans représentent plus de 30% de la population. 45% des plus de 75 ans et plus vivent seuls au sein de la CCLC (contre 42.5% en France).
 - Une précarisation de la population habitante : taux de pauvreté de 16,4% dans le territoire, le nombre de personnes au chômage a augmenté de 10,1 % à 15.6% entre 2007 et 2017
 - Une population jeune peu formée : 15% de diplômés du supérieur versus une moyenne nationale de 30% ; 23% jeunes ayant des difficultés d'insertion versus une moyenne nationale de 17%
- **Des services à la population qui se structurent pour répondre aux besoins prioritaires des habitants :**
 - La voiture premier moyen de transports, avec une offre de mobilité alternative à renforcer : service à la demande notamment pour des personnes âgées souhaitant accéder à des services ; des enjeux de mobilité interterritoriales notamment vis-à-vis des gares
 - Enfance : enjeu de maillage territorial (Dienville, Chavanges et Brienne le Château) de l'offre et de renforcement de l'offre extrascolaire
 - Santé (2 maisons de santé, 3^{ème} en projet) : une sous-dotation en chirurgiens-dentistes, orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes ; une bonne dotation en infirmiers et des sage-femmes ; une densité fragile en médecins généralistes en raison de deux départs à la retraite. La question de leur succession et de l'attractivité du territoire est une préoccupation de long terme

- **Une réduction de l'emploi au sein d'un tissu économique de TPE principalement composés de services publics, foresterie, agriculture et meunerie :**

- Entre 2013 et 2018, le territoire connaît une réduction de l'emploi (-1,6% / an) plus marquée qu'à l'échelle régionale (-0,4% / an). La concentration de l'emploi reste élevée : 93,2 emplois pour 100 actifs en 2018
- La CC Lacs de Champagne représente 3139 emplois au lieu de travail en 2018, dont 2557 emplois salariés
- Un tissu économique principalement composé d'établissements de petite taille (moins de 10 salariés) avec 3 entreprises de plus de 50 salariés
- 60% d'activités résidentielles (santé, services, transports, commerces, etc.) avec une part importante de services parapublics : l'administration, la santé, l'éducation et le social (978 emplois)
- 40% d'emplois productifs liés principalement à la foresterie, travail du bois, menuiserie (214 emplois), l'agriculture (193 emplois) et les activités agroalimentaires notamment de meunerie (171 emplois)
- Une destination touristique nature locale/régionale, qui manque aujourd'hui des infrastructures nécessaires à son développement : restauration, modes doux et offre d'hébergement
- Avec 35 créations d'entreprise pour un stock de 502 établissements, la dynamique entrepreneuriale est de 7% en 2019 versus une moyenne nationale de 16%

3 Diagnostic de la gouvernance et de l'organisation de la CCLC

3.1 Les ressentis des communes lors du « bureau séminaire » en matière de gouvernance et de structuration

Le bureau séminaire organisé entre 2020 et 2021 a fait apparaître des besoins en matière de structuration de la CCLC, que ce soit au niveau des compétences, de son organisation interne ou de sa capacité à mutualiser.

Les trois besoins identifiés ont été les suivants :

- Le besoin de mutualisation** des services en élargissant les compétences de la Communauté de Communes (ingénierie du service technique, secrétariat de Mairie, ingénierie de projet).
- La volonté de **réduire les coûts ou du moins de les maîtriser** par la mise en œuvre d'achats groupés entre la Communauté de Communes et les communes membres.
- La nécessité de **construire un récit du « faire ensemble »** permettant à chaque commune de faire corps autour d'un projet commun. L'appartenance à la « communauté » Communauté de Communes semble être un point essentiel.

Le diagnostic réalisé par le bureau séminaire a fait apparaître des forces et des faiblesses qui semblent liées à la thématique de la gouvernance et de la structuration de la CCLC :

- **Les forces** : **un écosystème de partenaires bien identifiés** avec qui les relations doivent être maintenues et développées (Le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Business Sud Champagne, la Banque des territoires, etc.).
- **Les faiblesses** : **des compétences techniques manquantes** au sein de la Communauté de Communes, un quotidien administratif de gestion de plus en plus lourd qui ne laisse pas le temps et la place aux agents de développer de nouvelles compétences pour travailler sur des nouveaux projets.

Ce travail a également permis de mettre en évidence **le besoin de partage et de retours d'expérience** avec d'autres collectivités de la même strate. Il semble important dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de territoire et d'une projection sur le 10 ans de pouvoir prendre exemple sur des projets intercommunaux similaires afin de rassurer sur la faisabilité.

Pour finir, le **fonctionnement communautaire** est apparu comme un chantier à traiter afin d'améliorer la **gouvernance et la communication de la CCLC**. Le **fonctionnement des instances** doit faire l'objet d'une présentation à l'ensemble des élus communautaires afin que le **cheminement des prises de décisions** puisse être compris. Il est important également que la population soit informée du fonctionnement du modèle démocratique intercommunal. La **communication** à destination des habitants, élus, partenaires semble être également un sujet à traiter en priorité. La Communauté de Communes comme structure de projet n'est pas visible et lisible. **L'acceptabilité des décisions passera par la communication autour d'un récit commun, partagé de tous.**

3.2 Diagnostic gouvernance et projet intercommunal

Le projet intercommunal permet d'avoir une vision collective du territoire afin de définir un plan d'actions autour des compétences intercommunales.

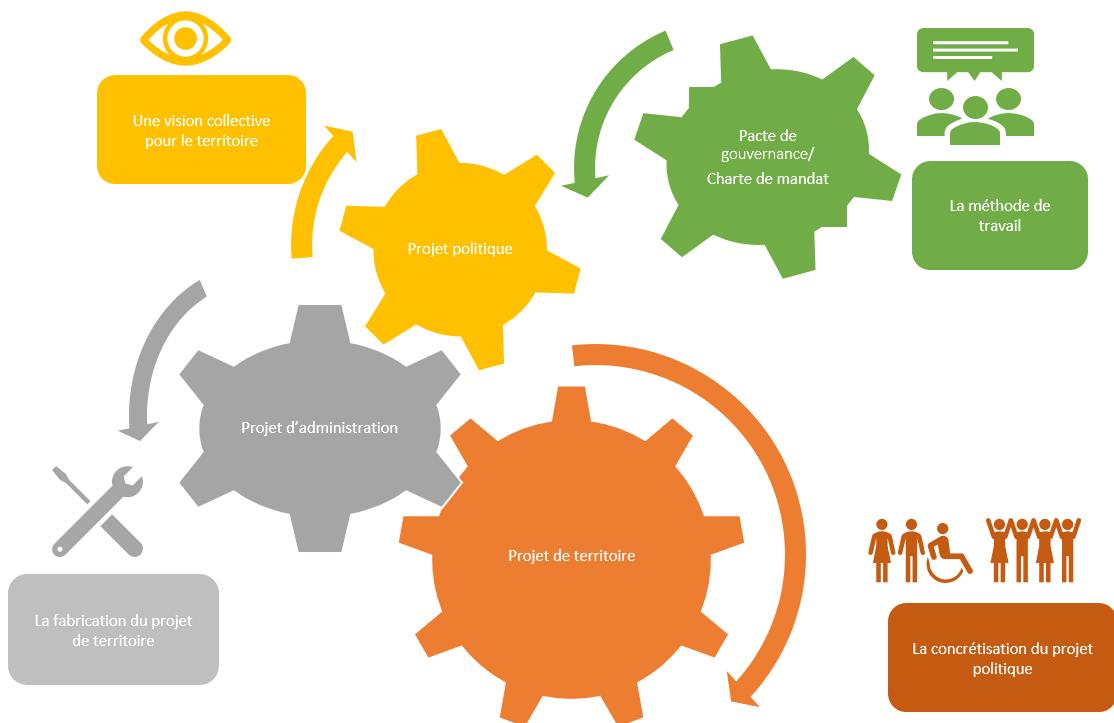
Les moyens pour la mise en œuvre du projet intercommunal s'articulent autour :

- **Des instances d'élus** (conseil municipal, conseil communautaire, et comités syndicaux des différentes structures auxquels la CCLC adhère).
- **Des services du bloc communal** (les services de la Communauté de Communes et les services des différentes communes).
- **De l'accompagnement** soit par les autres collectivités territoriales, par les services de l'Etat ou les autres organismes partenaires.

Un ensemble de documents directeurs peuvent permettre un fonctionnement efficient de la Communauté de Communes afin d'atteindre les objectifs du projet intercommunal :

- Le règlement intérieur de la Communauté de Communes ;
- Le rapport et schéma de mutualisation ;
- Le projet de territoire ;
- Le pacte de gouvernance ;
- Le pacte fiscal et financier ;
- Le projet d'administration.

L'articulation d'une partie de ces documents directeurs pourrait être schématisées de la façon suivante :



Il apparaît clairement que la mise en œuvre d'un projet de territoire nécessite également la structuration des services de la collectivité autour d'un projet d'administration et que la mise en œuvre à minima d'un règlement intérieur voir d'un pacte de gouvernance permettent de définir une méthode de travail entre les élus.

3.3 Focus sur la loi engagement et proximité et focus sur l'élaboration du pacte de gouvernance

La Loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été promulguée le 27 décembre 2019.

Son objectif était de répondre aux préoccupations exprimées par les Maires au cours des échanges avec le Président de la République lors du grand débat national.

Les préoccupations principales des Maires étaient les suivantes :

- **Grandes difficultés à exercer leurs fonctions** (poids des contraintes, des normes et exigences des concitoyens) ;
- **Sentiment de dépossession de la prise de décision**, notamment dans le cadre des relations avec l'intercommunalité ;
- **Expression d'un besoin de protection et d'accompagnement** pour un exercice dans de bonnes conditions du mandat.

L'article 1^{er} de la loi institue un pacte de gouvernance qui a pour mission principale de rendre visible et visible le fonctionnement de l'institution intercommunale et notamment ses relations avec les communes membres.

Il s'agit notamment d'inscrire dans un document :

- Les conditions d'approbation par le conseil municipal d'une commune membre d'une décision prise par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) la concernant uniquement ;
- Les conditions de réunion de la conférence des Maires pour avis par le bureau de l'EPCI ;
- Les conditions dans lesquelles, l'EPCI peut par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements et services à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- La création de commissions spécialisées associant les Maires ;
- La création de conférences territoriales des Maires selon des périmètres géographiques ou des périmètres de compétences ;

- La délégation au Maire d'une commune membre, pour l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant, d'infrastructures ou de bâtiments communautaires ;
- Les orientations en matière de mutualisation ;
- Les objectifs à poursuivre en matière de représentation des femmes et des hommes dans la gouvernance et dans les commissions de l'EPCI.

Cependant, d'autres thématiques peuvent être inscrites dans ce pacte et ont un lien direct avec les besoins exprimés des communes lors du dispositif de bureau séminaire :

- Les valeurs et objectifs pris en compte dans le cadre de l'action intercommunale ;
- La définition des rôles respectifs des instances intercommunales (conseil communautaire, bureau et commissions) ;
- Les dispositions spécifiques relatives à la gouvernance dans le respect des dispositions des textes applicables ;
- La présentation des compétences et des modalités d'exercice ;
- Le recensement et la présentation des projets en cours ;
- Les orientations pour la prise de nouvelles compétences.

L'article 8 de la loi engagement et proximité répond également à un besoin exprimé lors du bureau séminaire en matière de communication relative aux affaires de l'EPCI.

En tout état de cause, il semblerait que l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui pourrait également être appelé charte de mandat permettrait de **répondre à un certain nombre de besoins exprimés en matière de gouvernance de l'EPCI afin de favoriser la mise en œuvre du projet de territoire.**

Ce document directeur et pédagogique pourrait être schématisé de la façon suivante :



3.4 L'administration intercommunale garante de la mise en œuvre du projet de territoire

Un projet d'administration est un document fédérateur, un socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs dans lesquelles chaque agent doit évoluer. Il est parfois important de rappeler aux agents de l'administration quel est leur rôle et leur engagement au service de l'intérêt général. L'administration est l'outil permettant de transformer réellement le projet politique en projet de territoire vécu par les habitants. Le projet d'administration permet de donner les moyens de mettre en œuvre le projet de manière efficace. Une bonne organisation l'administration est une condition indispensable à la réussite du projet de territoire.

Le diagnostic de l'administration et par la suite la mise en œuvre d'un projet d'administration font donc partie intégrante du projet de territoire.

Un premier diagnostic a déjà été réalisé et a fait apparaître des éléments importants qui, s'ils sont traités, seront susceptibles de rendre plus efficace l'administration :

- Le travail des agents et notamment dans le cadre du service scolaire et périscolaire est intense et répétitif ce qui ne laisse guère de place à l'intégration de nouvelles missions ou nouvelles méthodes de travail ;
- La mise en œuvre de certains projets nécessite la mise en place de formations auprès des agents. Il est donc indispensable pour la réussite du projet de territoire d'être en capacité de former les équipes ;
- La notion de sens du service public et de fierté de travailler pour l'intérêt général doit être réaffirmée ;
- L'encadrement intermédiaire dans certains services paraît manquer et sera nécessaire dans le cadre de la réalisation de nouveaux projets ;
- Les relations entre les agents de l'administration et les élus doivent être réaffirmées ;
- Les agents doivent être beaucoup plus informés des projets de la collectivité ;
- Les règles et normes sont de plus en plus contraignantes en matière budgétaire et ressources humaines. Des compétences techniques poussées sont de plus en plus nécessaires au sein de l'administration.

Ces éléments de diagnostic laissent apparaître le besoin pour la collectivité de structurer ses services afin d'être en capacité de répondre technique et juridiquement aux projets susceptibles d'émerger dans le cadre du projet de territoire. La réflexion sous-jacente à ce diagnostic amène également la collectivité à se questionner sur ses locaux qui ne sont pas en capacités de recevoir de nouveaux agents et donc de nouvelles compétences ou de nouveaux projets.

3.5 Synthèse diagnostic structuration et gouvernance de la CCLC

Ce diagnostic a fait apparaître les besoins suivants :

- Besoin de mutualisation ;
- Réduction et maîtrise des coûts ;
- Construction d'un récit commun ;
- Maintien et développement du réseau de partenaires ;
- Structuration de la CCLC afin de disposer de nouvelles compétences techniques ;
- Nécessité de partager des retours d'expériences d'autres collectivités ;
- Explications sur le cheminement des prises de décisions et donc la gouvernance de la Communauté de Communes ;
- Mise en œuvre d'une communication autour d'un récit commun à destination des élus, habitants et partenaires ;
- Mise en œuvre d'un projet d'administration ;
- L'élaboration d'une « charte de mandat » ou « pacte de gouvernance » ;
- Agrandissement des locaux administratifs.

4 Diagnostic écologique du territoire

4.1 Mobilité

4.1.1 La mobilité douce

Le territoire de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne étant situé sur un territoire rural, l'offre de mobilité douce en est réduite.

En effet, il n'existe à l'heure actuelle pas de réelle comptabilisation des pistes cyclables sur le territoire. Cependant, selon l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne, il y a un **réel attrait envers ce type de mobilité**, que ce soit vis-à-vis de la population, comme des touristes. Ces derniers souhaiteraient voir l'offre en terme d'infrastructures de pistes cyclables se développer, particulièrement pour des raisons de sécurité, puisqu'à l'heure actuelle pour se déplacer d'une commune à une autre en vélo, cela implique d'utiliser les voies départementales.

Une offre de transports en commun est à noter du côté de la Région, permettant de relier le territoire à Troyes Champagne Métropole.

Cependant, la CCLC dispose dorénavant de la **compétence mobilité**. Ce faisant, l'intégralité du territoire est couverte par une Autorité Organisatrice de la Mobilité.

4.1.2 Les moyens de transport bas carbone

La mobilité bas carbone est sous-représentée sur le territoire. Seulement **0,16% des véhicules en circulation sur la CCLC sont des véhicules électriques** selon les données fournies par la DDT. A ce titre, près de **8 bornes de recharges électriques ouvertes au public** sont présentes sur le territoire. Cela s'explique tout d'abord en raison du sous-développement des véhicules électriques sur la CCLC, mais aussi en raison du fait que la majorité des habitants vivent dans une maison individuelle, dans laquelle ils peuvent recharger directement leur véhicule, plutôt que de dépendre des bornes mises en place.

4.2 Energie et climat

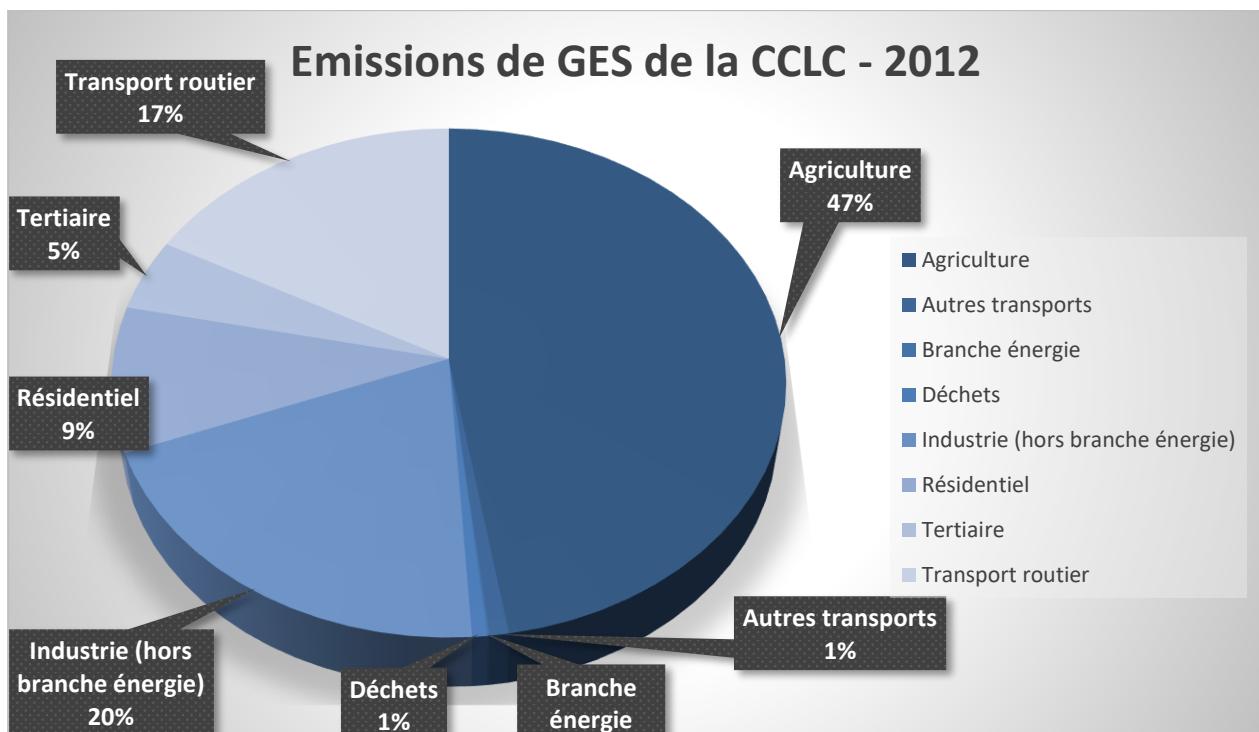
4.2.1 Les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Les données utilisées ici sont issues de l'Observatoire Climat Air Energie Grand Est – ATMO Grand Est

Le territoire a émis près de **111 422 tonnes de gaz à effet de serre en 2019 contre 135 382 tonnes en 2012**. Cette comptabilisation se fait selon le pouvoir de réchauffement global (PRG) basé sur le cinquième rapport du GIEC émis en 2013. Cela représente une **réduction des émissions de 17,7% sur 7 ans**, majoritairement due à une baisse du secteur industriel qui a vu ses émissions diminuer de 48% sur cette période.

Secteur	2012	2019	Ecart
Agriculture	64 167,08	60 274,05	- 3 893,03
Industrie (hors branche énergie)	27 238,52	14 182,47	- 13 056,06
Transport routier	23 179,74	20 883,29	- 2 296,45
Résidentiel	12 472,85	9 915,04	- 2 557,81
Tertiaire	6 155,60	5 168,19	- 987,41
Autres transports	1 136,33	78,99	- 1 057,33
Déchets	899,86	822,29	- 77,57
Branche énergie	132,62	97,49	- 35,13
Total	135 382,60	111 421,81	- 23 960,79

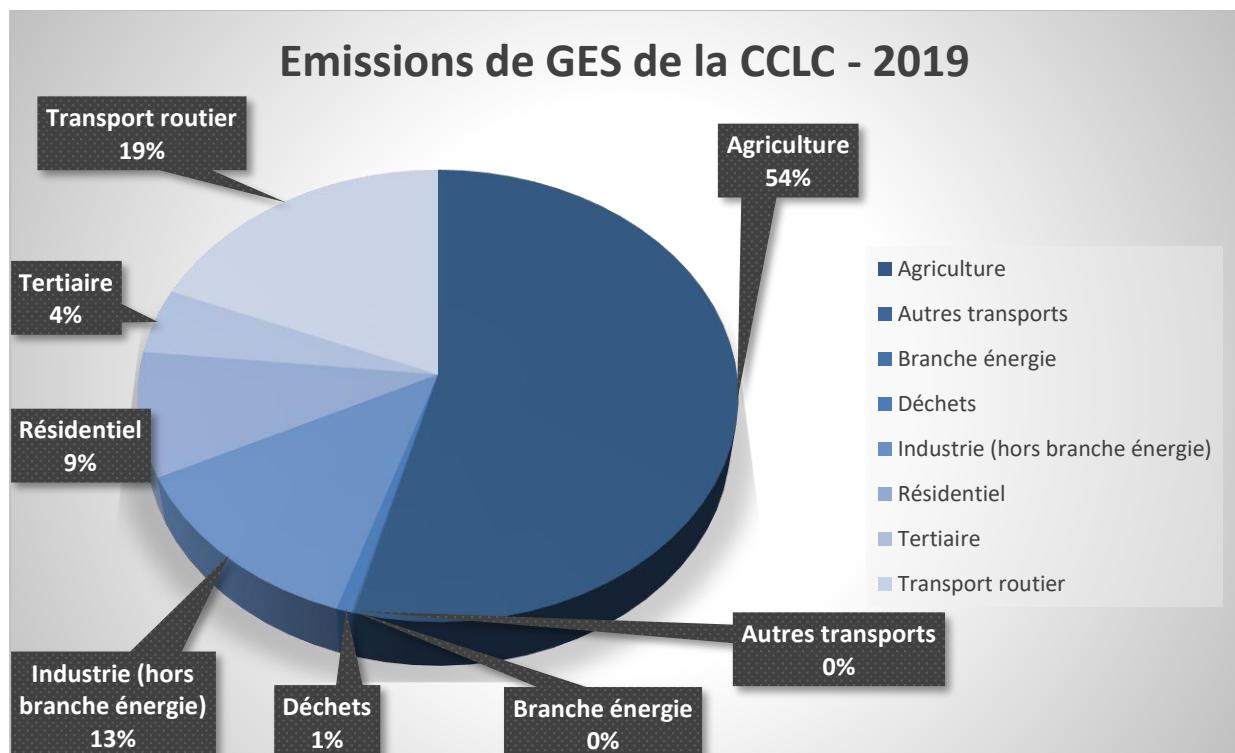
La répartition des émissions de gaz à effet de serre se fait principalement au travers de trois secteurs, à savoir l'agriculture, l'industrie et le transport. Près de **84% des émissions du territoire sont concentrées sur ces trois secteurs**, permettant ainsi d'identifier les principales sources de pollution sur le territoire.



Le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire est le **secteur agricole, avec 54% des émissions en 2019**. Cela s'explique particulièrement avec le caractère rural du territoire, dont les terres sont majoritairement occupées par des surfaces agricoles, dont une minorité est dédiée à l'agriculture biologique. Cependant, ce point sera développé dans la section 4.4 Agriculture et alimentation.

Le second secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre est le **secteur du transport routier, avec 19% des émissions en 2019**. Celui-ci comprend l'ensemble des types de transport, du véhicule personnel aux camions de transport en passant par les transports en commun. L'importance de ce secteur dans ce bilan des émissions de gaz à effet de serre s'explique pour deux raisons majeures. La première en raison du fait que la CCLC est un territoire rural. Ce faisant, les habitants ont pour la majorité besoin d'utiliser leur véhicule personnel pour répondre à leurs besoins quotidiens tel que se rendre au travail, ou aller dans des services de proximité. La seconde en raison du fait que le territoire est un axe de passage important pour le secteur du transport routier, particulièrement de marchandises.

Enfin le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre est le secteur industriel, avec 13% des émissions en 2019. Le secteur a connu une forte baisse sur la période 2012-2019, passant de 20% des émissions globales du territoire à 13%.



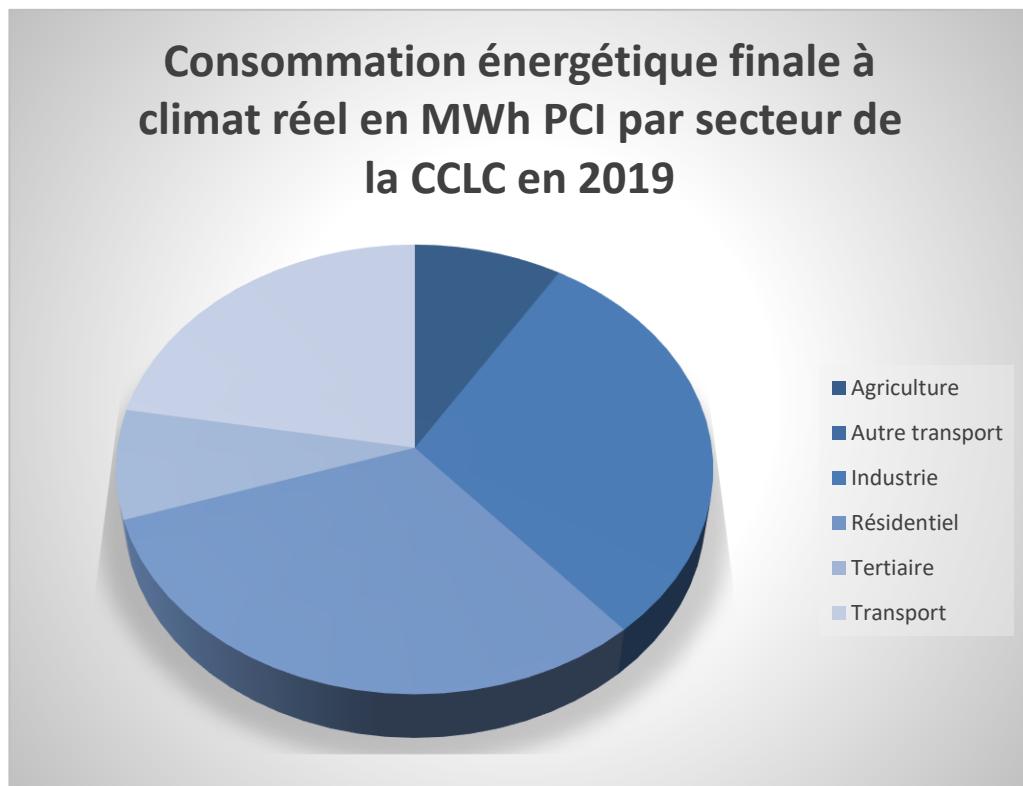
Ramené à l'habitant, cela donne un **bilan carbone de 11,92 tonnes de gaz à effet de serre par personne vivant sur le territoire sur l'année 2019**. Cette moyenne est plus élevée que dans l'Aube (8,08 tonnes/habitant), mais reste moindre comparée à des Communautés de Communes voisines, comme celle de Vendeuvre-Soulaines (14,31 tonnes/habitant), celle de Forêts, Lacs et Terres en Champagne (12,65 tonnes/habitant) ou encore celle d'Arcis, Mailly, Ramerupt (20,43 tonnes/habitant).

La CCLC a donc un bilan carbone moins bon que celui du département, indiquant des efforts à réaliser sur cet aspect. Cependant comparée aux autres territoires ruraux dont elle est proche, celle-ci affiche un bilan moins important. Cet écart entre le bilan départemental et celui des Communautés de Communes rurales s'explique majoritairement par la différence entre la part prise par l'agriculture, bien plus dominante en milieu rural et source de nombreux d'émissions de gaz à effet de serre.

4.2.2 L'énergie sur le territoire

La consommation énergétique sur le territoire de la CCLC est de 368 483,86 MWh PCI pour l'année 2019 selon les données disponibles sur l'Observatoire Air Climat Energie de l'ATMO Grand-Est. Ce bilan énergétique est majoritairement influencé par trois secteurs, à savoir le secteur résidentiel (31,23%), le secteur industriel (29,83%) et le secteur du transport (22,24%).

Secteur	Agriculture	Autre transport	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport	Total
Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	32258,10	310,49	109911,33	115093,05	28965,20	81945,69	368 483,86
Part dans le total	8,75%	0,08%	29,83%	31,23%	7,86%	22,24%	100,00%



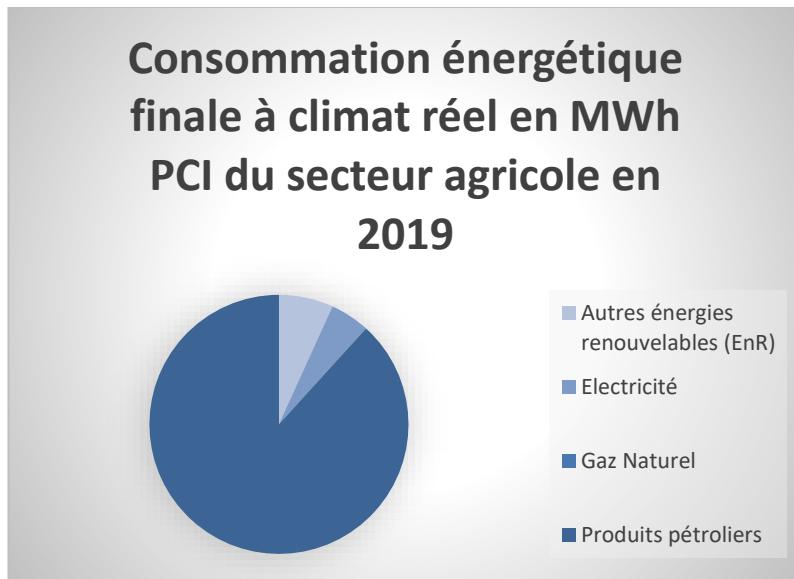
Une fois cette consommation ramenée à un habitant, cela donne une **consommation moyenne de 39,44 MWh PCI par habitant sur l'année 2019** pour la CCLC. A titre de comparaison, celle du département est de 32,95MWh PCI, ce qui montre que nous

sommes sur un territoire plus énergivore que la moyenne. Cependant, si nous comparons la consommation énergétique moyenne de la CCLC à celle des Communautés de Communes voisines, nous pouvons voir que celle-ci se situe dans la moyenne basse parmi celles se trouvant en milieu rural, avec celle d'Arcis, Mailly, Ramerupt (95,43MWh PCI/habitant), celle de Vendeuvre-Soulaines (37,44MWh PCI/habitant) et celle de Forêts, Lacs, Terres en Champagne (42,72MWh PCI/habitant).

Les sources de consommation énergétique par secteur :

- Le secteur agricole

Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	2191,96	6,80%	2191,96
Electricité	1589,38	4,93%	1589,38
Gaz Naturel	5,73	0,02%	6,31
Produits pétroliers	28471,02	88,26%	28500,00
TOTAL	32258,10	100%	32287,65

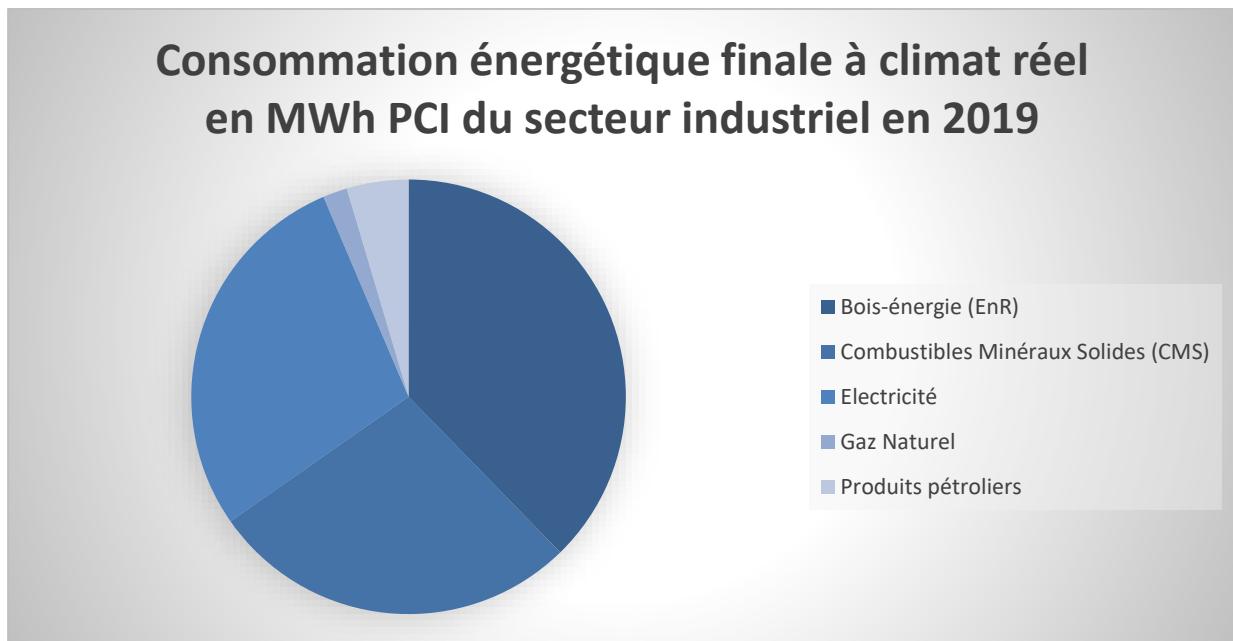


Comme nous pouvons l'observer la consommation énergétique du secteur agricole vient majoritairement des produits pétroliers. Cela s'explique en raison de la dominance des exploitations de taille importante, correspondant à un modèle industriel, dépendant des énergies fossiles. Le reste de la consommation se répartit entre l'électricité et les énergies renouvelables, mais dans une part bien moins importante.

Bien qu'il apparaisse comme évident le fait que l'impact énergétique du secteur agricole est dû à cette surutilisation des produits pétroliers, la marge de manœuvre reste réduite à l'échelle de la Communauté de Communes, qui ne pourrait qu'au mieux chercher à inciter et à faciliter l'adoption de modèles agricoles moins énergivores.

- Le secteur industriel

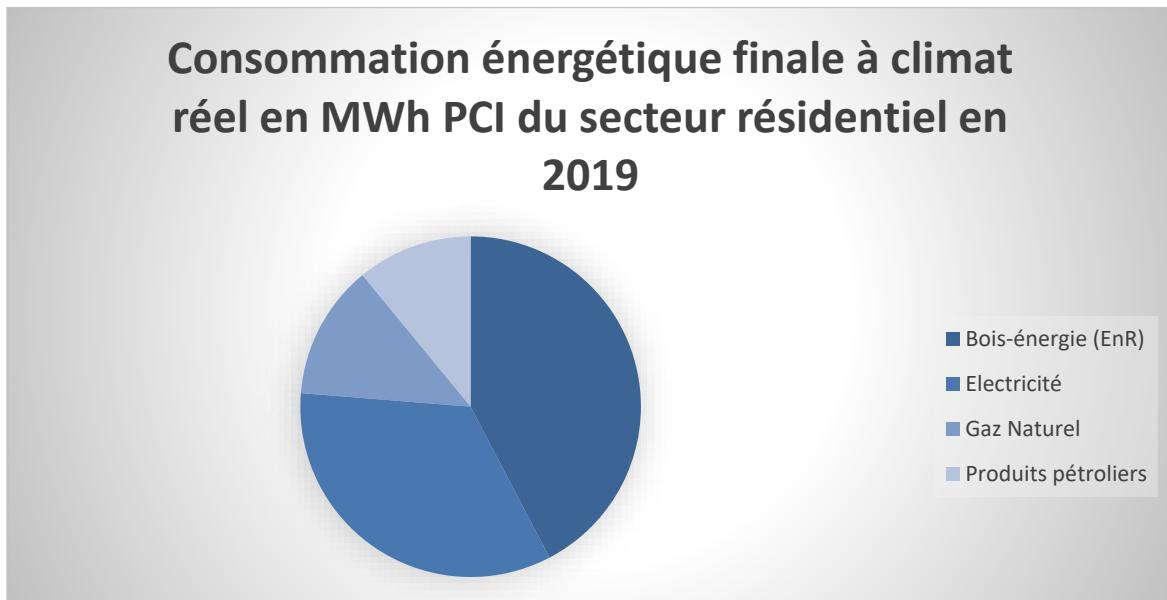
Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	303,6900455	0,28%	303,6900455
Bois-énergie (EnR)	41323,7296	37,60%	41323,7296
Combustibles Minéraux Solides (CMS)	30227,9636	27,50%	30227,9636
Électricité	31037,98001	28,24%	31037,98001
Gaz Naturel	1981,019276	1,80%	1981,019276
Produits pétroliers	5036,942762	4,58%	5036,942762
TOTAL	109911,3253	100,00%	109911,3253



La consommation énergétique du secteur industriel de la CCLC repose principalement sur trois sources d'énergies, à savoir le bois (37,6%), les combustibles minéraux solides (27,5%) et l'électricité (28,24%).

- Le secteur résidentiel

Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	9083,81082	7,89%	9975,824441
Bois-énergie (EnR)	44866,52376	38,98%	49806,53743
Électricité	35986,17371	31,27%	37217,70896
Gaz Naturel	13548,81501	11,77%	14859,48872
Produits pétroliers	11607,73094	10,09%	12598,11411
TOTAL	115093,0542	100,00%	124457,6737



La consommation énergétique du secteur résidentiel vient principalement du besoin en termes de chauffage. C'est pourquoi, la principale source d'énergie consommée dans le secteur résidentiel est le bois-énergie, à hauteur de 38,98%. Cela correspond majoritairement au bois de chauffage, source de chaleur beaucoup utilisée en milieu rural. La seconde source d'énergie consommée est l'électricité, à hauteur de 31,27%, répondant à l'ensemble des besoins courants ainsi qu'au chauffage de certains foyers.

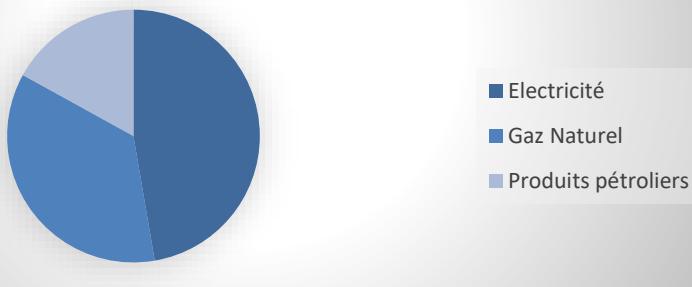
Le reste de la consommation énergétique se répartit entre les énergies renouvelables, le gaz naturel ainsi que les produits pétroliers.

Afin de limiter cette consommation, la Communauté de Communes peut se placer en tant que facilitateur vis-à-vis de la rénovation énergétique des ménages, notamment au travers de l'OPAH. En adoptant cette position, elle pourrait rendre plus accessible la rénovation de logements afin qu'ils présentent une meilleure isolation thermique, ce qui se ressentirait sur la consommation énergétique.

- Le secteur tertiaire

Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	64,08982987	0,22%	71,0276725
Electricité	13671,75151	47,20%	13937,02369
Gaz Naturel	10322,20278	35,64%	11188,97997
Produits pétroliers	4907,151743	16,94%	5336,117709
TOTAL	28965,19586	100,00%	30533,14904

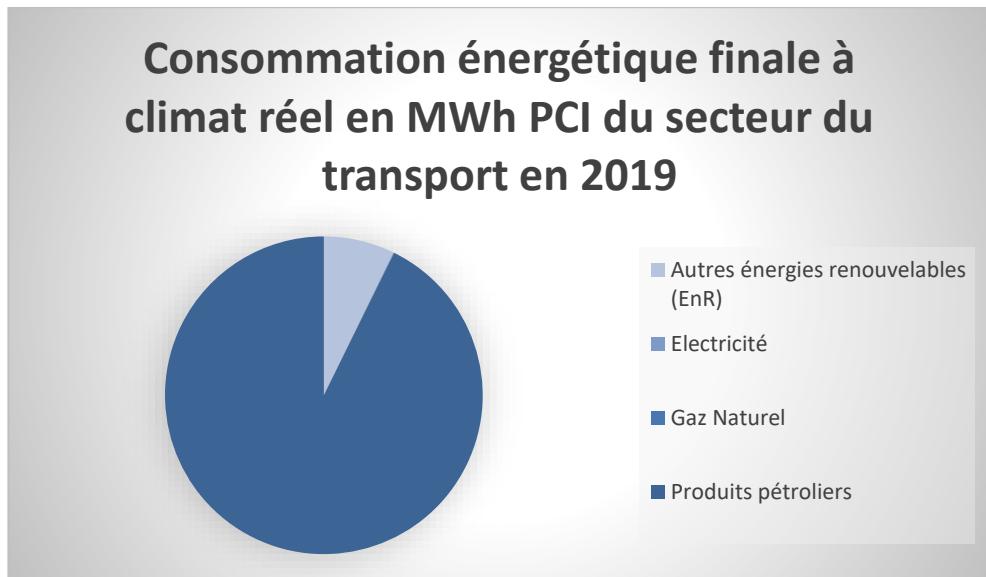
Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI du secteur tertiaire en 2019



Du côté du secteur tertiaire, la répartition de la consommation énergétique est plus variée. On retrouve tout d'abord l'électricité avec une part de 47,2%, suivi du gaz naturel avec une part de 35,64%, et enfin les produits pétroliers avec une part de 17%.

- Le secteur du transport

Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	5911,664843	7,21%	5911,664843
Electricité	59,16587121	0,07%	59,16587121
Gaz Naturel	8,232561571	0,01%	8,232561571
Produits pétroliers	75966,63108	92,70%	75966,63108
TOTAL	81945,69436	100,00%	81945,69436



Du côté du transport, celui-ci est largement dominé par les produits pétroliers. Cela s'explique simplement par la dominance des moteurs thermiques dans le parc automobile.

Du côté de la répartition des types d'énergie utilisés, la CCLC a peu de marge de manœuvre puisque la grande majorité des véhicules circulant sur le territoire sont soit des véhicules personnels, soit des camions de transport.

Cependant, il y a tout de même des actions possibles permettant d'améliorer ce bilan. Tout d'abord la CCLC peut chercher à inciter à l'utilisation de véhicules plus sobres en carbone à l'utilisation, notamment avec l'installation de plus d'infrastructures de bornes de recharge électriques. De même, une communication pourrait être lancée à ce sujet afin de mettre en avant les dispositifs d'aide à l'acquisition de ce type de véhicule.

Également, la CCLC possédant la compétence mobilité, celle-ci pourrait chercher à développer son réseau de transports collectifs. Cependant, en milieu rural, l'usage de ces derniers est limité, ce qui fait que la majorité d'entre eux tournent avec un taux de remplissage faible, limitant fortement l'intérêt environnemental de la mesure. Il faudrait ainsi trouver différentes modalités permettant de lier attractivité du service et efficacité économique.

La production d'énergie renouvelable de la CCLC

La Communauté de Communes cherche à s'affirmer sur le plan des énergies renouvelables, particulièrement au travers de l'énergie solaire. De fait, une augmentation de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire est observable, avec 54 GWh produits en 2018 contre 94 GWh produits en 2019 d'après les données disponibles auprès de l'Observatoire Climat Air Energie Grand-Est – ATMO Grand Est.

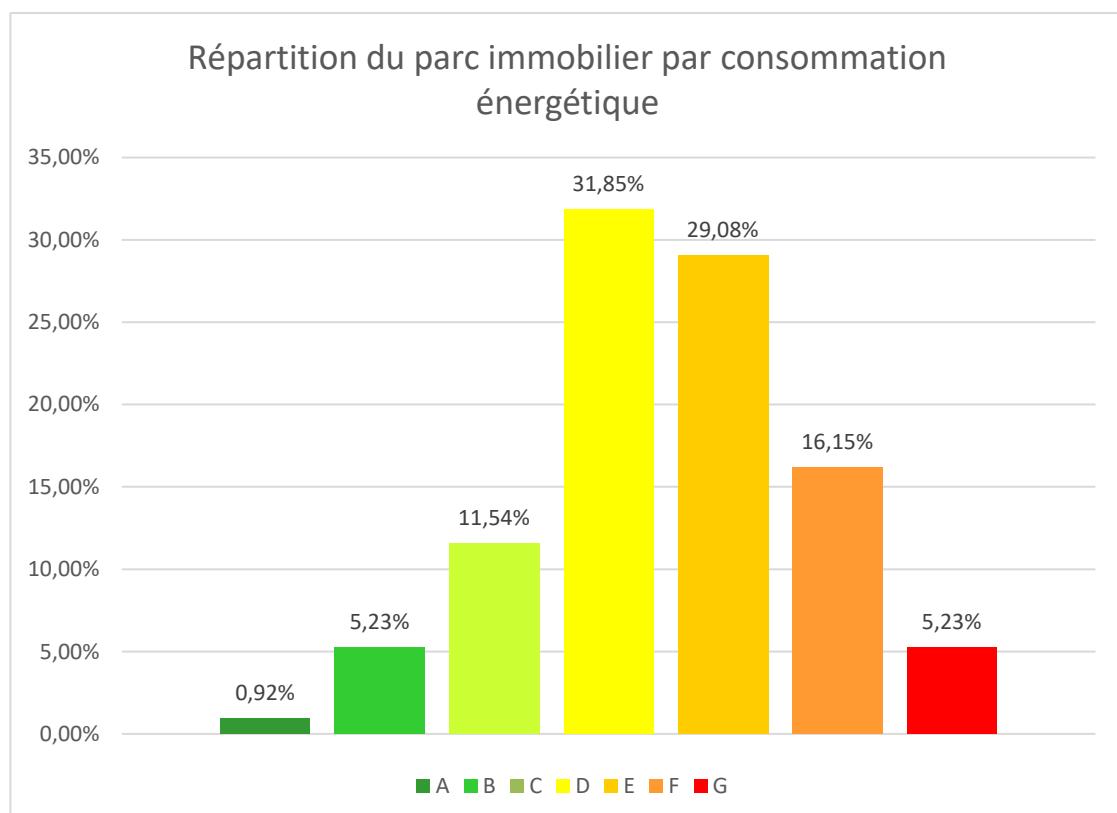
Vecteurs	Production 2018 [GWh/an]	Production 2019 [GWh/an]
Carburant ou combustible	39,93439967	50,13704614
Chaleur	8,1493269	9,108232416
Electricité	6,438544823	35,06425763

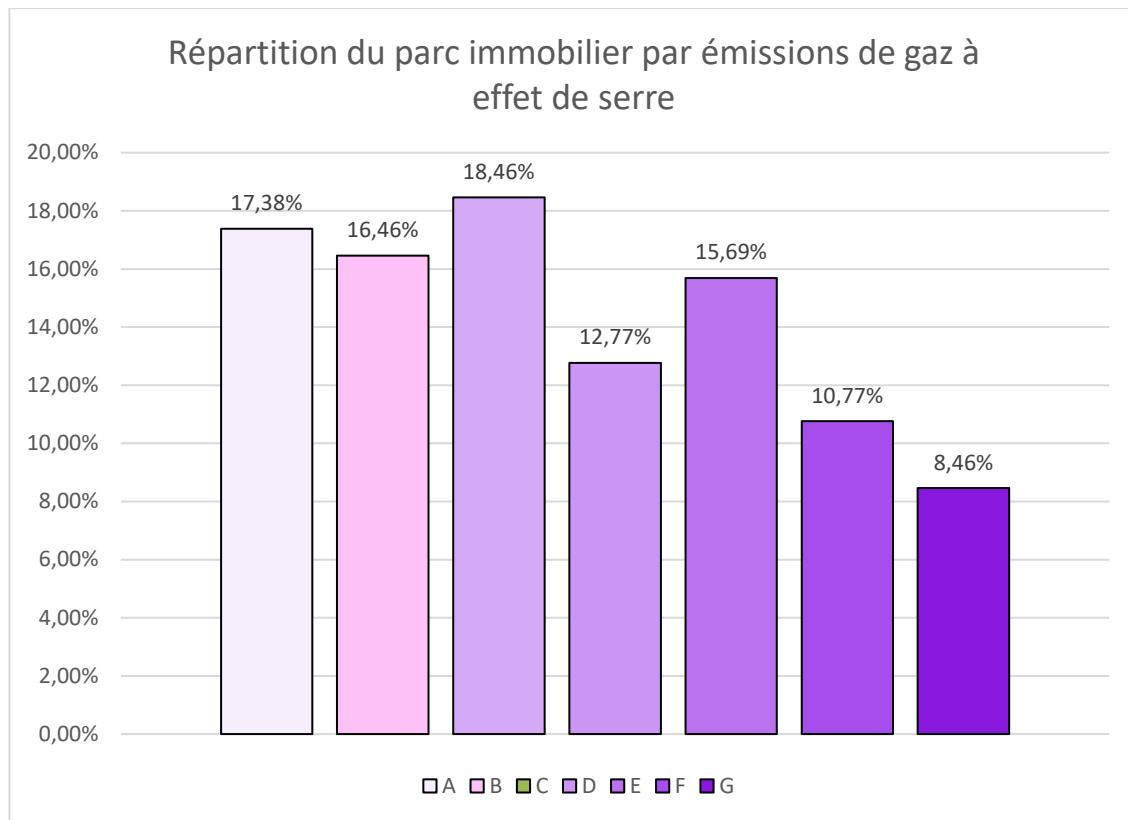
La dynamique de production d'énergies renouvelables est ainsi lancée et cherche toujours à croître, comme en témoignent les projets de la CCLC, notamment au niveau de son bâtiment administratif avec un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit. Peut également être cité un projet, bien qu'encore au stade de l'idée, de la création d'un parc photovoltaïque au niveau de la commune de Lassicourt.

4.2.3 L'isolation thermique du parc immobilier de la CCLC

Du côté du parc immobilier de la CCLC, celui-ci présente une faiblesse assez importante du point de vue de l'isolation thermique. Près de la moitié présentent un bilan de consommation énergétique mauvais (<E), et seulement 6% présentent une consommation énergétique faible. Il y a ainsi un **réel besoin de rénovation énergétique des logements du territoire.**

Il y a ainsi près de **21% de logements correspondant à des passoires thermiques** sur le territoire de la Communauté de Communes (étiquettes F et G), contre 22,3% à l'échelle du département, et 16,7% à l'échelle nationale. La Communauté de Communes a ainsi une certaine attention à porter à cette problématique, puisqu'en plus d'être liée aux enjeux environnementaux, celle-ci amène également des enjeux socio-économiques avec les questions liées à la qualité de vie des ménages, ainsi que la réduction des dépenses contraintes, en l'occurrence ici de chauffage.





L'échantillon pris pour cette évaluation provient du diagnostic de performance énergétique pour les logements par habitation mis à disposition par l'ADEME. Celui-ci comprend 650 logements répartis sur les 43 communes du territoire.

Ce bilan s'explique en raison du fait que les habitations relevées dans l'échantillon, afin de réaliser cette évaluation, ont été construites en moyenne en 1971, expliquant la présence d'habitations peu isolées. Cet aspect est d'autant plus marqué dans les logements dont les étiquettes DPE sont mauvaises, avec des moyennes d'années de construction encore plus anciennes.

Bilan consommation énergie	Année moyenne de construction
A	1987
B	2006
C	1980
D	1972
E	1967
F	1964
G	1957

On peut ainsi voir une certaine **corrélation entre l'année moyenne de construction du logement et son bilan de consommation énergétique**, particulièrement concernant les étiquettes allant de C à G. Il y a ainsi un besoin de rénovation énergétique de ces logements anciens, qui ont besoin d'être mis à jour du point de vue de l'isolation thermique.

La CCLC peut se positionner en tant que facilitateur vis-à-vis des particuliers dans le cadre de leurs travaux de rénovation énergétique, notamment au travers de l'OPAH comme c'est le cas à la CCVS. Cela permettrait d'accélérer l'accès aux subventions pour les particuliers, facilitant la mise en place de leurs travaux de rénovation énergétique. Cela aurait pour effet d'améliorer leur qualité de vie grâce à un logement mieux isolé, de réduire le volume de leurs dépenses contraintes et de réduire l'impact environnemental du secteur résidentiel.

4.3 Traitement des déchets

4.3.1 La gestion des déchets sur le territoire

La gestion des déchets est assurée par le syndicat SIEDMTO sur le territoire de la CCLC, qui s'occupe de cinq Communautés de Communes dans l'Aube. Le syndicat s'occupe ainsi de la gestion des déchets de près de 10,86% de la population auboise sur 25,39% du territoire du département auprès de 115 communes, dont les 43 de la CCLC.

La grande majorité des logements dont s'occupe le syndicat sont des maisons, à hauteur de 91%. Cela s'explique en raison du fait que celui-ci voit son domaine d'action situé en grande majorité sur des territoires ruraux.

Le territoire produit ainsi près de **2 571 tonnes de déchets par an**, d'après les données relevées par le SDEDA qui nous ont été fournies par la DDT. Cela représente ainsi une **moyenne de 275 kg de déchets par an par habitant**. La moyenne de déchets produits est ainsi moindre qu'à l'échelle du département, qui quant à lui représente en moyenne près de 313 kg de déchets par an par habitant.

Production de déchets	CCLC	Aube
Déchets produits (t)	2 575	97 063
Déchets par habitant (kg)	275	313

La CCLC produit ainsi en moyenne **13% de déchets de moins par habitant que le reste du territoire**. Il y a ainsi d'ores et déjà des efforts qui ont été réalisés permettant de limiter les émissions de déchets sur le territoire. Cela s'explique plus particulièrement par les habitudes de consommation des habitants, nécessitant moins d'émission de déchets.

Du côté de l'état des équipements de tri au regard des normes, ceux-ci correspondent aux normes s'imposant au secteur selon les données fournies par la SDEDA en 2019. Peuvent être cités à titre d'exemple les équipements de la déchèterie de Brienne-le-Château mise à disposition de la population, permettant d'offrir de quoi trier :

- Le tout venant
- La ferraille
- Les gravats
- Les déchets verts
- Les cartons
- Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Les DDM (Déchets Dangereux des Ménages)
- Les vêtements au travers d'une borne « Le relais »

Le territoire produit ainsi une quantité de déchets moyens moindre que sur le reste du département. Cela s'explique majoritairement par les habitudes de consommation de la population impliquant une émission de déchets moins importante. De plus, les infrastructures de traitement présentes permettent d'offrir les moyens au territoire de gérer efficacement ces déchets.

4.3.2 Les taux de valorisation des déchets par filière

Taux de valorisation (%)	CCLC	Aube
<i>Journaux Revues Magazines</i>	8,42	5,7
<i>Verre</i>	18,2	10,43
<i>Acier</i>	1,32	0,77
<i>Alu</i>	0,08	0,04
<i>Emballage pour Liquide Alimentaire</i>	0,38	0,22
<i>Emballage Ménager Recyclable</i>	3	3,28
<i>Plastiques</i>	2,52	1,69

Globalement, la CCLC affiche des taux de valorisation des déchets plus importants que sur le reste du département. Ces derniers sont sensiblement supérieurs à ceux observés ailleurs, allant du simple au double pour certains. Seule exception faite pour les Emballages Ménagers Recyclables qui ont un taux de valorisation légèrement inférieur sur le territoire que sur le département.

Il y a ainsi un bilan relativement intéressant vis-à-vis de la gestion des déchets sur le territoire, qui en émet moins que la moyenne et arrive à des taux de valorisation plus importants que sur le reste du département. Il serait donc intéressant de poursuivre les efforts dans ce sens, afin de prendre de l'avance et montrer l'exemple d'un territoire prenant au cœur de ses enjeux la gestion des déchets.

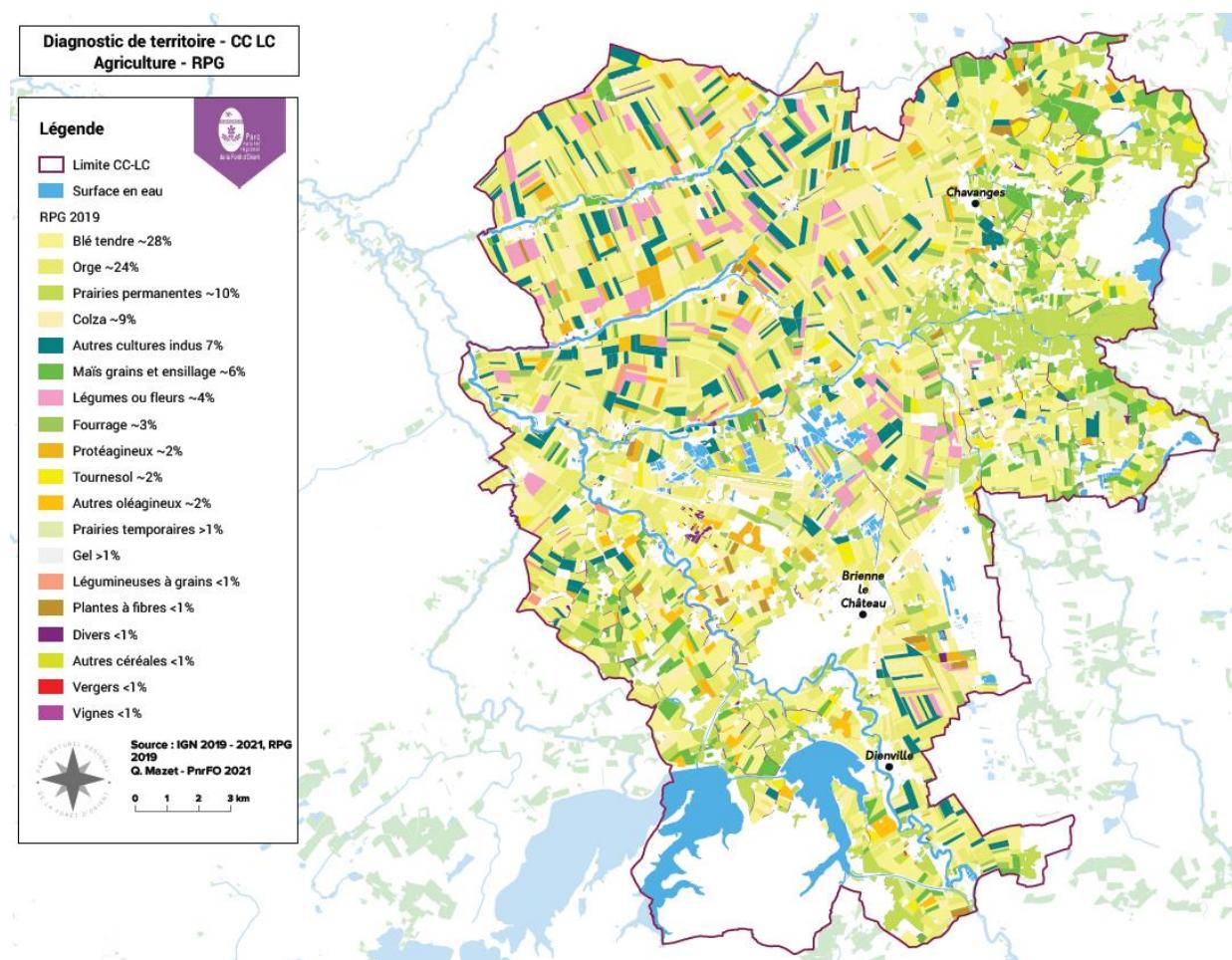
Cependant, il faut également souligner **l'absence de système de tri des biodéchets dans la restauration collective**. La valorisation de ces derniers pourrait être intéressante, notamment au sein des cantines scolaires. En plus de la valorisation de ces biodéchets, cela permettrait de sensibiliser les plus jeunes à ces enjeux.

4.4 Agriculture et alimentation

Le territoire de la CCLC étant un territoire rural, celui-ci est à forte tendance agricole et a une forte influence sur l'intercommunalité.

4.4.1 Le potentiel agricole de la CCLC

Le territoire compte près de **214 exploitations agricoles présentes à l'échelle de la CCLC en 2020**. Celles-ci occupent la majorité de la surface de l'intercommunalité, avec près de **74% de la surface territoriale dédiée à l'agriculture**, contre 65% à l'échelle du département. Cela représente ainsi près de 32 585 hectares dédiés à l'agriculture sur le territoire de la Communauté de Communes.

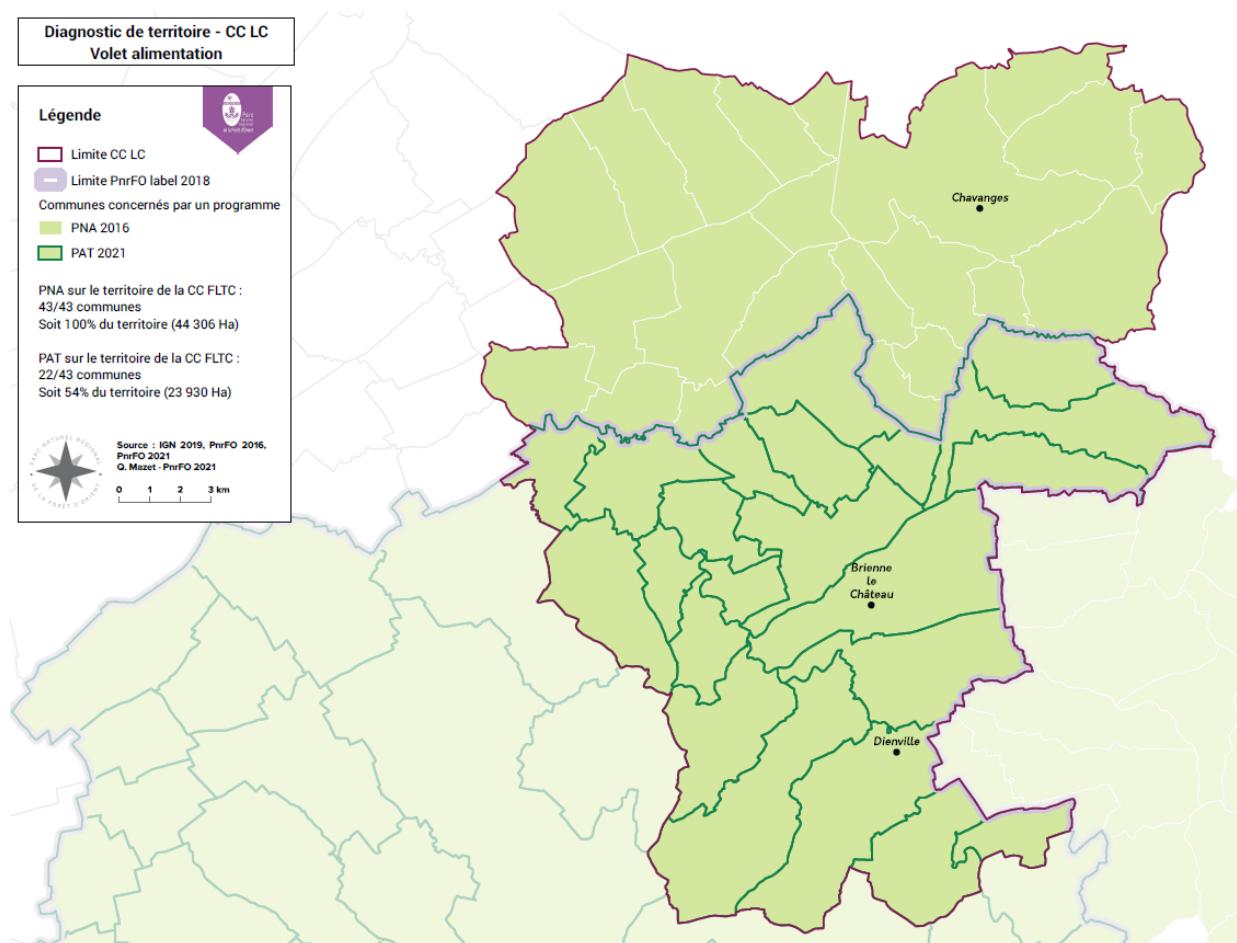


Cependant, cette surface tend à diminuer, avec une **baisse de 5% de la surface agricole utile** et une baisse de 11% des surfaces en herbe de la Communauté de Communes entre 2000 et 2010. De même, le nombre d'exploitations tend à diminuer au fil des années, puisque celles-ci étaient au nombre de 257 en 2010.

En parallèle est observé un agrandissement de la surface agricole des exploitations, qui ont crû de 7% en l'espace de 7 ans. Il y a ainsi **moins d'exploitations sur le territoire, mais ces dernières sont d'une plus grande envergure.**

Le secteur agricole est un des secteurs les plus importants du territoire, représentant près de **13% des emplois locaux ainsi que 27% des entreprises de l'intercommunalité**. En comparaison, à l'échelle du territoire, le secteur représente 6,9% des emplois et 17,4% des entreprises. Cela montre ainsi la forte tendance agricole du territoire, dont l'essentiel de sa surface lui est dédié.

Enfin, le territoire est sous l'influence du projet alimentaire territorial (PAT) du Parc naturel Régional de la Forêt d'Orient (PnrFO). Celui-ci concerne près de 22 des 43 communes de la CCLC, couvrant près de 23 930 hectares.



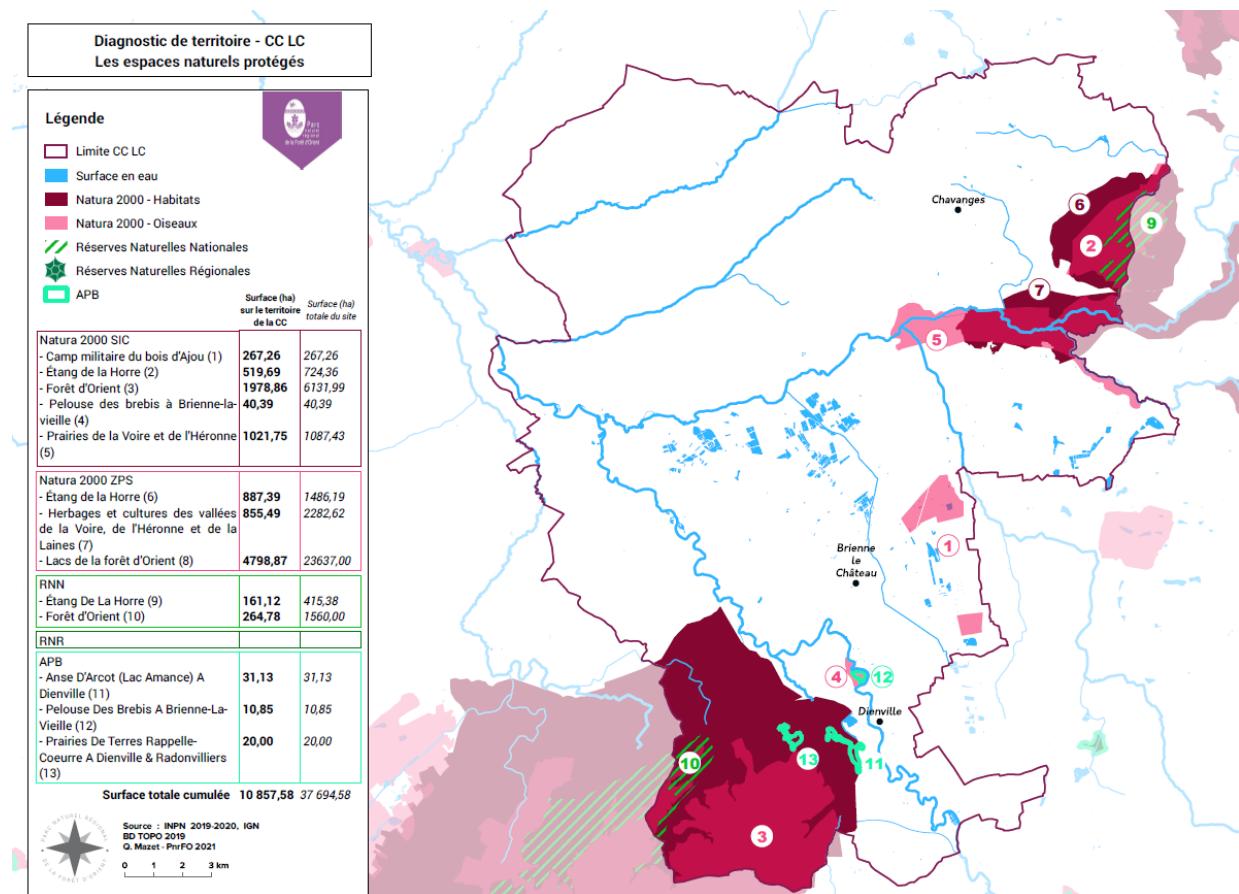
4.4.2 Les acteurs et pratiques agricoles

Le territoire compte ainsi près de 214 exploitations réparties autour des 43 communes qui le compose. Parmi elles, seulement **17 sont engagées dans une démarche de labellisation environnementale** et représentent près de 1130 hectares sur les 32 585 utilisés par le secteur agricole de la CCLC, soit 3,4% de la surface agricole dédiée aux exploitations. De même, seulement 14 producteurs sont recensés comme vendant en circuit court (direct producteur, marché, AMAP, etc.). Le secteur de l'agriculture biologique et de la vente en circuit court sont ainsi sous-représentés sur le territoire, et ne sont présents qu'en minorité comparés à l'agriculture conventionnelle.

4.5 Actions en matière de biodiversité

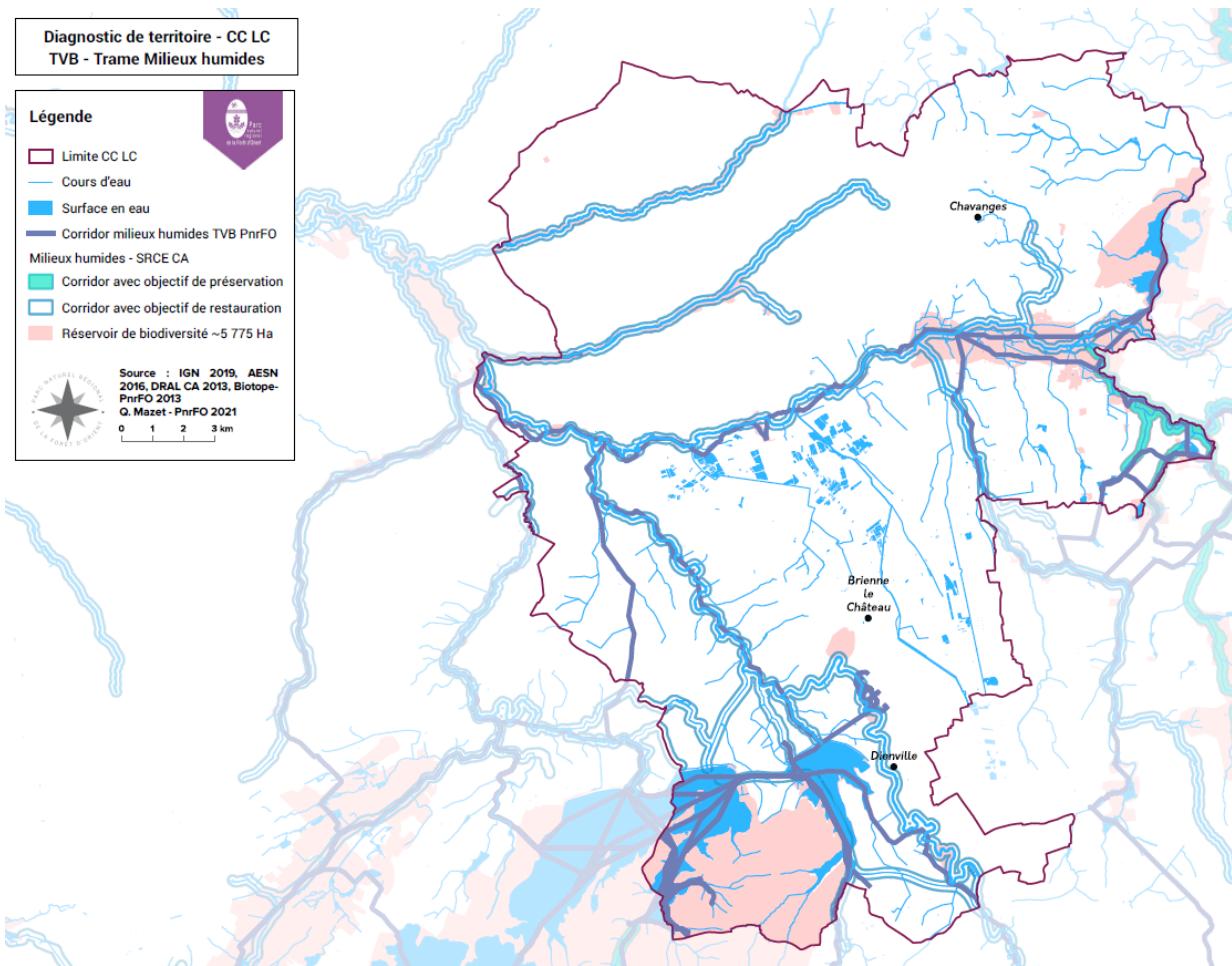
4.5.1 L'environnement de la CCLC

La CCLC a une partie de son territoire présente sur celui du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO) et a ainsi un territoire avec un certain nombre de types de protections mises en place. Celles-ci visent à préserver la biodiversité, que ce soit directement ou indirectement, notamment au travers de la protection de son habitat.



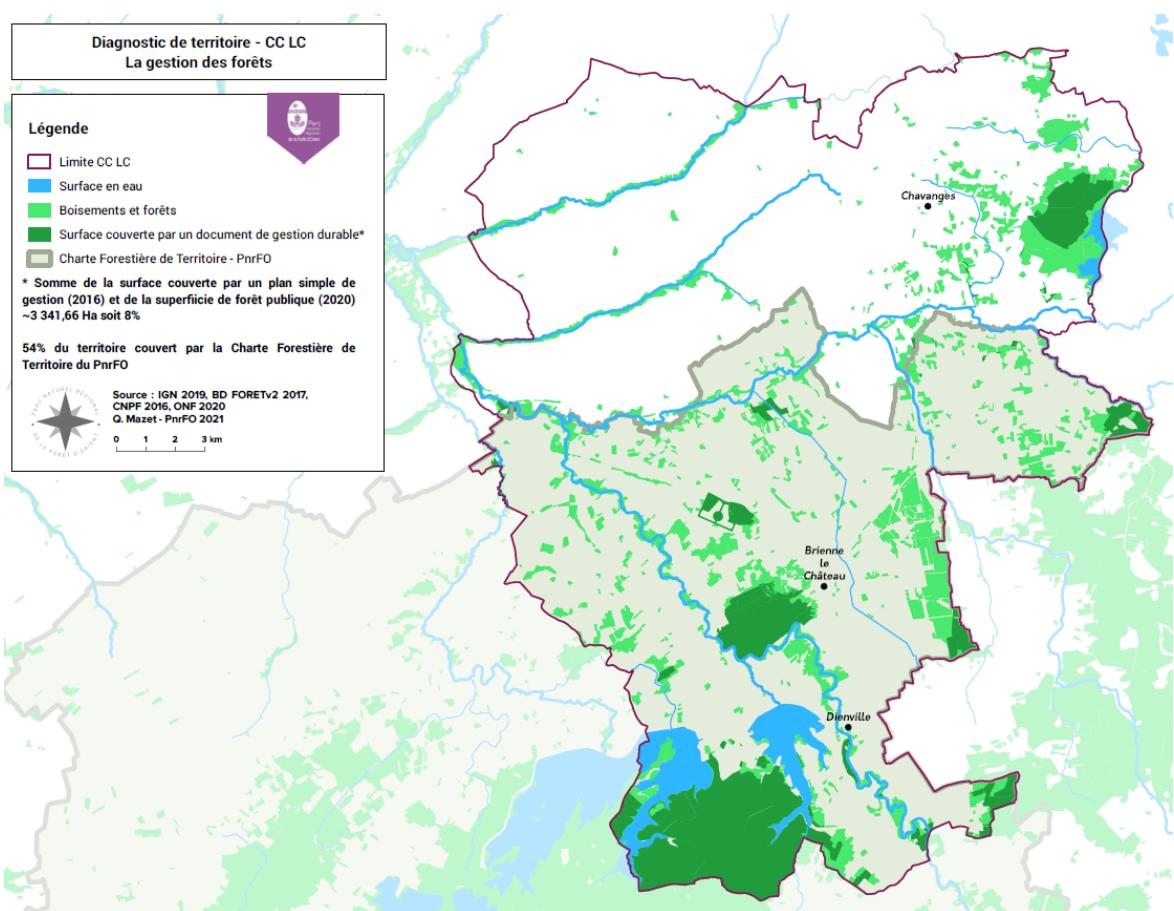
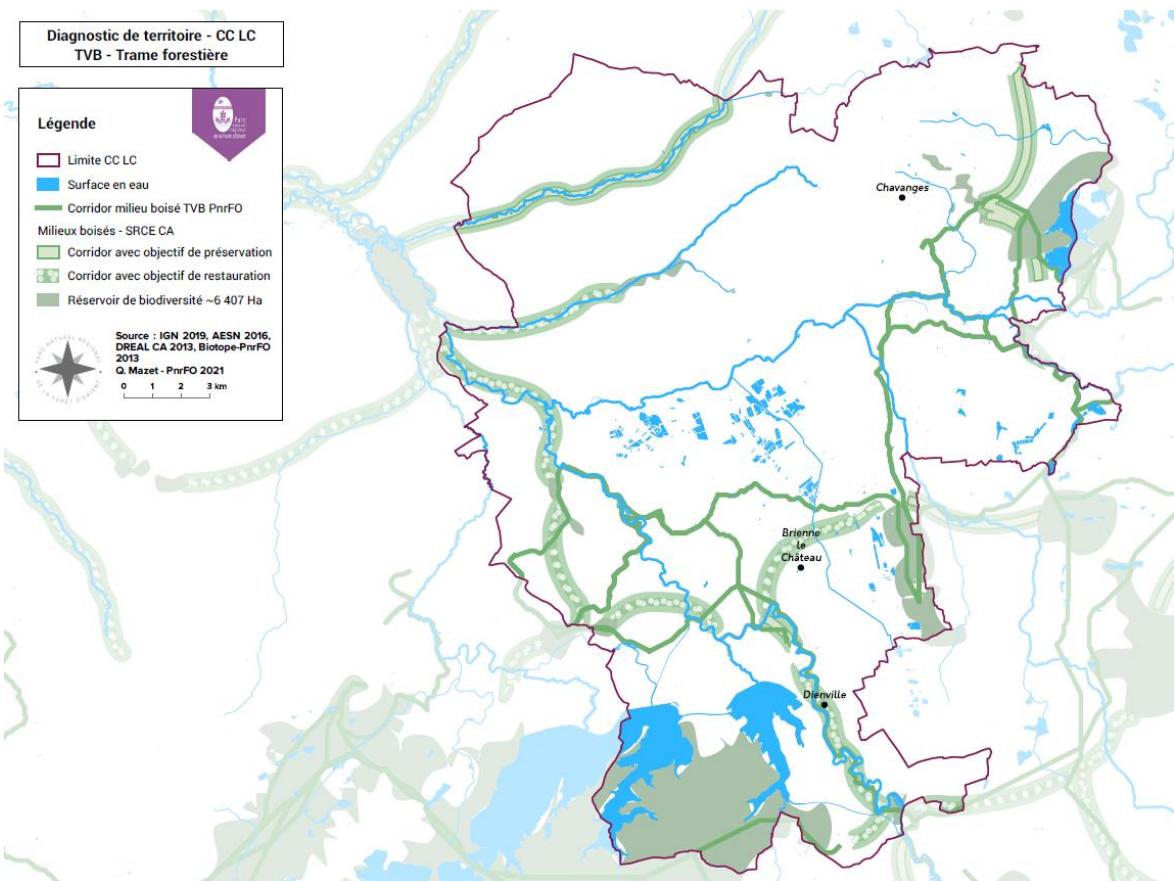
Il y a ainsi près de **10 800 hectares de surfaces d'aires protégées sur le territoire**, représentant près d'un quart de celui-ci. La majorité d'entre elles correspondent à des zones Natura 2000, essentiellement située sur le PnrFO.

Le territoire est également doté d'une certaine richesse vis-à-vis des zones humides, particulièrement au niveau des lacs qui le composent, mais aussi en raison de l'ensemble des cours d'eau traversant la CCLC.



Il y a ainsi près de **343 kilomètres de cours d'eau traversant le territoire**, dont une bonne partie bénéficiant de protections visant à préserver la biodiversité. Cependant, parmi l'ensemble de ces cours d'eau nous comptons près de 55 kilomètres d'entre eux considérés comme étant en bon état, soit 16% d'entre eux. Il pourrait ainsi être intéressant de chercher à les rétablir afin d'améliorer la protection de la biodiversité dépendante de ce type de milieu humide.

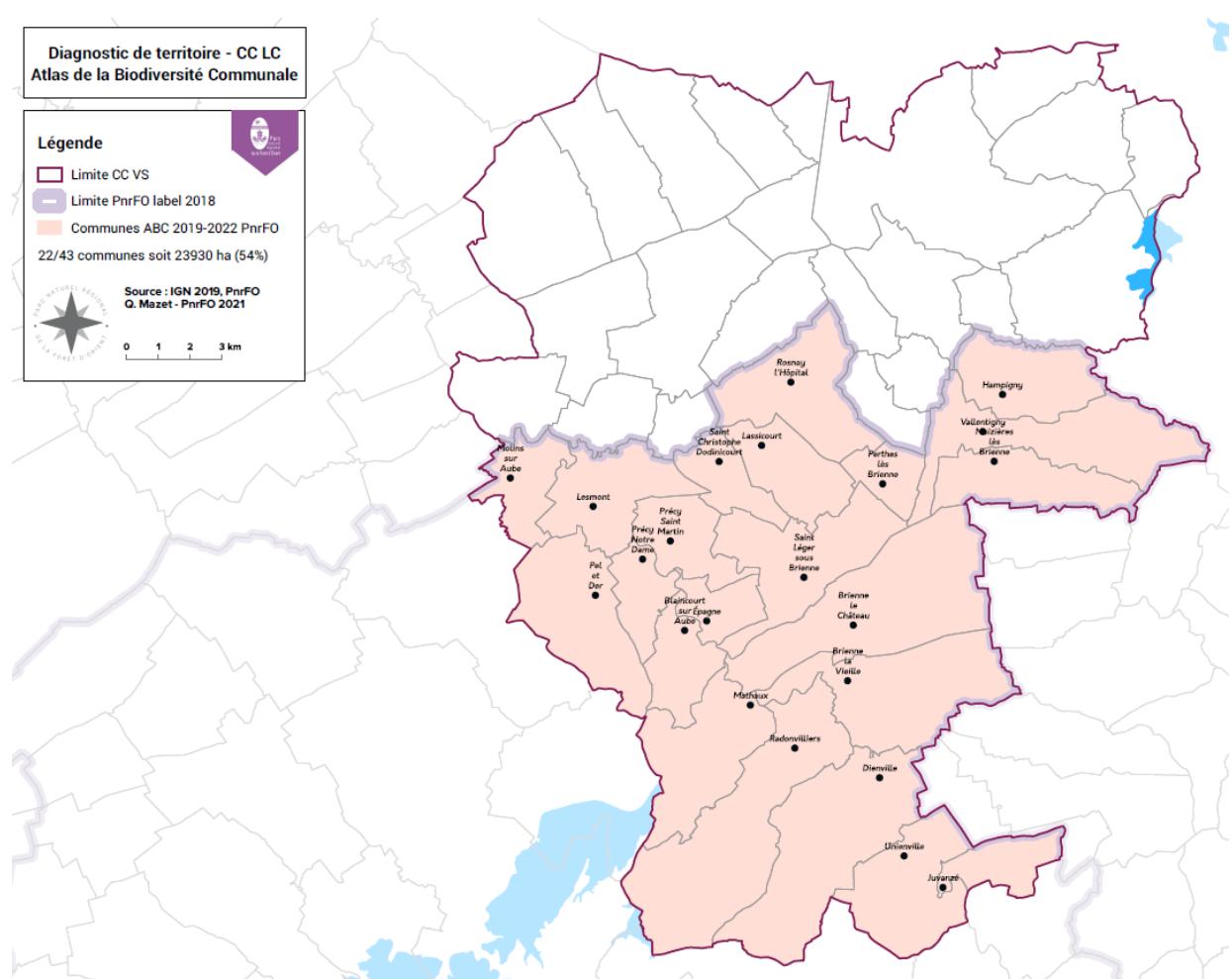
Voyant une partie de son territoire présente sur le PnrFO, la CCLC bénéficie également de diverses protections forestières. Près de **3341 hectares de forêts bénéficient d'une garantie de gestion durable** d'après les données fournies par le PnrFO. Cependant, la part de ces dernières reste limitée puisque la majorité de la surface du territoire est dédiée aux exploitations agricoles.



En dépit de l'absence de trame forestière poussée sur le territoire, un certain nombre de corridors boisés sont à noter, particulièrement autour des corridors avec objectif de restauration. A ce niveau-là, nous retrouvons près de **400 kilomètres de haies**, plantées autour de ces zones humides et des routes, de sorte à assurer une certaine continuité pour la biodiversité.

Cependant, malgré l'ensemble de ces protections et la mise en place de ces trames vertes et bleues près de **cinq points noirs de continuité écologique** ont été identifiés par la DDT. Il y a ainsi un besoin d'extension de ces protections et surtout un besoin de réhabilitation de ces trames, afin de ne plus avoir ce type de discontinuité.

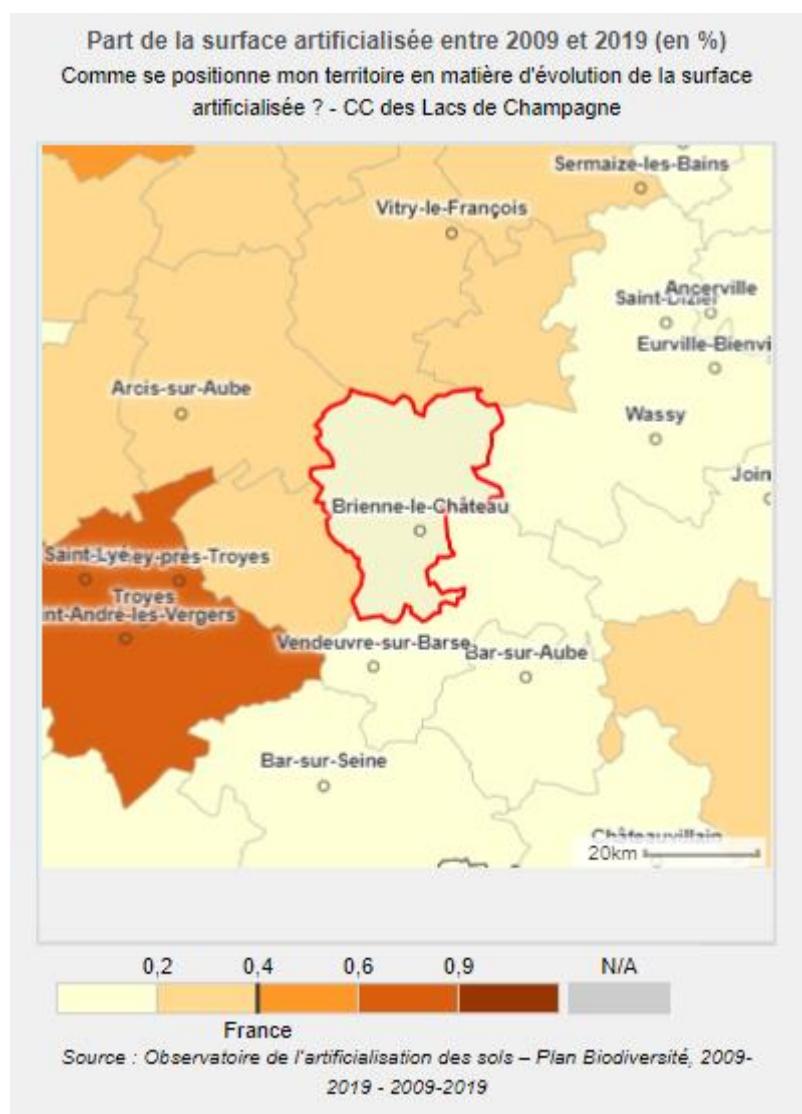
Enfin, près de la moitié des communes de la CCLC possèdent leur propre Atlas de la Biodiversité Communale grâce au label mis en place par le PnrFO en 2018. Celui-ci permet d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité sur le territoire, pouvant permettre de faciliter la mise en place d'actions visant à la préserver.



4.6 Lutte contre l'artificialisation des sols

La CC des Lacs de Champagne compte seulement 4 % de terres artificialisées, 74 % de terres agricoles (département : 65 %), 18 % de forêts et milieux naturels et 4 % de surfaces en eau. Les surfaces en herbe sont 1,5 fois supérieures par rapport au niveau du département.

La part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (en %) est 0,1%, soit 45 hectares artificialisés.



On note néanmoins une diminution de la surface agricole notamment des Surfaces en herbe (-11%).

Cette pression foncière entraîne une envolée des prix des terres : 6370 €/ha en moyenne versus 9600 €/ha à l'échelle départementale et 6030 €/ha à l'échelle nationale soit +6 % du prix entre 2012 et 2019.

4.7 Eau et assainissement

4.7.1 Les stations d'épuration des eaux usées

La question de la pollution de l'eau est primordiale concernant la préservation de l'environnement. La majorité des activités humaines, qu'elles soient industrielles, agricoles, ou domestiques ont un impact sur celle-ci, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des stations d'épuration des eaux usées (step) permettant de dépolluer l'eau dans le but de la réutiliser ou de la réinjecter dans la nature.

A l'échelle du territoire, la **totalité des stations d'épuration des eaux usées répondent aux normes européennes** (100%), contrairement à celles du département qui n'y répondent qu'à hauteur de 84,45% (*source : Roseau 2020*). Il y a ainsi une réelle attention portée à cette thématique, ce qui est d'autant plus important dans un territoire à forte tendance agricole, dont l'activité est connue pour avoir des répercussions non négligeables sur l'eau.

Cependant, le territoire affiche un **taux de fuite de ses réseaux anormalement élevé, puisque de 82,34%** (*source : SISPEA*). Ce taux traduit une certaine **obsolescence des réseaux du territoire**, puisque celui-ci est plus de dix fois supérieur à celui de la moyenne départementale (7,72%). Il y a ainsi de réels investissements à mener à ce niveau-là, afin de limiter au maximum ce taux de fuite dans le but de minimiser l'impact environnemental de celui-ci.

Sur le territoire, il y a un captage prioritaire avec un point de prélèvement, ainsi que quatre sites de captage bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions, répartis en treize points de prélèvement.

Le bilan du traitement des eaux usées est ainsi assez mitigé. Les installations répondent aux normes européennes et permettent ainsi d'offrir une qualité de service efficiente. Cependant, le point le plus important à souligner ici concerne le taux de fuite des réseaux du territoire, supérieur à 80%. A l'échelle nationale, ce taux est estimé à 20%, selon une étude portée par la Fédération des entreprises de l'eau en 2019. Il y a donc une réelle problématique vis-à-vis de cet aspect, qui a besoin d'être changé afin d'obtenir un taux de fuite le plus réduit possible. Cela permettra ainsi de **limiter grandement les impacts environnementaux du secteur, tout en apportant à terme**

une réduction des coûts de fonctionnement conséquente. Il est également important de considérer la mise en place de nouveaux captages prioritaires, dans le but de limiter le besoin des traitements en nitrates et en pesticides.

4.8 Récapitulatif synthétique

Mobilité :

La mobilité est un **enjeu important du territoire**, mais sa diversité est peu représentée. Le transport individuel est dominant, en dépit d'une demande croissante envers certains types de mobilité douce, tel que le vélo, avec une demande importante pour des infrastructures propices (pistes cyclables).

Energie et climat :

La CCLC voit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) diminuer depuis maintenant plusieurs années, à hauteur de 17,7% sur 7 ans. Cela se traduit notamment sur ses émissions moyennes par habitant, de 11,92 tonnes de GES par habitant par an, comparé aux 14,31 tonnes de la CCVS ou aux 12,65 tonnes de la CCFLTC, qui ont des territoires similaires.

La consommation énergétique de la CCLC s'élève à 368 483,86 MWh PCI, soit une consommation moyenne de 39,44 MWh PCI par habitant sur l'année 2019, contre 32,95 MWh PCI à l'échelle du département. Cet écart s'explique notamment par la part que prend l'agriculture, fortement présente sur le territoire.

La production d'énergie renouvelable de la CCLC est en constante augmentation depuis quelques années. A titre d'exemple celle-ci est passée de 54 GWh à 94 GWh entre 2018 et 2019 d'après les données de l'ATMO Grand Est.

Enfin, du côté de l'isolation thermique du parc immobilier, il y a un certain nombre d'efforts à réaliser. En effet, près de **21% des logements du territoire sont des passoires thermiques** et seulement 17,69% présentent un bilan acceptable en termes de consommation thermique.

Traitement des déchets :

Le territoire produit près de **2 571 tonnes de déchets par an** d'après les données relevées par le SDEDA, donnant ainsi une moyenne de **275 kg de déchets par an et par habitant**. Le territoire produit ainsi moins de déchets en moyenne que le département, qui a quant à lui une moyenne de 313 kg de déchets par an et par habitant.

Du côté des taux de valorisation des déchets la CCLC présente un bilan meilleur que celui du département sur l'ensemble des catégories, allant parfois du simple au double. Seule exception faite concernant les emballages ménagers recyclables qui ont un taux de valorisation légèrement inférieur.

Agriculture et alimentation :

Le territoire compte près de 214 exploitations agricoles présentes à l'échelle de la CCLC en 2020. Celles-ci occupent la majorité de la surface de l'intercommunalité, avec près de 74% de la surface territoriale dédiée à l'agriculture, contre 65% à l'échelle du département. Cela représente ainsi près de 32 585 hectares dédiés à l'agriculture sur le territoire de la Communauté de Communes.

Parmi ces 214 exploitations, seulement 17 sont engagées dans des démarches de labellisation environnementale, représentant 3,4% de la surface agricole de la CCLC. De même, seulement 14 producteurs sont recensés comme vendant en circuits courts, traduisant une offre minoritaire et trop peu représentée.

Le territoire est sous l'influence du Projet Alimentaire Territorial du PnrFO concernant près de 22 des 43 communes de la CCLC, couvrant ainsi 24 000 hectares.

Actions en matière de biodiversité :

Il y a près de **10 800 hectares de surfaces d'aires protégées sur le territoire**, couvrant près d'un quart de celui-ci. Le territoire est doté d'une certaine richesse naturelle, avec notamment près de 343 kilomètres de cours d'eau traversant le territoire. Cependant, ces derniers sont pour la majorité peu entretenus, puisque seulement 16% d'entre eux sont considérés comme étant en bon état.

Également la CCLC bénéficie d'un certain nombre de protections forestières, avec **3341 hectares de forêts profitant d'une garantie de gestion durable**. Cependant, en raison d'une forte présence de l'agriculture sur le territoire, ce sont majoritairement des corridors boisés avec objectifs de restauration qui sont concernés. A ce niveau-là, ce sont près de 400 km de haies qui sont présentes sur le territoire, permettant d'assurer une certaine continuité pour la biodiversité. Cependant, malgré l'ensemble de ces initiatives, près de 5 points noirs de continuité écologique ont été identifiés par la DDT. Il y a ainsi un besoin d'extension de ces protections et surtout un besoin de réhabilitation de ces trames, de sorte à ne plus avoir ce type de discontinuité.

Lutte contre l'artificialisation des sols :

Le territoire de la CCLC est peu artificialisé, avec un taux d'artificialisation de seulement 4%, avec une progression de 0,1% de surface artificialisée entre 2009 et 2019.

Eau et assainissement :

L'ensemble des stations d'épuration des eaux usées de la CCLC répondent aux normes européennes, contrairement à celles du département qui n'y répondent qu'à hauteur de 84,45% (source : Roseau 2020). Cependant, la problématique de la gestion de l'eau sur le territoire se traduit au travers du taux de fuite des réseaux, qui est de 82,34%, soit plus de 10 fois plus élevé que la moyenne départementale.

5 Diagnostic du « bureau séminaire »

5.1 La démarche

L'organisation prévisionnelle de la méthodologie était la suivante :

- Début 2019 : réalisation d'un projet d'administration par la direction générale,
- Fin 2019 : réalisation du premier bilan du projet d'administration,
- Eté 2020 : réalisation d'un « séminaire » avec les nouveaux élus afin de définir des orientations politiques pour le mandat 2020-2026,
- 2021 : réalisation d'une étude valant « projet de territoire » avec éventuellement la définition d'un nouveau pacte « intercommunal » pour favoriser la mise en œuvre de ce projet de territoire.

Le « séminaire » prévu avec les nouveaux élus avait pour objectif de déboucher sur un **cahier des charges pour le projet de territoire**. Celui-ci devait répondre aux objectifs suivants :

- Apport méthodologie et expertise, pour définir un nouveau pacte communautaire dans un cadre cohérent, pragmatique, transversal et opérationnel, dans une perspective de développement territorial mais également d'optimisation financière de la Communauté de Communes et de ses communes :
 - Cohérence d'un programme d'intervention avec une bonne articulation entre les différents domaines abordés et une complémentarité entre communes et intercommunalité,
 - Pragmatisme par la proposition d'actions répondant aux besoins locaux, adaptés aux capacités de la Communauté de Communes et de ses communes membres dans le cadre d'une programmation chronologique réaliste,
 - Transversal par la prise en compte de la complexité des problématiques et par l'articulation entre les thématiques,
 - Opérationnel par la définition d'un ensemble d'actions définies de manière à constituer un plan d'actions pluriannuel pour les élus et les services.

Pour ce faire, la Communauté de Communes a été accompagnée par la Banque des Territoires pour mettre en place ce « bureau séminaire ». L'idée ici était d'accompagner

un premier dialogue approfondi entre élus du bureau communautaire dans le but d'établir les conditions d'un bon fonctionnement et d'une bonne dynamique de coopération intercommunale à l'occasion du prochain mandat.

Le travail issu de cette nouvelle dynamique de coopération dont est à l'origine le bureau séminaire a été proposé en conseil communautaire dans le cadre d'un temps d'échange spécifique sur la gouvernance et les projets de la Communauté de Communes. Ce temps de partage a ainsi permis de recueillir les souhaits de l'ensemble des élus dans le but de finaliser la feuille de route. A l'origine, ce processus a été imaginé selon cinq étapes, à savoir :

- La semaine du 9 novembre 2020, avec l'envoi d'une note présentant le cadre de travail du bureau séminaire. Les objectifs étaient d'introduire le format auprès des membres du bureau, tout en préparant les esprits aux objectifs finaux du bureau séminaire.
- Le 19 novembre 2020, avec une visioconférence permettant de définir des objectifs, de présenter les principes de l'intercommunalité, de présenter le bilan du dernier mandat, avant d'ouvrir le débat sur des questions ouvertes. L'objectif de cette réunion était d'apporter les grands principes du fonctionnement de l'intercommunalité à exploiter par la suite.
- La semaine du 23 novembre 2020 avec la consultation des membres au travers d'un questionnaire, de sorte à mettre en évidence des problématiques et des propositions de résolutions.
- La semaine du 7 décembre 2020 avec une visioconférence visant à réaliser la synthèse des résolutions reçues par l'intermédiaire du questionnaire, pour ensuite travailler en sous-groupes de sorte à approfondir des résolutions et en proposer de nouvelles. L'objectif de cette réunion était d'apporter des solutions pour ne pas reproduire les principales difficultés, pouvant être plus tard traduites en résolutions écrites dans la charte du mandat et le pacte de gouvernance.
- En janvier 2021, avec le classement des résolutions (gouvernance, organisation, projet, administratif, financier, juridique, compétences, etc.), les déductions des résolutions prioritaires à mener pour le prochain mandat, chantiers concernant le territoire, les compétences actuelles ou à venir, les investissements communautaires, les services aux communes, aux habitants, aux autres acteurs,

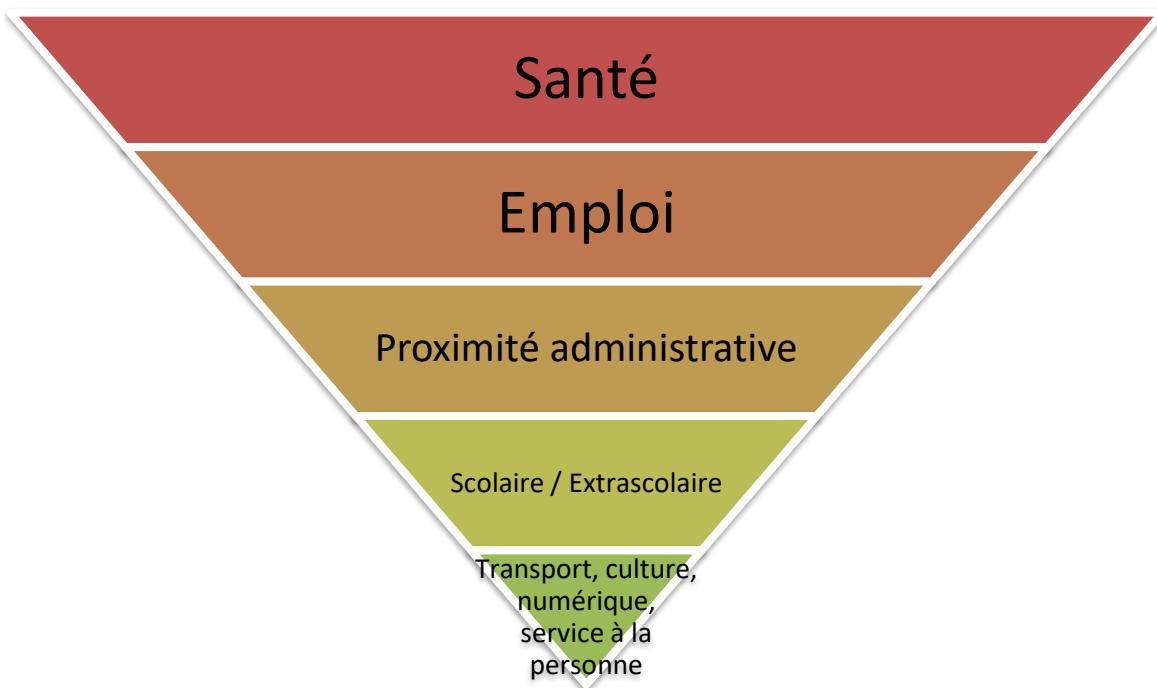
les ressources, l'organisation administrative, les mutualisations à envisager et nouvelles thématiques de travail et de concertation à lancer. Également le choix de diverses résolutions à détailler, ainsi que la mise en évidence de la méthode de présentation aux élus communautaires.

Tout ce processus a permis d'élaborer un **premier projet de territoire en collaboration avec les élus**, permettant de donner une ligne directrice à la politique globale menée par la Communauté de Communes. Ce projet de territoire prend appui sur deux diagnostics, le premier relevant de la volonté de gouvernance du territoire et le second s'appuyant sur les besoins ressentis de la population et des élus.

5.2 Le besoin ressenti des habitants et des communes

La distribution des questionnaires a permis de mettre en évidence d'une part les besoins ressentis des habitants, et d'autre part ceux des communes. Cela permet de définir des axes de travail prioritaires selon les différents besoins ressentis.

Du côté du constat ressenti des habitants, cinq secteurs ont été retenus quant aux besoins de ces derniers.

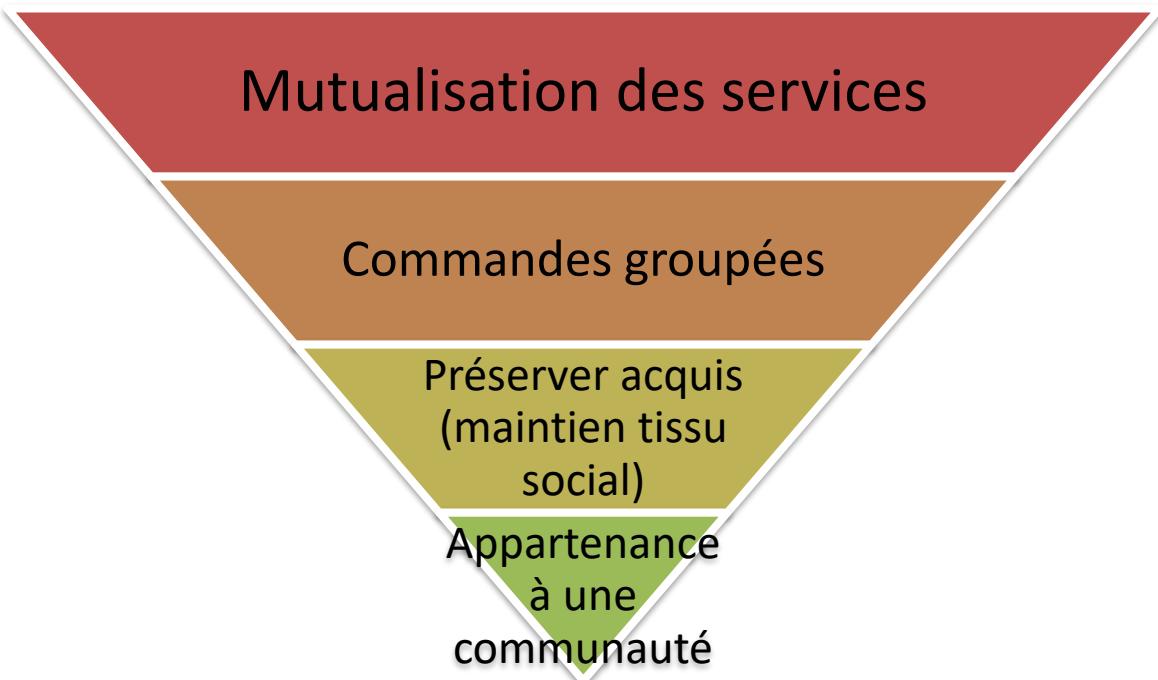


On peut ainsi constater que les principaux besoin ressentis des habitants concernent l'accès aux services de santé et l'emploi.

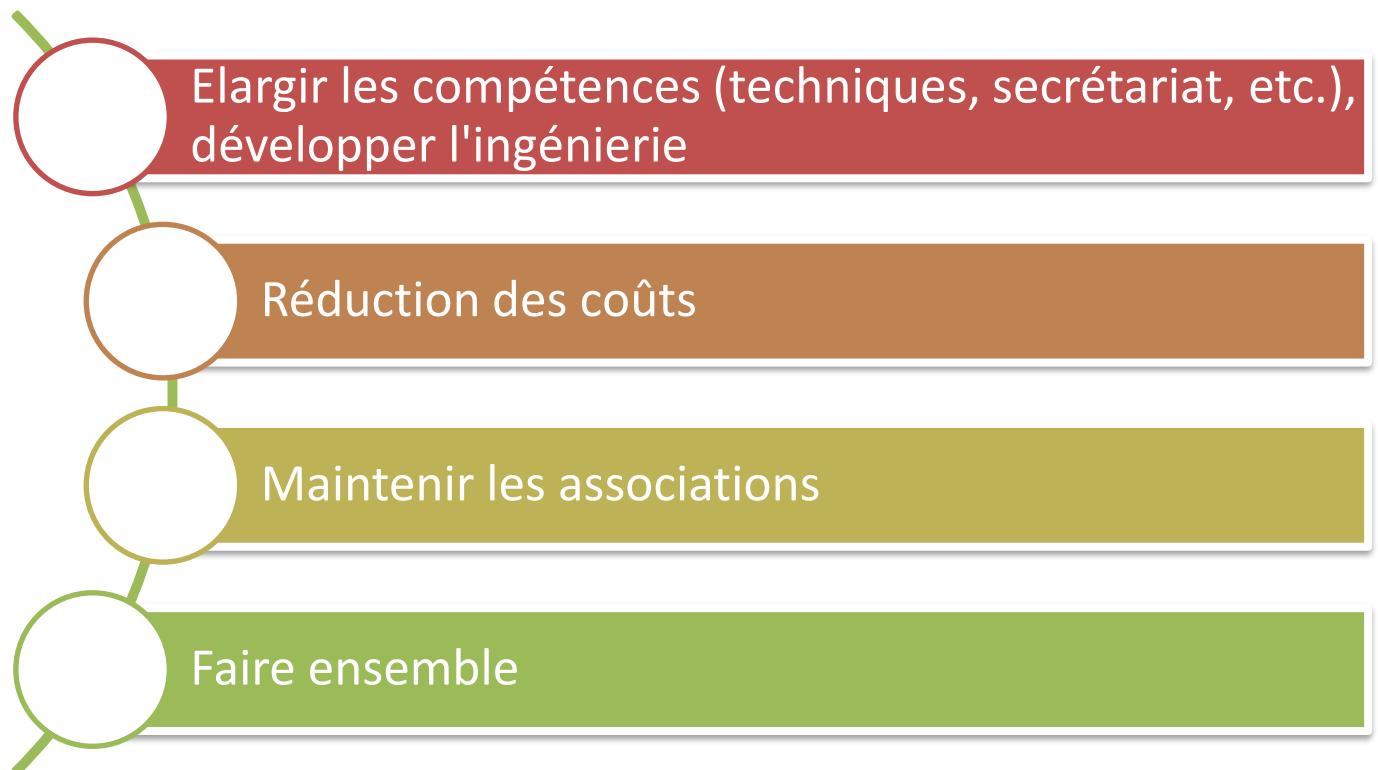
Ces besoins amènent des objectifs globaux pour la politique de la CCLC, visant à répondre aux enjeux du territoire ressentis par la population.



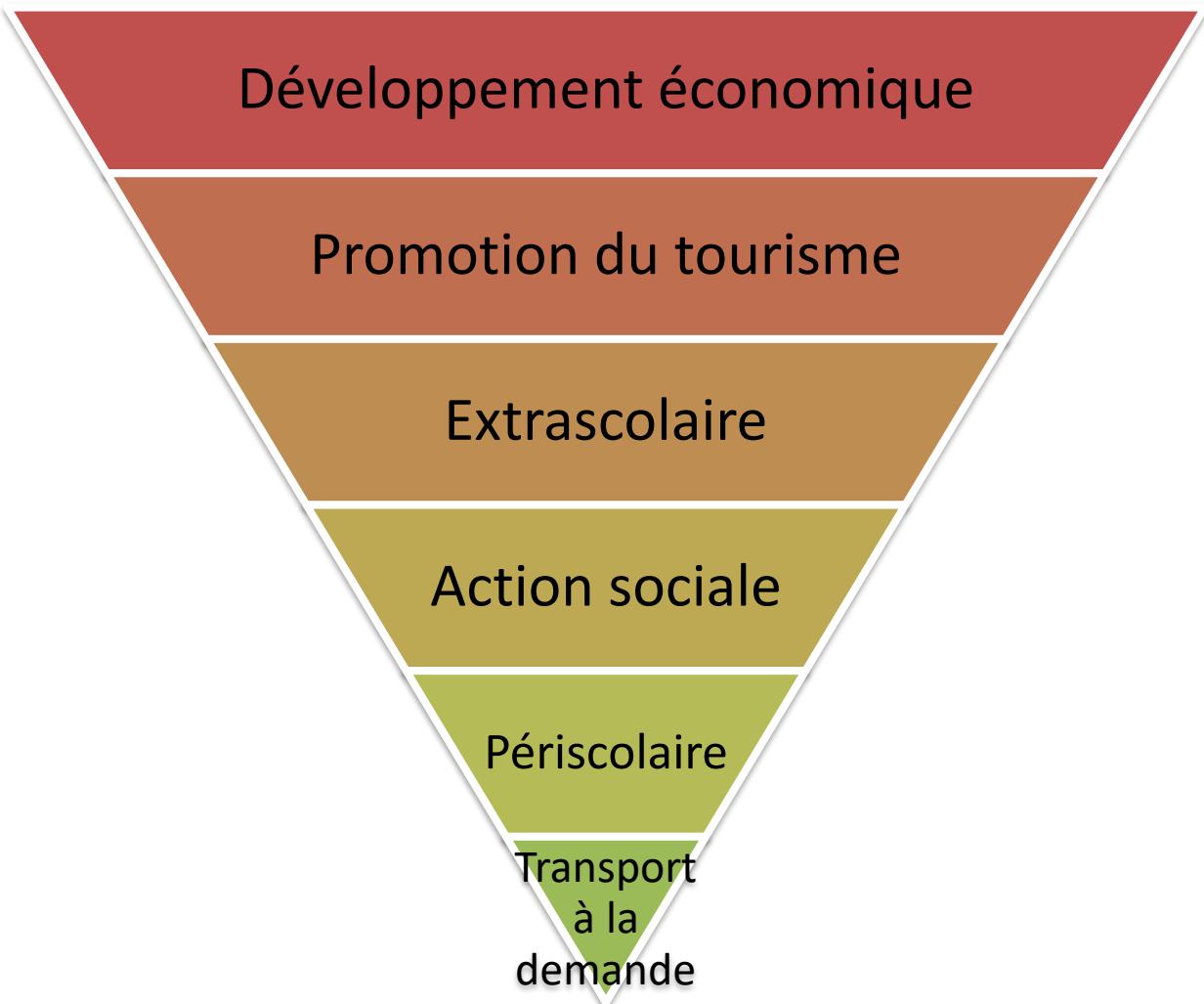
Cependant, le besoin ressenti des communes porte sur d'autres éléments, plus orientés vers la gestion communale.



Ces besoins amènent ainsi à d'autres enjeux concernant la politique globale à mener par la CCLC, à savoir :



Il ressort également un ensemble de compétences à améliorer au sein de la Communauté de Communes, à savoir :



L'ensemble de ces compétences que la Communauté de Communes doit améliorer font toutes écho aux besoins ressentis relevés dans le questionnaire. La définition de ces besoins au travers de ce questionnaire a ainsi permis de mettre en évidence des enjeux prioritaires par thématique, à savoir l'économie, la santé, et les services à la population.

6 La stratégie de territoire de la CCLC

6.1 La construction de la stratégie

La stratégie de la communauté de communes a donc été construite en se référant aux 4 diagnostics réalisés :

1. Diagnostic socio-économique du territoire de la CCLC



2. Etat des lieux écologiques du territoire



3. Diagnostic de la gouvernance et de l'organisation au sein de la CCLC



4. Diagnostic de la démarche initiée avec le Bureau séminaire



6.2 L'ambition du territoire

L'ambition de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne peut se résumer en quatre catégories :

- Préserver et renforcer ses capacités d'accueil de nouvelles populations et activités économiques en renouvelant l'offre,
- Inscrire les actions du territoire dans une démarche de résilience globale : prendre en compte les enjeux en matière d'environnement, santé, services, emploi...
- Adapter qualitativement l'offre territoriale aux besoins des acteurs locaux en termes de services et équipements (habitants, professionnels, entreprises, etc.),
- Rendre utile et lisible les actions de la Communauté de Communes.

6.3 Les axes stratégiques et thématiques

La stratégie et l'ambition portées au sein du projet de territoire s'articulent autour de quatre orientations stratégiques :

6.3.1 Attractivité

Accompagner le développement de l'économie locale et des services à la petite enfance comme vecteur de dynamisme démographique sur le territoire.

Objectifs :

- Accompagner le développement de projets économiques
- Attirer des entreprises et des habitants au sein du territoire (développement du télétravail, de l'entreprenariat, aide à l'installation, création de démarches d'accueil, services de petite enfance)
- Favoriser la dynamique associative et permettre le renouvellement du bénévolat

Thématiques :

1. Enfance & Jeunesse

- a. Développer et conforter l'offre d'accueil extrascolaire
- b. Favoriser une alimentation locale et de proximité
- c. Finaliser le maillage territorial des pôles scolaires
- d. Définir le rôle pédagogique des accueils périscolaires

2. Développement économique

- a. Accompagner l'entrepreneuriat sur le territoire
- b. Redéploiement productif
- c. Achat local
- d. Tourisme
 - Infrastructures / opérateurs

- Evènementiel
 - Rénovation de sites structurants
- e. Petites villes de demain
 - f. Action d'accompagnement des commerçants : numérique, évolution des offres...

6.3.2 Résilience

Adapter le territoire aux enjeux de santé publique et de changement climatique (transition énergétique et mobilités).

Objectifs :

- S'adapter à la population vieillissante
- Créer des guichets de proximités
- Définir l'offre de santé
- S'adapter au changement climatique

Thématiques :

1. Santé :

- a. S'adapter au vieillissement de la population (service de mobilité, télémédecine, services d'aide à la personne)
- b. Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- c. Conforter le réseau médical de proximité et accompagner les regroupements de professions
- d. Mettre en œuvre une stratégie locale en matière de santé

2. Transition énergétique :

- a. Rénover le patrimoine bâti de la Communauté de Communes
- b. Analyser les sources d'économies d'énergie
- c. Favoriser la production d'énergie renouvelable
- d. *Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire (OPAH ?)*

3. Proposer des solutions de mobilités

- a. Evaluer l'impact du TAD
- b. *Mutualisation : covoiturage, autopartage ?*
- c. *Aménagement des modes doux*

d. *Soutenir la transition énergétique du parc vers des véhicules électriques*

4. Numérique & espaces numériques

6.3.3 Cadre de vie

Promouvoir l'offre du territoire.

Objectifs :

- Valoriser et préserver l'environnement (lacs, forêts, etc.)
- Mettre en avant le patrimoine naturel et bâti du territoire
- Valoriser l'offre de loisirs

Thématiques :

1. Tourisme et communication

- a. Promouvoir l'offre de tourisme sur le territoire
- b. Développer la communication de la CCLC

2. Sport / Culture / Loisirs

- a. Valoriser l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire

3. Transition écologique de la CCLC

- a. Maintenir le potentiel de production agricole du territoire, en assurant la fonctionnalité des espaces agricoles et en sécurisant durablement les zones agricoles stratégiques
- b. Biodéchets & cantines scolaires
- c. Protéger et valoriser nos ressources et nos richesses locales
 - Biodiversité & trame verte/bleue
 - Sites culturels
- d. Eau

6.3.4 Organisation

Définition des moyens de la CCLC pour mettre en œuvre ces projets.

Objectifs :

- Développer les capacités d'ingénierie de la CCLC ; Adapter la masse salariale et les compétences au projet de territoire
- Renforcer l'esprit communautaire et créer une identité au territoire
- Définir des axes de mutualisation

Thématiques :

1. Gouvernance et organisation

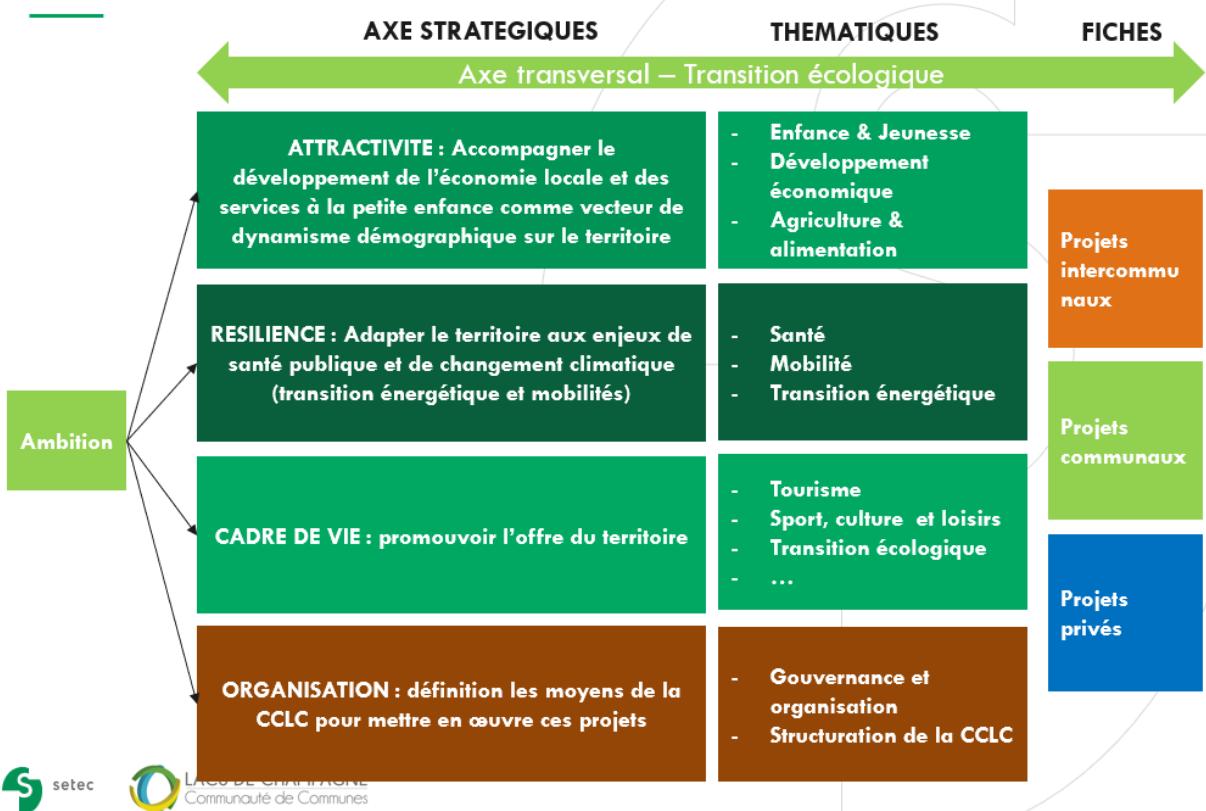
- a. Développer la capacité d'ingénierie
- b. Renforcer l'esprit communautaire
- c. Définir des pistes de mutualisation

2. Structuration de la CCLC

- a. Adapter l'organigramme
- b. Permettre l'intégration de nouveaux agents et de nouvelles compétences

6.4 Récapitulatif synthétique :

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



7 Les projets de la CCLC

7.1 La liste des projets

7.1.1 Les projets de la CCLC

Cette liste comporte également 2 projets communaux fortement soutenus par la CCLC :

N°	Nom du projet	Axe stratégique	Thématique diagnostic	Fiche	Source
1	Créer un accueil extrascolaire à Chavanges	Attractivité	Energie et climat	Chantier	CCLC
2	Rédiger un Programme Alimentaire Territorial	Attractivité	Agriculture et alimentation	Action	CCLC
3	Réaliser un Projet Educatif Territorial	Attractivité	Enfance Jeunesse	Chantier	CCLC
4	S'inscrire dans le Plan Mercredi	Attractivité	Enfance Jeunesse	Chantier	CCLC
5	Construire un pôle scolaire à Dienville	Attractivité	Energie et climat	Action	CCLC
6	Rénover le centre de loisirs de Dienville	Attractivité	Energie et climat	Action	CCLC
7	Réaliser le transfert des ZAE	Attractivité	Artificialisation des sols	Action	CCLC
8	Mise en place d'un magasin de produits locaux	Attractivité	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
9	Instauration d'un espace de coworking / tiers lieu / Fabrique de territoire sur l'école Danton	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
10	Mise en place de solution box	Attractivité	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
11	Rassemblement des acteurs économiques / plateforme d'échanges / Espace accueil entreprise	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
12	Se positionner en tant que facilitateur pour la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
13	Incubateur d'entreprise / Ateliers relais	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
14	Mise en place d'une marque de produits locaux	Attractivité	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
15	Développement d'une plateforme dédiée à l'achat local	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
16	ZAE de l'Aerodrome	Attractivité	Artificialisation des sols	Chantier	CCLC
19	Réaliser un pacte de gouvernance	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
20	Elaborer un schéma de mutualisation	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
21	Réaliser un projet d'administration	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
22	Design de politique publique / consultation de la population, des partenaires etc	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
23	Agrandir le bâtiment administratif de la CCLC	Organisation	Gouvernance	Action	CCLC
24	Adapater la masse salariale de la CCLC à ses nouvelles missions	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
25	Créer un service communication de la CCLC	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
26	S'inscrire dans le programme PVD	Résilience	Gouvernance	Action	Communal
27	Réaliser un CLS	Résilience	Santé	Chantier	CCLC
28	Créer une maison pluriprofessionnelle sur le bourg centre	Résilience	Santé	Action	Communal
29	Rénover l'école primaire et le périscolaire de Chavanges	Résilience	Energie et climat	Action	CCLC
30	Développer le pacte fiscal et financier favorable au développement des énergies renouvelables	Résilience	Energie et climat	Action	CCLC
31	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs de la CCLC	Résilience	Energie et climat	Action	CCLC
32	Instauration d'une monnaie locale / favoriser la consommation locale / chèques locaux / etc.	Résilience	Economie	Chantier	CCLC
33	Favoriser le réemploi et la seconde vie des objets	Résilience	Traitement des déchets	Chantier	CCLC
34	Créer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Résilience	Energie et climat	Chantier	CCLC

7.1.2 Les projets communaux

Projet	Lieu	Axe stratégique
Développement des activités de l'épicerie sociale dans le but d'une émancipation des bénéficiaires	Brienne-le-Château	Résilience
Réfection, végétalisation et liaison des différentes places	Brienne-le-Château	Résilience
Installation d'une nouvelle entreprise agricole dans la ZAE	Brienne-le-Château	
Développement des voies douces et voix verte (entre Dienville et la porte du Der)	Brienne-le-Château	Attractivité
Aménagement de l'arboretum	Brienne-le-Château	Cadre de vie
Construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Brienne-le-Château	Résilience
Construction d'une résidence seniors portée avec le bailleur social	Brienne-le-Château	Résilience
Rénovation des rues	Brienne-le-Château	Attractivité
Réfection des bâtiments communaux	Brienne-le-Château	Attractivité
Réalisation d'écoulements d'eau pluviale sur les parties non équipées de trottoirs / caniveaux	Chalette-sur-Voire	Résilience
Réhabilitation place de l'église	Chalette-sur-Voire	Cadre de vie
Création d'un espace pour déchets verts / compost	Dienville	Résilience
Réhabilitation du réseau assainissement	Dienville	Résilience
Changement des ampoules de l'éclairage public en LED	Dienville	Résilience
Construction d'une salle socio-culturelle	Dienville	Attractivité
Réhabilitation du foyer : installation de la pharmacie, cabinets complémentaires pour des professionnels paramédicaux, pour compléter les services de la maison de santé actuelle	Dienville	Attractivité
Terrain multisports "tout temps"	Dienville	Attractivité
Rénovation salle des fêtes	Epagne	Résilience
Une Terre pour l'Ecologie Intégrale	Jasseines	Attractivité
Parc photovoltaïque	Lassicourt	Résilience
Restauration de la mairie	Lesmont	Résilience
Rénovation salle socio-culturelle	Mathaux	Résilience
Construction d'un réseau d'eaux pluviales	Precy St Martin	Résilience
Restauration salle polyvalene	Precy St Martin	Résilience
Création d'un arrêt de bus	Saint léger sous margerie	Attractivité
Restauration lavoir	Saint léger sous margerie	Cadre de vie
Réhabilitation préau	Saint léger sous margerie	Attractivité
Réalisation de stationnement de camping car	Saint léger sous margerie	Attractivité
Restauration de l'église	Saint léger sous margerie	Cadre de vie
Réfection toiture, vitraux et clocher de l'église	Vallentigny	Cadre de vie

7.1.3 Les projets privés

Ces projets sont des projets que la communauté de communes considère comme structurants pour le territoire et répondants aux enjeux identifiés dans le diagnostic.

Projet	Axe stratégique	PTRTE	Thématique diagnostic	Fiche
Piste équestre	Cadre de vie	Oui	Tourisme	Action
Théâtre équestre	Cadre de vie	Oui	Tourisme	Action

PTRTE

État des lieux écologique du territoire



Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique est né de la fusion entre le Pacte territorial de la région Grand Est et le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'État. Il s'agit d'un dispositif permettant d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur un périmètre au moins égal à celui d'un EPCI et au plus égal à celui d'un département. Il permet la mise en cohérence de différents programmes d'aide de l'État et de la région en intégrant progressivement les contrats existants et en priorisant la relance de court terme puis la reconquête à plus longue échéance. Avec ces contrats l'État et à la région accompagnent les territoires dans la déclinaison locale des orientations stratégiques partagées parmi lesquelles la transition écologique qui doit être un axe transversal de tous les PTRTE.

Nom collectivité	CC des Lacs de Champagne	Aube
Superficie (km ²) (Insee 2017)	440	6 004
Population (Insee 2018)	9 344	310 020
Nombre de logements (Insee 2017)	5 356	164 453

SOMMAIRE :

Collectivité
Mobilité
Energie Climat
Traitement et déchets / Economie
Agriculture et alimentation
Actions en matière de biodiversité
Lutte contre l'artificialisation des sols
Eau et assainissement

Mobilité

La loi d'orientation des mobilités du 24/12/19 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Afin de favoriser les déplacements doux, un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux sera constitué. En 2020, 17 000 km d'itinéraires sont aménagés, en 2030 l'objectif est d'atteindre plus de 25 000 km. Pour le covoiturage du quotidien, il s'agit de tripler le nombre de trajets réalisés d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions. Enfin, 660 000 voitures électriques et 500 000 voitures hybrides rechargeables devront être en circulation à fin 2023, et respectivement 3 millions et 1,8 million d'unités sur les routes pour fin 2028. Pour ce faire, la part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités doit également progresser pour atteindre 30% mi-2021 puis 37,4% en 2026.

Aube		
Nbre km de pistes cyclables	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de parkings à vélos sécurisés	valeur non disponible	oui
Existence de pôle (s) multimodal (aux)	non	oui
Existence de zone (s) à faibles émissions	Non	Non
Existence de voies réservées au covoiturage	Non	Non
Part de véhicules électriques (%)	0,16	0,24
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	valeur non disponible	valeur non disponible
Nbre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	8	234
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	Non	valeur non disponible
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité (%)	0	17

Energie et climat

La programmation annuelle de l'énergie (2019-2023 et 2024-2028) est l' outil opérationnel qui décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle prévoit notamment des réductions de consommation d'énergie (baisse de 40 % entre 2012 et 2030 de la consommation des énergies fossiles) et de production de gaz à effet de serre (baisse de 40 %, par rapport à 1990 en 2030) tout en accroissant la production d'énergie renouvelable de 23 % en 2020 à 33 % en 2030 . Par ailleurs, en 2023, les logements avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) G seront indécents à l'habitation. En 2028 ce seront les logements avec un DPE F et G qui seront indécents.

		Aube
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) tCO2	111 696	2 569 992
Consommation énergétiques du territoire (MWh PCI) (1)	363 916	10 376 043
Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh / an) (2)	56	5 297
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	Non	valeur non disponible
Nbre de passoires thermiques dans les logements privés et sociaux et les locaux	valeur non disponible	valeur non disponible
Répartition du parc immobilier social DPE A (RPLS 2019) (3)	0	106
Répartition du parc immobilier social DPE B (RPLS 2019)	16	1 484
Répartition du parc immobilier social DPE C (RPLS 2019)	101	5 768
Répartition du parc immobilier social DPE D (RPLS 2019)	286	14 602
Nombre de passoires énergétiques (E,F,G) dans le parc social	186	7 530
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille C (s=secrétisée) (4) (5)		244
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille D (s=secrétisée) (4) (5)	s	306
Nbre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	37	729
Nbre estimé de chaudières à fioul	679	14 931
Nbre estimé de cheminées ouvertes et autres chauffages très émetteurs de particules fines	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	0	2
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

(1) MWh PCI = MegaWattHeure Pouvoir Calorifique Inférieur

(2) GWh = GigaWattHeure

(3) RPLS = Répertoire du parc Locatif Social

(4) s = secrétisé si valeur inférieure à 11 (Obligation de secret statistique)

(5) Les copropriétés fragiles ont été réparties en 4 familles (A,B,C et D avec un ordre croissant des difficultés de la copro) selon des critères (socio-économiques des occupants, état du bâti, entretien du bâti, présence de marchands de sommeil...).

Traitement des déchets / Economie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets. Elle demande une meilleure gestion des déchets ultimes (à brûler comme combustible ou à valoriser en matériau plutôt qu'à enfouir), une baisse des déchets ménagers (diminution de 7 % avant 2020 par rapport à 2010) et la mobilisation des artisans et des fournisseurs pour le recyclage (En 2020 l'objectif est de 70 % de recyclage des déchets du BTP). L'obsolescence programmée des biens vendus est interdite.

Le tri des biodéchets à la source doit être généralisé en 2025. Les emballages plastiques devront être tous triés en 2022.

		Aube
Tonnage de déchets produits par le territoire	2 571	97 063
Etat des équipements de tri au regard des normes	BON	BON
Existence de tri à la source des bio-déchets dans la restauration collective et les logts collectifs	NON	NON
Taux valorisation Journaux Revues Magazines (%)	8.42	5,70
Taux de valorisation VERRE (%)	18.2	10,43
Taux de valorisation ACIER (%)	1.32	0,77
Taux de valorisation ALU (%)	0.08	0,04
Taux de valorisation Emballage pour Liquide Alimentaire (%)	0.38	0,22
Taux de valorisation Emballage Ménager Recyclable (%)	3	3,28
Taux de valorisation PLASTIQUES (%)	2.52	1,69

Agriculture et alimentation

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Le plan Écophyto II+ matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Le plan Écophyto II+ vient renforcer le plan précédent (plan Ecophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part.

Avec 2,3 millions d'hectares cultivés en bio et un marché de près de 12 milliards d'euros, la France se positionne en deuxième position au niveau européen (derrière l'Espagne pour les surfaces et derrière l'Allemagne pour le marché). La France est première pour les grandes cultures (en surface), les poules pondeuses et les poulets de chair (en atelier de production). Les surfaces totales cultivées en bio en 2019 représentent désormais 8,5% de la surface agricole française contre 7,5 % en 2018.

Le programme "Ambition Bio 2022" prévoit de convertir 15% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique et d'assurer la fourniture de 20% de produits bio dans les repas servis dans la restauration collective hors domicile.

La loi agriculture et alimentation, dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. La plus emblématique étant celle d'introduire 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Un des outils pour parvenir notamment à ces objectifs sont les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

La crise de la Covid-19 a souligné la nécessité de regagner en souveraineté alimentaire et l'importance des circuits courts au service d'une alimentation saine, sûre et durable. Précurseurs de cette démarche, les 200 projets alimentaires territoriaux (PAT) créés depuis 4 ans en France constituent un réseau d'initiatives unique qu'il est essentiel de pérenniser et de renforcer.

			Aube
Existence d'un projet alimentaire territorial	OUI	Partiel	
Nbre d'exploitations agricoles	214	3 807	
Nbre de producteurs vendant en circuit courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	14	216	
Surface agricole utile du territoire	31 023	392 009	
Surfaces agricoles et nbre d'exploitations engagées en labellisation environnementale	valeur non disponible	valeur non disponible	
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	valeur non disponible	valeur non disponible	

Actions en matière de biodiversité

Menée en partenariat avec l'État, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027. Ambitieuse et pragmatique, elle se décline au travers de deux feuilles de route (2020-2023 et 2024-2027) dans lesquelles s'inscrivent des actions dont les principaux objectifs sont de protéger l'existant, de reconquérir les milieux dégradés, de mieux connaître pour agir, de limiter les pressions, de mobiliser tous les acteurs et d'améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité. La stratégie régionale de Biodiversité doit être déclinée sur chaque territoire avec en particuliers l'ambition d'accroître la proportion des surfaces d'aires protégées. Ainsi l'objectif à horizon 2030 est d'atteindre 30% du territoire national en aires protégées, dont 10% en niveau de protection forte. Menée en partenariat avec l'État, les Agences de l'Eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027.

	Aube
Surface totale des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF,... (ha)	92 712
Natura 2000 ZPS (ha)	6 535
Natura 2000 ZSC (ha)	3 824
ZNIEFF 1 (ha)	3 367
ZNIEFF 2 (ha)	6 178
APPB (ha)	62
RAMSAR (ha)	26 273
ZICO (ha)	21594
RNN (ha)	458
RNR (ha)	0
	73

	Aube
PNRFO (ha)	23 895
Aire de Protection AEP (ha)	521
Longueur cours d'eau en bon état (m)	55 377
Longueur cours d'eau totale (m)	343 023
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II pour la continuité écolo) (%)	16.14
Nbre de points noirs de continuités écologiques identifiés	5
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	valeur non disponible
Surface de haies	valeur non disponible
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	en cours pour les 22 communes incluses
Label « Territoires engagés pour la nature »	NON
Label « Terre saine »	NON

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette en 2030 (Plan biodiversité 2018 et Agenda 2030). En région Grand Est, le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020, décline en particulier cette orientation dans sa règle n°16 intitulée "sobriété foncière" en précisant qu'il faut "définir à l'échelle du SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à l'horizon 2030 et tendre vers une réduction de 75% en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une période de référence de 10 ans à préciser et justifier par le document de planification et sur une analyse de la consommation réelle du foncier".

Le SCoT des territoires de l'Aube, document intégrateur, qui couvre 80% du territoire aubois, a pris en compte, lors de son élaboration, les différents règles du SRADDET. Il en résulte que lors de l'élaboration d'un document de planification sur le territoire de ce SCoT, l'application de la règle n°16 du SRADDET s'applique via les règles déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de ce SCoT.

Le reste du département est couvert par le SCoT du PETR Seine en plaine champenoise en cours d'élaboration, qui se devra, lui-aussi, de décliner ces règles sur son périmètre territorial.

		Aube
Etat d'avancement du PLUI		OUI partiel
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles	valeur non disponible	valeur non disponible
Total des flux NAF (5) vers artificialisé sur [2009 ; 2018] (ha)	45	1 407
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Activités (ha)	21	430
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Habitat (ha)	22	859
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Mixte (ha)	0	22
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Inconnue (ha)	0	96
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible
Surfaces désartificialisées (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible

(5) NAF = surfaces naturelles, agricoles et forestières

Eau et assainissement

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 offre un cadre structuré et cohérent, qui engage chaque état membre de l'Union Européenne, dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Pour cela, elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen et fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines :

- la non détérioration des ressources en eau et des milieux ;
- l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 ;
- la réduction ou la suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires ;

L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2027 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Dans le département de l'Aube, la qualité des masses d'eaux souterraines est fortement marquée par la présence de nitrates en particuliers au nord du département et par les produits phytosanitaires plus ponctuellement.

La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009, dans son article 27, a fixé des objectifs plus ambitieux que la DCE sur le bon état écologique : ne pas recourir aux reports de délais pour plus d'un tiers des masses d'eau.

La détermination des aires d'alimentation des captages prioritaires est quasi intégrale, mais en revanche la mise en place de programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur ceux-ci nécessite une attention toute particulière pour une plus grande efficience de la protection de la ressource.

Aube		
Population raccordée à une station d'épuration d'eaux usées (%)	59.97	69.84
Taux de population raccordée à une step aux normes européennes (%)	100	84.45
Population prise en compte pour le calcul de taux de fuite (%)	100	90.71
Taux de fuite des réseaux du territoire (%)	82.34	7.72
Nbre de captages prioritaires et nombre de captages avec une protection et d'un plan d'actions : 1 site avec 1 point de prélèvement et 4 sites avec 13 pts avec un plan d'action		
Pour l'Aube : 37 sites avec 65 points de prélèvement et 17 sites avec 48 pts avec un plan d'action		
Couverture du territoire par un SAGE	non	



**CONVENTION D'ADHÉSION
PETITES VILLES DE DEMAIN
DE LA COMMUNE DE BRIENNE-LE-CHATEAU**

ENTRE

- la commune de Brienne-le-Château, représentée par son maire Laurent SIBOIS ;
- la communauté de communes Lacs de Champagne, représentée par son président Bruno DEZOBRY ;

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;
d'une part,

ET

- l'État représenté par le préfet du département de l'Aube, Stéphane ROUVÉ

ci-après, « l'État » ;
d'autre part,

AINSI QUE

- le conseil régional du Grand Est, représenté par son président, Jean ROTTNER,
- le conseil départemental de l'Aube, représenté par son président, Philippe PICHERY,
- la Banque des Territoires, représentée par sa directrice territoriale de l'Aube, Vanessa CORDOBA,
- les partenaires financiers et les partenaires techniques, nationaux et locaux.

ci-après, les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires. Dans l'Aube le département intervient en sa qualité de chef de file de la solidarité territoriale, par le biais de ces dispositifs d'aide et de l'ingénierie qu'il propose aux collectivités de son territoire.

La commune de Brienne-le-Château a dûment exprimé sa candidature au programme le 3 novembre 2020, par courrier adressé à Monsieur le préfet. La commune a exprimé ses motivations, elle évoque notamment les nombreuses difficultés rencontrés, liées à la perte de Services Publics, à une baisse de population, des difficultés économiques, des problèmes de chômage et médicaux. La commune tient à souligner aussi ses atouts, comme une vie associative encore très présente et des atouts économiques, environnementaux ou touristiques qui pourraient inverser la tendance, notamment en attirant une nouvelle population dans les années à venir. Enfin la commune souligne l'importance du partenariat avec la communauté de communes des Lacs de Champagne avec qui elle souhaite travailler ce projet et ainsi en faire un bel exemple de solidarité au sein de ce territoire rural.

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de l'Aube et le conseil régional par courrier du 17 décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ; de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la région Grand Est, les collectivités bénéficiaires et les partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le conseil régional s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la région a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites villes de demain.
- Le conseil départemental s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses dispositifs d'aide en vigueur ainsi que le cas échéant, l'ingénierie qu'il propose, pour permettre aux collectivités de concrétiser leurs projets retenus dans le cadre du programme Petites villes de demain.

- En outre, les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- . La mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services : commune/EPCI/État ;
- . L'installation d'un comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention ;
- . Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;
- . L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- . La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;
- . L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : le comité de projet se réunira avec la fréquence nécessaire à la dynamique et à la bonne mise en œuvre des actions engagées ;
- . L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- . L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : Réunions publiques, ateliers participatifs, réunions de quartiers ;
- . La communication des actions à chaque étape du projet : bulletin municipal, site internet de la commune, Réseaux sociaux, panneau d'information numérique.

Article 4. Comité de projet

Le comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le maire (référent du projet de revitalisation) et le président de la communauté de communes des Lacs de Champagne.

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les partenaires (partenaires financiers et les partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :
- Préfecture, sous-préfecture, ANCT, conseil départemental, conseil régional, Banque des Territoires, communauté de communes, DDT, ARS, Gendarmerie, CAF, MPT-CS, CCAS, OT, CCI, CMA, Parc Naturel de la Forêt d'Orient, Troyes Aube Habitat.

Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.
Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenir à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenir à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. État des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

➤ La commune de Brienne-le-Château et ses alentours se distingue par :

3 230 habitants, 2 156 ha dont 980 de bois, chef-lieu de canton du département de l'Aube dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube, 24 km au NO de celle-ci et 40 km ENE de Troyes, en Champagne humide. Issue d'un château du 9e siècle, la ville fut surtout marquée par la présence de l'école militaire fondée par des religieux, dont Bonaparte fut l'élève de 1779 à 1784, et qui a été fermée en 1794.

Brienne cultive le culte de son plus illustre habitant et a aménagé un musée Napoléon. Elle s'est d'ailleurs un temps appelée Brienne-Napoléon sous le Second Empire, mais a repris son nom originel en 1880. Elle met également en avant des halles du 13e s. et un hôtel de ville de 1859. Un grand château des années 1770, très dégradé puis restauré après 1945, abrite l'hôpital psychiatrique départemental ; maison de retraite publique, collège public. La ville est fleurie (trois fleurs) et sert de centre de services pour le petit pays agricole de Champagne humide, qui s'y signale par une spécialité de choux à choucroute (200 ha par 15 producteurs, fête de la choucroute en septembre), et sa coopérative agricole qui emploie 170 personnes.

En revanche, l'activité industrielle est plus discrète. Brienne a deux supermarchés (Intermarché 50 sal., Leclerc 25 sal.) et la vente à domicile Maximo (40 sal.); meunerie Inter Farine (40 sal.), scierie Monniot (30 sal.), viandes Guilleminot (35 sal.). La partie orientale de la commune inclut, dans la forêt domaniale d'Ajou, un camp militaire de munitions sur plus de 6 km (8e régiment de matériel de Mourmelon, 220 personnes dont 140 civils). La population communale diminue depuis 1982, où elle avait dépassé 4 000 hab ; elle a perdu 240 hab. de 1999 à 2008.

Le canton touche au NE à la Haute-Marne et sa plus grande partie est dans le Parc régional de la Forêt d'Orient. Juste au sud de Brienne-le-Château, Brienne-la-Vieille (460 Brienois, 1 611 ha dont 476 de bois), qui fut son ancêtre, reste une commune autonome mais n'est guère qu'un simple faubourg sur la route de Bar-sur-Aube ; on y trouve un écomusée du Parc régional, et, un peu à l'ouest, dans un appendice boisé du territoire communal, quelques restes de l'abbaye de Basse Fontaine. Saint-Léger-sous-Brienne (400 hab.), 2 km au NO du chef-lieu, a une église inscrite, en partie du 12e s. ; sa population a gagné 50 hab. de 1999 à 2008 ; menuiserie France-Volet (FVI, 35 sal.).

La partie septentrionale du canton est voisine du Der et a plusieurs exemplaires des originales églises de bois de cette partie de la Champagne humide, comme à Lesmont (360 hab., 992 ha) au bord de l'Aube, 11 km au NO de Brienne, dont les halles restaurées abritent le « petit marché nature » du Parc régional, et qui a gagné 60 hab. de 1999 à 2008 ; ou à Rosnay-l'Hôpital (230 Ronaysiens, 1 247 ha) à 10 km au nord sur la route de Vitry-le-François, où sont les travaux publics Roussey (50 sal.). Blignicourt (50 sal.), 8 km au nord de Brienne, accueille la fabrique de choucroutes A. Laurent (40 sal.).

Les petites communes de Lassicourt (60 hab., 773 ha) et Saint-Christophe-Dodinicourt (40 hab., 487 ha), 7 et 6 km au nord de Brienne, hébergent l'aérodrome de Brienne, installation militaire de 1913 devenue une vaste base aérienne de l'OTAN avec une piste de 2 500 m, qui sert aujourd'hui aux vols de loisirs, d'ULM et au parachutisme, utilisant deux pistes de 1 300 m (bitumée) et 730 m (gazonnée), avec un musée aéronautique de Champagne. Au NE, à 8 km de Brienne, Vallentigny (220 Vallentiniens, 1 574 ha dont 300 de bois) a une usine de conserves de la maison Gillot, spécialiste de la choucroute, qui traite aussi les escargots et les haricots.

Au sud, le canton englobe le lac d'Amance, alimenté par l'Aube, et une partie du lac du Temple (ou d'Auzon) et de la forêt d'Orient. Dienville (820 Dienvillois, 2 034 ha dont 896 de bois), sur l'Aube à 4 km au sud de Brienne, y a un port de plaisance (240 places) avec base nautique, sur le lac d'Amance qui est ouvert aux sports nautiques motorisés ; le village s'orne d'une halle de pierre et d'une église à tour carrée ; entrepôts de grains et meunerie Soufflet (60 sal.) et grosse usine de meubles SCIAE (Société commerciale et industrielle d'ameublement européen, 210 sal.), fondée en 1948 et qui avait 300 sal. en 2005. Dienville a gagné 50 hab. entre 1999 et 2008.

Juste à l'ouest de Dienville, Radonvilliers (380 Radonvillois, 2 329 ha dont 1 075 de bois), 4 km SSO de Brienne, allonge son finage vers le SO et participe ainsi aux deux lacs et à la forêt ; négocie d'articles de bazar Thévenin (35 sal.). Mathaux (240 hab., 1 244 ha), 3 km plus à l'ouest, a un hameau au bord du lac du Temple, l'Étape, et une belle église de bois ; elle a gagné 50 hab. de 1999 à 2008. L'Aube est canalisée dans la traversée du territoire de Mathaux, en aval du lac du Temple ; au sud sont le déversoir du lac d'Amance et la digue de Brévonnes qui ferme le lac du Temple. Tout le sud du canton, Brienne et son aérodrome compris, est inclus dans le Parc Naturel régional de la forêt d'Orient.

➤ La population de Brienne-le-Château :

La population diminue depuis près de 40 ans après avoir connu une évolution forte dans les années 1955-1975. La ville de Brienne-le-Château a vu sa population augmenter, à partir de 1955, de façon très importante (plus de 1500 personnes) avec l'arrivée de la base de l'OTAN et le développement de l'hôpital psychiatrique. Mais la base américaine quitte l'aérodrome en 1965. Pour l'hôpital, il évolue en Établissement Public de Santé Mentale et le nombre de personnel hospitalier est en diminution régulière depuis de nombreuses années.

La population est représentée par un fort taux de personnes âgées (+ de 65 ans). La part des plus de 60 ans représente près de 35% de la population.

La plus forte représentation est la part des ménages d'une seule personne.

D'une manière générale, la part de la population baisse chaque année.

ENJEU :

La population vieillissante est modeste et durement touchée par le chômage.

La dépendance est enjeu à prendre en compte.

La commune dispose toutefois d'atouts économiques, environnementaux ou touristiques et pourraient inverser la tendance actuelle en attirant une nouvelle population dans les années à venir.

➤ Les réseaux de Brienne-le-Château :

Le réseau ferroviaire : une seule ligne de frêt existe qui relie Troyes à Vitry-le-François.

Le réseau routier : La commune est très bien desservie par le réseau routier. La route départementale 960 est un axe fréquenté par plus de 8500 véhicules par jour dont 25 % de poids lourds. Cette route contourne la majeure partie de la localité et crée de nombreuses nuisances (pollutions, sécurité, ...). Cette fréquentation augmente de façon significative avec la présence d'un flux de poids lourds internationaux qui quittent la RN4 à hauteur de Saint-Dizier pour rejoindre l'Espagne et le Portugal via le Sud-Ouest de la France. De nombreuses routes départementales convergent vers la ville et en particulier les RD 396 et 400 qui relient la commune vers d'autres bourgs. Malheureusement, les modes doux (piste

cyclable, voie partagée, ...) sont trop peu nombreux. Mais, plusieurs projets de vélovoie ou voie partagée sont programmés sur le territoire communal.

Le réseau numérique : Le réseau numérique présent sur la commune de Brienne-le-Château est satisfaisant en cœur de ville pour une utilisation domestique. Toutefois, la puissance baisse en périphérie où se trouvent les entreprises les plus importantes. Cette situation devrait disparaître d'ici 2022 avec le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des communes de la région Grand Est.

ENJEU :

**Une traversée de la commune trop routière à requalifier pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.
Une gare de fret du département de l'Aube, une opportunité.**

➤ L'habitat de Brienne-le-Château :

Un parc de logements qui augmente très légèrement et une population qui diminue. La conséquence : un taux de logements vacants en nette hausse.

Entre 2011 et 2016 la population baisse de 1,1 % par an (solde naturel -0,9 % et solde migratoire -0,1%) contrairement au département de l'Aube qui croît de 0,3 % par an (solde naturel 0,2 % et solde migratoire 0,1%). Le nombre de logements entre 2009 et 2014 a augmenté de 1 %, alors que la population baissait de 1,1 %. La ville de Brienne-le-Château se caractérise par un taux de propriétaires occupants assez élevé : 45 % (59 % dans l'Aube) et un taux élevé d'HLM de 30 % (18 % dans l'Aube). Le taux de maison est de 64 % (contre 67 % pour le département) et une vacance en forte progression depuis 1990 : + 195 % de logements vacants.

Le parc social a besoin d'être rénové.

La construction neuve de logements est ralentie depuis 2006, mais semble repartir à la hausse (un léger frémissement constaté en 2021).

ENJEU :

Un habitat social en centre-ville de qualité moyenne avec une tendance à se dégrader.

➤ Les équipements et commerces de Brienne-le-Château :

Une ville bien dotée en services, en équipements, en commerces mais avec une fragilité potentielle sur les soins de proximité et de médecine générale.

ENJEU :

**Un petit commerce, des artisans complémentaires et des structures commerciales existantes sur la zone d'influence de la commune à conforter et à mieux organiser.
Une maison de santé pluriprofessionnels et une Maison France Services sont en cours d'élaboration afin de renforcer l'axe santé et l'axe de service au public rendus difficile par la désertification administrative et les problèmes de mobilité de certains habitants.**

➤ Le potentiel foncier de Brienne-le-Château :

La ville possède un patrimoine foncier conséquent. Toutefois, certaines parcelles sont grevées de servitudes ou concernées par un zonage spécifique dans le document d'urbanisme. L'acquisition de quelques parcelles en cœur de ville et à certains endroits stratégiques afin de pouvoir répondre à des besoins fonciers structurants ou d'ouvrir des espaces actuellement en état vétuste voire d'abandon, pourrait être envisagée.

ENJEU :

Un potentiel foncier communal disponible, de qualité et à réorganiser dans le PLU.

➤ Les déplacements et l'emploi à Brienne-le-Château :

Près de 1800 personnes travaillent à Brienne-le-Château. Parmi celles-ci, 520 sont originaires de la commune. Plus de 1000 habitent sur les autres communes de la communauté de communes des lacs de Champagne. Étant proche d'autres départements, plus de 200 personnes travaillent à Brienne-le-Château et demeurent hors de l'Aube. Il y a autant de personnes qui quittent et qui entrent sur le territoire de la communauté de communes tous les jours pour se rendre au travail (entre 1000 et 1100). Près du double ont un travail sur les communes de la CCLC. C'est toujours l'agglomération troyenne qui capte le plus de personnes avec près de 400 de façon quotidienne.

Les habitants sont les seuls à ne pas utiliser les transports en commun. Ils utilisent à plus de 80 % un véhicule pour se déplacer. Ce constat doit interroger les collectivités qui seront chargées de proposer de nouvelles pistes pour diminuer les charges des ménages liées aux déplacements.

ENJEU :

La question de l'emploi doit rester au cœur des débats tout en envisageant de nouveaux modes de déplacement.

➤ Les espaces publics à Brienne-le-Château :

La commune dispose d'espaces publics reconnus qui pourraient être valorisés par des leviers privés et/ou publics. Ces espaces publics bâtis ou naturels forment l'identité de Brienne-le-Château et sont des vecteurs forts d'attractivité touristique potentielle. Un premier état des lieux permet de mieux se rendre compte des richesses locales : - le Château et son Parc - le musée Napoléon - un espace de biodiversité exceptionnel : l'arboretum - des places historiques à requalifier comme la place de la Halle, de la République ou encore Bonvalot - la gare et ses abords - la fontaine aux ormes, l'allée impériale, la rivière anglaise, etc. - des sentiers, ruelles, chemins, rues de jonction, etc. où l'histoire de la ville pourrait y être contée - et bien d'autres endroits riches aux yeux des habitants. Après avoir fait ce constat, l'architecte-conseil et le paysagiste-conseil de l'État ont proposé plusieurs enjeux d'aménagement en fonction des potentialités de chaque site. Ils ont relevé sept sites ou thématiques qui méritent, selon leur expertise, une attention particulière dans la stratégie de revitalisation de la commune de Brienne-le-Château. Les places pourraient se voir attribuer des fonctionnalités différentes en fonction des besoins de la municipalité et des habitants. Les rues, à l'identique des places, pourraient évoluer vers d'autres finalités comme la piétonisation, la place aux vélos, etc. La place des plantes doit être revue à plusieurs titres. Les végétaux vieillissent, certains ont souffert ou sont atteints de maladie, ... Une nouvelle approche liée au changement climatique sera la bienvenue, la gare est présente et absente à la fois. Elle dispose de tous les atouts pour retrouver une nouvelle vie en associant transport, espace de stationnement, accueil de camping-car, jardin d'éveil, habitat, etc. Le site du Château est exceptionnel et mérite d'être étudié pour anticiper de probables dégradations tant sur le bâti que sur le capital végétal et arboré. L'arboretum, le site est reconnu et a besoin d'une meilleure accessibilité. Avec ces aménagements, il pourra devenir le rendez-vous dominical de toutes les générations.

ENJEU :

Des espaces publics, nombreux, bâtis et naturels, riches d'histoire qui restent à réinventer pour les mettre en valeur.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

(Voir paragraphe suivant au 6.3)

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

La commune est couverte par :

- un PLU approuvé le 14 juin 2010 par le conseil municipal,
- le Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube approuvé le 10 février 2020
- le Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin Seine Normandie
- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), « Grand Est Territoires » approuvé le 24 janvier 2020

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La commune étant membre du PNRFO elle est soumise à sa charte qui arrive à échéance en 2024-2025 et dont la révision vient d'être lancée.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

- Projet de construction d'une résidence seniors par le bailleur social Troyes Aube Habitat

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Gouvernance et prospective :

Il s'agira dans un premier temps de mieux appréhender à l'échelle du territoire les dynamiques à l'œuvre et d'identifier les signaux faibles et les indices de changement qui ne sont pas encore réellement et pleinement advenus.

Il ne sera pas fait uniquement référence aux facteurs exogènes de changement, mais sera privilégié la valorisation des facteurs endogènes de changement et de développement. Ainsi, il sera retenu la capacité à réagir et à pro-agir du territoire avec la participation citoyenne et des acteurs locaux afin d'analyser ensemble les futures représentations et perceptions du territoire. Le secteur associatif sera également un partenaire incontournable.

Le projet sera construit avec l'ensemble des partenaires pour être collectivement accepté avec un portage politique fort. La mise en réseau des acteurs du territoire sera indispensable afin d'avoir une lecture systémique des enjeux du territoire.

Le diagnostic :

Il s'appuiera sur les différents documents stratégiques, études, projets, dispositifs et opérations en cours dont les contenus peuvent concourir à la revitalisation :

- documents d'urbanisme (PLU, SCOT, SRADDET..)
- Diagnostic partagé établi sur le bourg centre (DDT)
- Étude en lien avec le PNRFO (Résidence architecture en cours de réalisation)
- Étude sur le commerce (Management de commerce en cours de réalisation)
- Étude sur la transformation numérique (besoin des habitants en cours de réalisation)
- Les besoins exprimés par les habitants dans le cadre de l'accueil France Services
- Prise en compte de la crise sanitaire
- Prise en compte de la transition écologique

A ce stade, il se dégage d'ores et déjà des enjeux prioritaires à mettre en place rapidement dans plusieurs domaines :

- la santé
- la continuité des services publics
- l'accompagnement des seniors

Les domaines des actions à court terme : (susceptible de démarrer très rapidement)

- La santé
 - Construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (AMO en cours)
 - Développer les activités de l'épicerie sociale dans le but d'une émancipation des bénéficiaires
- Services et activités

- Création d'une Maison France Services au sein de la mairie Brienne-Le-Château
- Rénovation de l'habitat
 - . Construction d'une résidence seniors portée avec le bailleur social
- Commerces
 - Recrutement d'un manager de commerce (étude en cours)
- Aménagement des espaces publics
 - Réfection, végétalisation et liaison des différentes places, notamment place de la République (dossier en cours)
 - Aménagement de jeux pour enfants (dossier en cours : nécessité de finaliser la deuxième phase)
 - Rénovations des rues
- Numérique
 - Développer les nouvelles technologies de communication : dématérialisation des dossiers administratifs en lien avec France Services, installation d'un panneau numérique, développer le site internet de la commune (dossiers en cours)
 - Installation de panneaux signalétiques sur la commune (finalisée dernièrement)
- Développement économique
 - Installation d'une nouvelle entreprise agricole dans la zone d'activité économique (dossier en cours)
- Participation des habitants
 - Création d'un conseil municipal Jeunes (créé dernièrement)
 - Installation des conseils de quartier

Les domaines des actions à moyens terme : (celles qui structureront durablement le territoire)

- Sécurité
 - Mise en place de la vidéo-protection
- Patrimoine
 - Réfection des bâtiments communaux (salle polyvalente et portes et fenêtres de la mairie)
- Mobilité
 - Développer les voies douces et voie verte (entre Dienville et la porte du Der)
- Culture
 - Développer le partenariat
 - Création d'une maison des associations
 - Création d'un pôle culturel
- Transition écologique et environnement
 - Aménagement de l'arboretum

Toutes ces actions y compris celles qui émaneront du projet de territoire feront l'objet de fiche action détaillée avec des indicateurs, calendrier et plan de financement.

Le programme d'action identifiera les aides nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire. A cet égard, la collectivité précisera en cours de démarche ses besoins à l'ingénierie.

A ce stade de signature et compte tenu de ses contraintes budgétaires la collectivité ne peut se prononcer pour le recrutement d'un poste supplémentaire destiné à un chef de projet Petites villes de demain.

L'accompagnement renforcé au manager de projet octroyé par la Banque des Territoires viendra définir et préciser les réels besoins.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

- . Pour les actions en cours, matures, cohérentes avec le plan d'action en cours concourant à la revitalisation :
 - accompagnements financiers à la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

· Pour les actions à plus long terme à engager concourant à la revitalisation :

- Révision du PLU pour libérer du foncier et envisager de la construction destinée à l'habitat individuel des seniors ;
Études financières liées aux opérations de programmation d'urbanisme ; Étude architecturale pour remplacement portes et fenêtres de la mairie, bâtiment classé, ainsi que des dépenses énergétiques.

Fait à Brienne-le-Château, le 28 septembre 2021

Les signataires

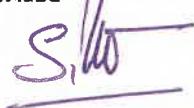
Laurent SIBOIS
Maire de Brienne-le-Château



Bruno DEZOBRY
Président de la communauté de communes Lacs de Champagne



Stéphane ROUVÉ
Préfet de l'Aube



Jean ROTTNER
Président du Conseil régional du Grand Est



Philippe PICHERY
Président du Conseil départemental de l'Aube



Vanessa CORDOBA

Directrice Territoriale de l'Aube de la Banque des Territoires



ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*....).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Cordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau national et local :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Collectivité	Prénom Nom	Poste et service	Mail	Téléphone
Commune de Brienne le Château	Laurent SIBOIS	Maire	laurent.sibois@ville-brienne-le-chateau.fr	
Commune de Brienne le Château	Valérie PALLARDY	DGS	valerie.pallardy@ville-brienne-le-chateau.fr	03 25 92 56 71
Sous-préfecture de Bar sur Aube	Mohamed ABHALASSANE	Sous-préfet de Bar-sur-Aube	mohamed.abhalassane@aube.gouv.fr	03 25 27 39 58
Sous-préfecture de Bar sur Aube	Justine CLAUDON	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube	justine.claudon@aube.gouv.fr	03 25 27 50 82
Préfecture Aube	Héry RAMILJAONA	Chef du SCIAST	hery.ramiljaona@aube.gouv.fr	03 25 42 36 10
Préfecture Aube	Estelle PALENI	Cheffe du pôle appui territorial	estelle.paleni@aube.gouv.fr	03 25 42 37 70
Direction départementale des Territoires (DDT)	David DUTHEIL	Chef du service connaissance et planification (SCP)	david.dutheil@aube.gouv.fr	03 25 46 20 50
Direction départementale des Territoires (DDT)	Olivier MERCIER	Chef de bureau habitat privé	olivier.mercier@aube.gouv.fr	03 25 46 20 58
Région Grand Est	Adeline HENRY	Chargée de mission	adeline.henry@grandest.fr	03 26 70 89 51
Région Grand Est	Pierre-François GITTON	Directeur de la Maison de la région Troyes/ Chaumont	pierre-francois.gitton@grandest.fr	03 26 70 31 19
Région Grand Est	Isabelle ROUX	Chargée de mission contractualisation - Direction de la Cohésion des Territoires	isabelle.roux@grandest.fr	03 26 70 89 06
Région Grand Est	Jean-Joseph PHILIPPON	Chef du service Développement territorial - Maison de la région Troyes/ Chaumont	jean-joseph.philippon@grandest.fr	06 08 40 62 10
Département de l'Aube	Isabelle DARTEL	Directrice générale adjointe – pôle développement des territoires	isabelle.darrel@aube.fr	03 25 42 52 34
Département de l'Aube	Laëtitia HUNIN	Chargée de mission conduite d'opérations	laetitia.hunin@aube.fr	07 86 59 26 08
Banque des Territoires	Vanessa CORDOBA	Directrice territoriale Aube	vanessa.cordoba@caissedesdepots.fr	06 87 94 53 26



Synthèse Projet de territoire PTRTE



L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCLC : UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE



1. Une démarche de projet de territoire initiée depuis 2019 lors des séminaires du bureau de la CCLC
2. Une démarche de définition du projet de territoire qui se poursuit en 2021 dans le cadre de l'élaboration du PTRTE
3. La mobilisation des élus et des partenaires à partir de 2021/22 pour enrichir, prioriser et valider la stratégie d'actions de la CCLC

I. DIAGNOSTIC CROISE EN 4 DIMENSIONS

DIAGNOSTIC CROISÉ DE LA CCLC

1. Diagnostic socio-économique du territoire de la CCLC



2. Etat des lieux écologiques du territoire



3. Diagnostic de la gouvernance et de l'organisation au sein de la CCLC



4. Diagnostic de la démarche initiée avec le Bureau séminaire



1. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA CCLC



Une déprise démographique du territoire des Lacs de Champagne

- **Un solde démographique négatif lié au solde naturel et migratoire :** -0,9% par an sur la période 2013- 2018 (-90 habitants par an) versus le département (+0,2% par an) et la Région Grand Est (0%)
- **Evolution de la structure des catégories socio-professionnelles sur 2007-2017 :** -19% d'agriculteurs (225 en 2017), -17% de cadres (226), retraités, -17% d'ouvriers (1233), +6% de retraités (2771) et +15% de personnes sans profession (1314)
- **Une population structurellement où la part des +60 ans représentent plus de 30% de la population** (26% en Région Grand Est). 45% des plus de 75 ans et plus vivent seuls au sein de la CCLC (contre 42,5% en France).
- **Une précarisation de la population habitante** : taux de pauvreté de 16,4% dans le territoire (14,8% en région Grand Est), le nombre de personnes au chômage a augmenté de 10,1 % à 15,6% entre 2007 et 2017 (13,4% en région Grand Est).
- **Une population jeune peu formée** : 15% de diplômés du supérieur versus une moyenne nationale de 30% ; 23% jeunes ayant des difficultés d'insertion versus une moyenne nationale de 17%

1. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA CCLC



Des services à la population qui se structurent pour répondre aux besoins prioritaires des habitants

- **La voiture premier moyen de transports**, avec une offre de mobilité alternative à renforcer : service à la demande notamment pour des personnes âgées souhaitant accéder à des services ; des enjeux de mobilité interterritoriales notamment vis-à-vis des gares.
- **Petite Enfance & extrascolaire : enjeu de maillage territorial** (Dienville, Chavanges et Brienne le Château) de l'offre et de renforcement de l'offre extrascolaire
- **Une couverture Santé fragile à maintenir** : 2 maisons de santé, 3ème en projet ; une sous-dotation en chirurgiens-dentistes, orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes ; une bonne dotation en infirmiers et des sage-femmes ; une densité fragile en médecins généralistes en raison de deux départs à la retraite. La question de leur succession et de l'attractivité du territoire est une préoccupation de long terme.

1. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA CCLC



Une réduction de l'emploi au sein d'un tissu économique de TPE principalement composés de services publics, foresterie, agriculture et meunerie

- Entre 2013 et 2018, le territoire connaît une **réduction de l'emploi (-1,6%/an)** plus marquée qu'à l'échelle régionale (-0.4% /an). La concentration de l'emploi reste élevée : 93,2 emplois pour 100 actifs en 2018. La CC Lacs de Champagne représente **3139 emplois au lieu de travail en 2018**, dont 2557 emplois salariés.
- Un tissu économique principalement composé **de petits établissements (moins de 10 salariés)** avec 3 entreprises de plus de 50 salariés
- 60% d'activités résidentielles (santé, services, transports, commerces, ...)** avec une part importante de services parapublics : l'administration, la santé, l'éducation et le social (978 emplois).
- 40% d'emplois productifs** liés principalement à la foresterie, travail du bois, menuiserie (214 emplois), l'agriculture (193 emplois) et les activités agroalimentaires notamment de meunerie (171 emplois).
- Une destination touristique nature locale/régionale**, qui manque aujourd'hui des infrastructures nécessaires à son développement: restauration, modes doux & offre d'hébergement.
- Avec 35 créations d'entreprise pour un stock de 502 établissements, **la dynamique entrepreneuriale est de 7% en 2019** versus une moyenne nationale de 16%.

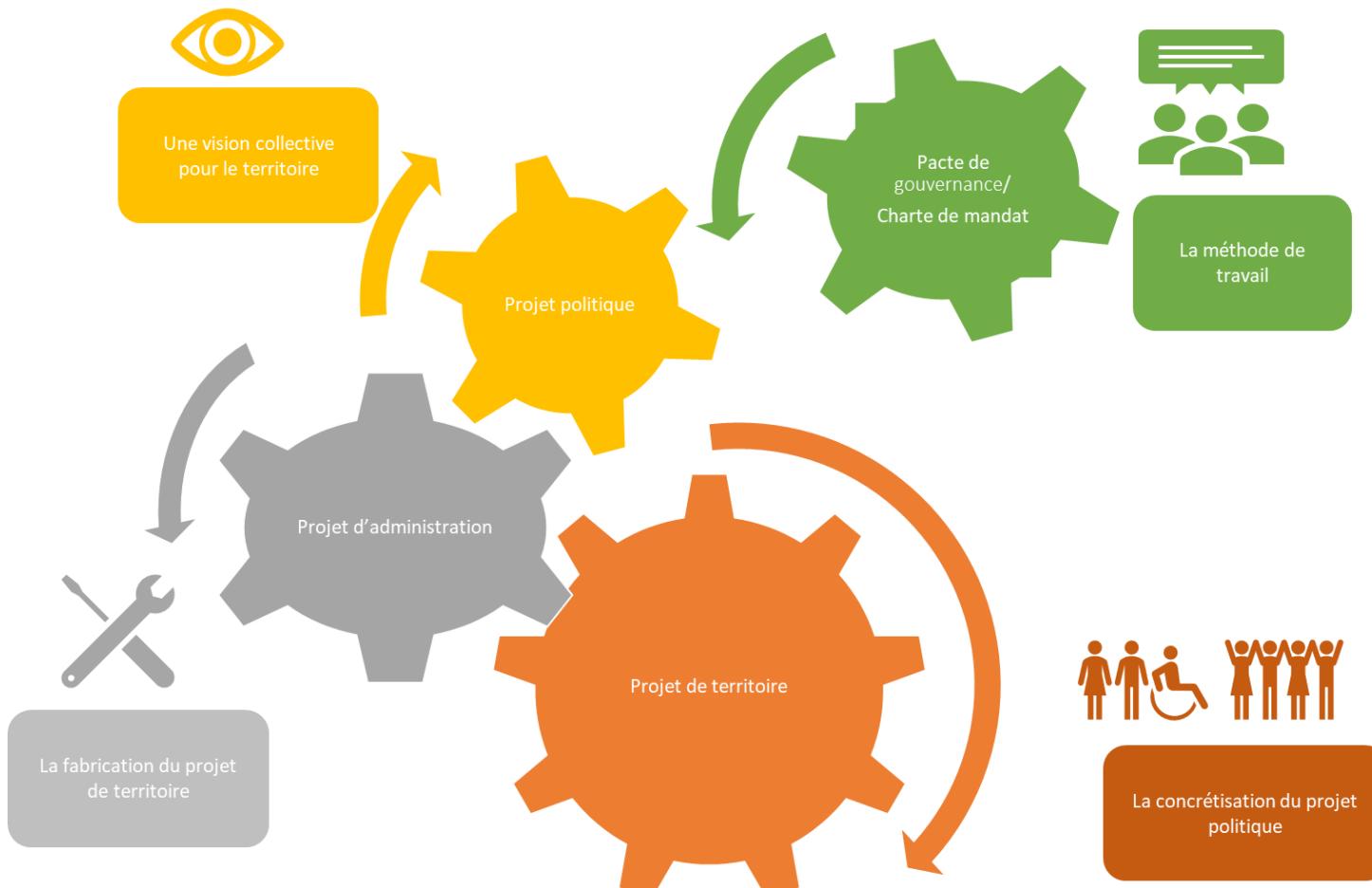
2. ETAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE



- Un parc de logements datant en grande partie d'avant 1990 en partie « énergivore » avec des enjeux de **rénovation énergétique** (des pratiques d'autorénovation importantes) et de **précarité énergétique** (21% de logements dits « passoires thermiques »)
- **La volonté d'élaborer un PAT** : vers le maillage de circuits courts
- **Une gestion de l'eau** qui fait état d'une problématique d'obsolescence du réseau d'eau
- **Une gestion des déchets** déjà assez avancée, des perspectives de renforcement à approfondir (ex : question des biodéchets)
- Les secteurs les plus émetteurs de GES et consommateurs d'énergie : l'agriculture (54%), le transport (19%) et l'industrie (13%), qui nécessitent de prévoir des actions d'optimisation dans le cadre de leur pérennisation et développement
- **Une production d'énergies renouvelables** qui se développe
- **Une faible artificialisation des sols** (45 ha entre 2009 -2019) à maintenir à travers une politique de requalification des friches

3. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANISATION AU SEIN DE LA CCLC

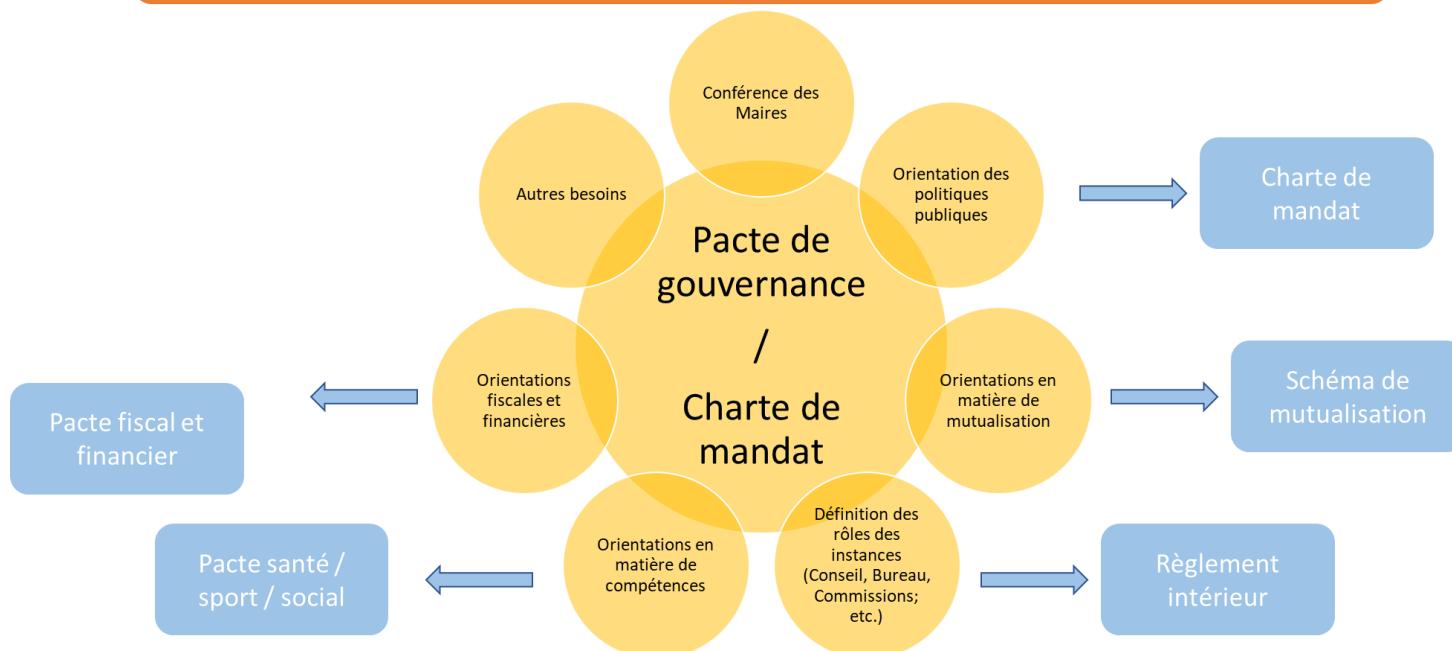
3.1 A l'articulation des projets de territoire, projet politique, projet d'administration et pacte de gouvernance



3. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANISATION AU SEIN DE LA CCLC

3.2 Pacte de gouvernance/Charte de mandat

Pacte de gouvernance = relations entre les communes et leur intercommunalité
Un document directeur, un document pédagogique



3. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANISATION AU SEIN DE LA CCLC

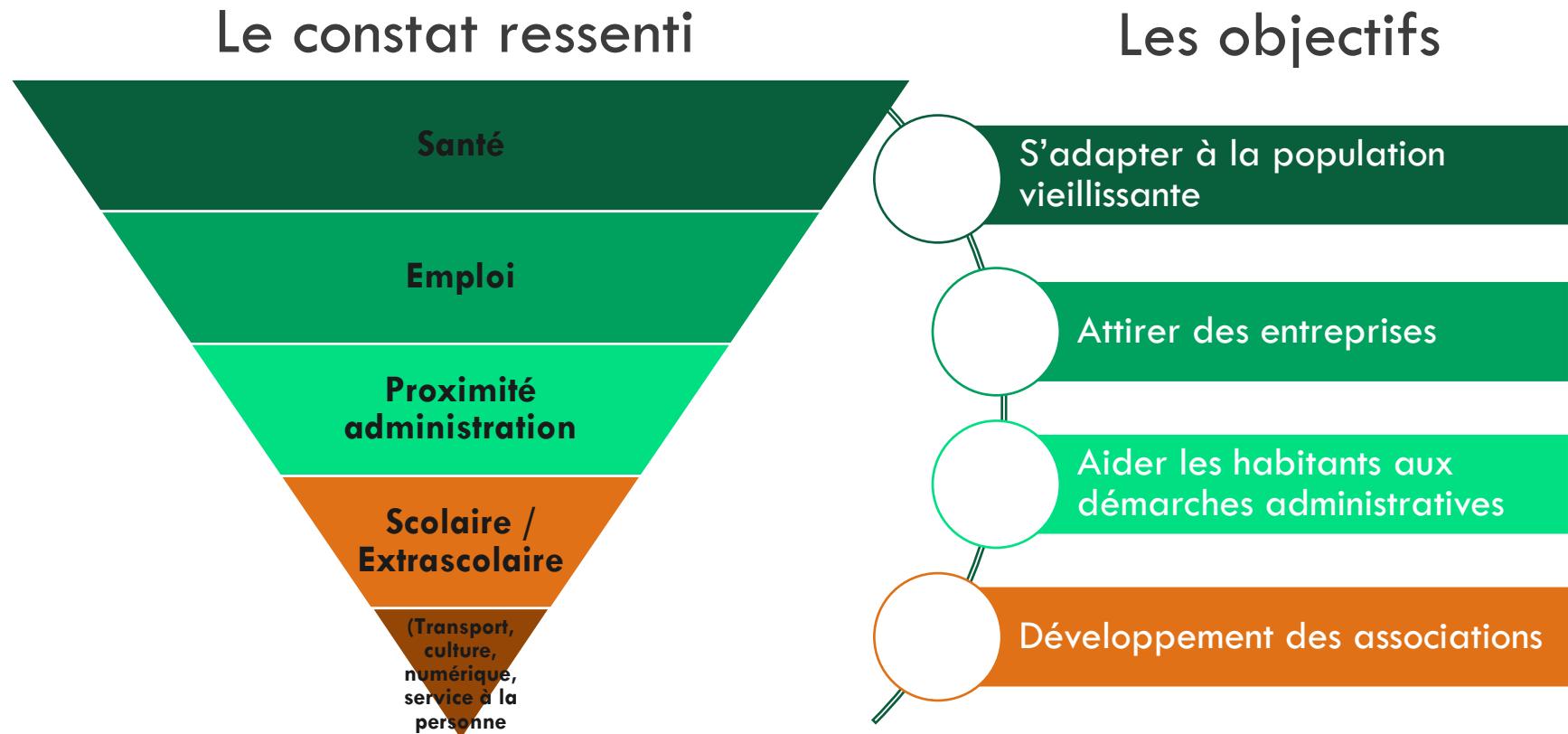
3.3 L'administration intercommunale garante de la mise en œuvre du projet de territoire

Enjeu de structuration de la CCLC :

- Des besoins d'ingénierie
- De compétences et de formation
- D'une démarche de communication institutionnelle sur l'offre de services du territoire en interne et en externe
- D'adaptation de ces locaux pour répondre à cette structuration

4. DIAGNOSTIC DE LA DÉMARCHE INITIÉE AVEC LE BUREAU SÉMINAIRE

4.1 Perception des besoins des habitants



4. DIAGNOSTIC DE LA DÉMARCHE INITIÉE AVEC LE BUREAU SÉMINAIRE

4.2 Perception des besoins des communes

Le constat ressenti

Mutualisation des services

Commandes groupées

Préserver acquis
(maintien tissu social)

Appartenance
à une
communauté

Les objectifs

Elargir les compétences,
développer l'ingénierie

Réduction des couts

Maintenir les associations

Faire ensemble

DIAGNOSTIC DE LA CCLC : 7 ENJEUX CLÉS DU TERRITOIRE

- 1. Développement des services et équipements spécifiques aux besoins de la population**, notamment en matière de petite enfance, santé et d'accès aux soins médicaux, d'action sociale, de formation/emploi
- 2. Développement de l'économie locale & identification de projets à impact économique (création d'emploi, de valeur sur le territoire)**
 - Une « économie présentielle » à renforcer
 - Un enjeu de diversification de l'économie locale et de meilleure valorisation des ressources locales
 - Une dynamique entrepreneuriale assez faible à accompagner
 - Des infrastructures nécessaires au développement de la destination touristique
- 3. Identification des leviers structurants pour « décarboner » la mobilité individuelle et favoriser les actions à une échelle supra-intercommunal / départemental / régional**
- 4. Lutte contre la précarité énergétique sur le territoire**
- 5. Préservation de la qualité environnementale du territoire** : transition écologique vers une agriculture durable, protection des espaces naturels, de la ressource foncière & eau, production d'énergie...
- 6. Structuration de la gouvernance partenariale et de l'organisation de la CCLC**
- 7. Mise en adéquation entre le projet de territoire et les moyens d'ingénierie**

II. LA STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA CCLC

L'AMBITION DU TERRITOIRE

La CCLC souhaite :

1. **Préserver/renforcer ces capacités d'accueil de nouvelles populations et activités économiques en renouvelant l'offre ;**
2. **Inscrire les actions du territoire dans une démarche de résilience globale : prendre en compte les enjeux en matière d'environnement, santé, services, emploi....**
3. **Adapter qualitativement l'offre territoriale aux besoins des acteurs locaux en termes de services & équipements (habitants, professionnels, entreprises...) ;**
4. **Rendre visible et lisible les actions de la Communauté de Communes**

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



AXE STRATEGIQUE N°1 - ATTRACTIVITE

N°	Nom du projet	Thématique	Fiche	Source
1	Créer un accueil extrascolaire à Chavanges	Enfance et jeunesse	Chantier	CCLC
2	Construire un pôle scolaire à Dienville	Enfance et Jeunesse	Action	CCLC
3	Réaliser un Projet Educatif Territorial & s'inscrire dans le Plan Mercredi	Enfance Jeunesse	Chantier	CCLC
4	Instauration d'un espace de coworking / tiers lieu / Fabrique de territoire sur l'école Danton	Economie	Chantier	CCLC
5	Rassemblement des acteurs économiques / plateforme d'échanges / Espace accueil entreprise	Economie	Chantier	CCLC
6	Se positionner en tant que facilitateur pour la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi	Economie	Chantier	CCLC
7	Incubateur d'entreprise / Ateliers relais	Economie	Chantier	CCLC
8	Instauration d'une monnaie locale / favoriser la consommation locale / chèques locaux / etc.	Economie	Chantier	CCLC

AXE STRATEGIQUE N°1 – ATTRACTIVITE (SUITE)

N°	Nom du projet	Thématique	Fiche	Source
9	Mise en place d'un magasin de produits locaux	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
10	Mise en place de solution box	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
11	Rédiger un Programme Alimentaire Territorial	Agriculture et alimentation	Action	CCLC
12	Mise en place d'une marque de produits locaux	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
13	Développement d'une plateforme dédiée à l'achat local	Economie	Chantier	CCLC
14	Réaliser le transfert des zones d'activités économiques (ZAE)	Economie & sobriété foncière	Action	CCLC
15	Définir un projet de requalification de la ZAE de l'Aerodrome	Economie & sobriété foncière	Chantier	CCLC
16	S'inscrire dans le programme Petites Villes de Demain	Economie	Action	Communale

AXE STRATEGIQUE N°2 - RESILIENCE

N°	Nom du projet	Thématique	Fiche	Source
17	Réaliser un Contrat Local de Santé	Santé	Chantier	CCLC
18	Créer une maison pluriprofessionnelle sur le bourg centre de Brienne-le-Chateau	Santé	Action	Communale
19	Rénover l'école primaire et le périscolaire de Chavanges	Energie et climat	Action	CCLC
20	Rénover le centre de loisirs de Dienville	Energie et climat	Action	CCLC
21	Développer le pacte fiscal et financier favorable au développement des énergies renouvelables	Energie et climat	Action	CCLC
22	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs de la CCLC	Energie et climat	Action	CCLC
23	Favoriser le réemploi et la seconde vie des objets	Traitement des déchets	Chantier	CCLC

AXE STRATEGIQUE N°3 – CADRE DE VIE

N°	Nom du projet	Thématique	Fiche	Source
24	Réalisation d'une piste équestre	Tourisme	Action	Privé
25	Projet de théâtre équestre	Tourisme	Action	Privé

AXE STRATEGIQUE N°4 - ORGANISATION

N°	Nom du projet	Thématique	Fiche	Source
26	Réaliser un pacte de gouvernance / charte de mandat	Gouvernance	Chantier	CCLC
27	Elaborer un schéma de mutualisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
28	Réaliser un projet d'administration	Gouvernance	Chantier	CCLC
29	Design de politiques publiques / consultation de la population, des partenaires etc	Gouvernance	Chantier	CCLC
30	Agrandir le bâtiment administratif de la CCLC	Gouvernance	Action	CCLC
31	Adapter la masse salariale de la CCLC à ses nouvelles missions	Gouvernance	Chantier	CCLC
32	Développer la communication de la CCLC	Gouvernance	Chantier	CCLC

III. LES COMPLEMENTS APPORTES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉMINAIRE DU SAMEDI 4 DECEMBRE

LES COMPLEMENTS DU CONSEIL SEMINAIRE

Concernant le diagnostic et les enjeux du territoire

- « *Concernant la baisse de population, le problème majeur est celui de l'emploi, qui est un enjeu prioritaire. Comment faire pour accroître l'emploi dans la région et sur notre territoire ?*
- *Ajouter comme conséquence démographique, la déperdition d'élèves dans les écoles : - 5% par an.*
- *La population du territoire résulte du babyboom. Il faut anticiper le maintien des personnes âgées à domicile et des structures d'hébergement médicalisé.*
- *L'attractivité constitue un point important, avec comme levier à travailler, la possibilité d'accéder à un logement locatif.*
- *L'attractivité est réduite car l'intercommunalité n'étant pas en proximité d'autoroute et l'équipement intérieur étant très faible.*
- *Ces problèmes sont tous liés au développement économique, dont on a fait la priorité pour le nouveau mandat. Ça va être long, mais à partir du moment où on aura réussi à attirer des entreprises, on aura des emplois. Le locatif existe déjà, les écoles se rempliront. Le plus dur c'est d'attirer les entreprises en partie en lien avec la faible accessibilité (transports routiers et ferroviaire). »*

LES COMPLEMENTS DU CONSEIL SEMINAIRE

Concernant les axes stratégiques et les thématiques d'action

Les thématiques suivantes n'ont pas été mentionnées dans la présentation, et ont été ajoutées en séance :

- *Aide à la rénovation de l'habitat (OPAH)*
- *Renforcement de l'offre de transports**
- *Développement numérique*
- *Tourisme, et circuits touristiques pour allonger les durées de séjours**
- *Mise en conformité de l'assainissement non collectif*
- *Déconstruction des ruines »*

*Les points suivants n'ont pas été mentionnés lors de la présentation orale, cependant ils font bien partie du rapport PTRTE.

LES COMPLEMENTS DU CONSEIL SEMINAIRE

Priorisation des projets jugés à fort impact économique

Ordre de priorité	Nom du projet
1	Définir un projet de requalification de la ZAE de l'aérodrome
2	Construire un pôle scolaire à Dienville
3	Rassemblement des acteurs économiques / plateforme d'échanges / Espace accueil entreprise
4	Incubateur d'entreprises, atelier relais
5	Installer des panneaux PV sur les bâtiments administratifs de la CCLC

LES COMPLEMENTS DU CONSEIL SEMINAIRE

Priorisation des projets faisables à court terme

Ordre de priorité	Nom du projet
1	Construire un pôle scolaire à Dienville / Développer la communication de la CCLC
2	Elaborer un schéma de mutualisation
3	Mise en place d'un magasin de produits locaux / Rédiger un Programme Alimentaire Territorial / Créer un accueil extrascolaire à Chavanges / Développement numérique
4	Définir un projet de requalification de la ZAE de l'aérodrome
5	Agrandir le bâtiment administratif de la CCLC / Rénover l'école primaire et le périscolaire de Chavanges

LES COMPLEMENTS DU CONSEIL SEMINAIRE

Priorisation des projets fédérateur pour le territoire et ses habitants

Ordre de priorité	Nom du projet
1	Favoriser les transports
2	Créer une maison pluriprofessionnelle de santé à Brienne-le-Château
3	Développement numérique
4	Mise en place d'un magasin de produits locaux / Tourisme